

(1)

(N° 121.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 23 MARS 1863.

RAPPORT

SUR

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE,

PRÉSENTÉ AUX CHAMBRES LÉGISLATIVES,

EN EXÉCUTION DE L'ART. 10 DE LA LOI DU 18 JUILLET 1860.

ANNÉE 1863.



BRUXELLES,

EMM. DEVROYE, IMPRIMEUR DU ROI,

RUE DE LOUVAIN, 40.

1863

(2)

RAPPORT

PRÉSENTÉ

PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

(1862.)

MESSIEURS,

En exécution de l'art. 10 de la loi du 18 juillet 1860, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport qui rend compte de l'état de l'enseignement agricole pendant l'année 1861-1862. Celui que je vous ai présenté l'année dernière, pour la période de 1860 à 1861, mentionnait toutes les dispositions prises en conformité de la loi pour l'organisation de cet enseignement. Je puis donc me borner maintenant à rendre compte des faits que ces mesures ont produits, ainsi que de la situation des établissements spéciaux créés en vertu de la loi.

Les documents annexés au présent rapport donnent, à ce double point de vue, les renseignements les plus détaillés. Ils montrent que les quatre écoles instituées en vertu de la loi du 18 juillet 1860 fonctionnent avec beaucoup de régularité et que, soit qu'on les considère sous le rapport de l'administration, soit qu'on les envisage sous le rapport de l'instruction, elles remplissent les conditions voulues pour répondre aux vues de la Législature aussi bien qu'aux besoins du pays.

L'inspection des institutions a été faite régulièrement, tant par les commissions de surveillance établies près de chacune d'elles, que par l'inspecteur de l'agriculture et des chemins vicinaux. Les observations auxquelles ces inspections ont donné lieu sont publiées dans les comptes rendus annexés au présent rapport. Le résumé en est reproduit dans l'exposé suivant, dont chaque établissement en particulier va être l'objet.

§ I. — ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE L'ÉTAT, A CUREGHEM.
(Annexes n° 1 et 2.)

Soixante-quatre élèves ont fréquenté l'école vétérinaire pendant l'année scolaire 1861-1862 : à l'ouverture des cours de l'exercice 1862-1863, le nombre des élèves présents était de soixante-cinq, dont cinq externes et soixante internes.

Le personnel attaché à l'établissement n'a pas varié ; la dépense s'est élevée de ce chef, pour l'exercice 1861, à 60,800 francs.

Celle du matériel a été de fr. 69,199-25. (Voir annexe n° 1.)

Les dépenses de l'année 1862, qui ne sont pas encore toutes liquidées, ne dépasseront pas ces chiffres.

Quatorze élèves de l'école vétérinaire se sont présentés, en 1862, devant le jury pour obtenir le grade de médecin vétérinaire ; un seul a été ajourné ; les autres ont obtenu le diplôme de capacité établi par la loi.

Sur les treize élèves diplômés, deux ont subi l'examen prescrit, avec grande distinction, neuf avec distinction et deux d'une manière satisfaisante.

La clinique de l'école continue à être très-fréquentée ; pendant l'année 1862, huit mille cinq cent six animaux, dont cinq mille quatre cent quatre-vingt-huit chevaux y ont été présentés et ont servi à l'instruction pratique des élèves ; cinq cent soixante-dix-sept de ces animaux ont été traités dans les infirmeries de l'école. (Voir annexe n° 2.)

§ II. — INSTITUT AGRICOLE DE L'ÉTAT, A GEMBOUX. (Annexes nos 5 à 9.)

Le nombre des élèves de l'institut, qui a été de dix-huit pendant la première année scolaire (1860-1861), de trente et un pendant la deuxième année (1861-1862), est de quarante-cinq pendant la troisième année (1862-1863) : vingt-trois élèves fréquentent l'établissement comme internes et vingt-deux comme externes ; vingt-sept sont Belges et dix-huit étrangers.

Le personnel de l'institut comprend, conformément au règlement organique, un directeur, un sous-directeur, professeurs tous les deux, cinq professeurs dont un est chargé, en outre, des fonctions de comptable, trois répétiteurs, un économe, un jardinier démonstrateur et un surveillant, soit treize agents.

Les dépenses ont été, en 1861 :

1° Pour le personnel, de	fr.	52,674 39
2° Pour le matériel, de		34,435 36
	Total.	fr. 67,109 75

(Voir annexe n° 3.)

Le budget spécial, approuvé pour les dépenses de l'exercice 1862, porte :

Pour le personnel	fr.	36,000 »
Pour le matériel.		36,550 »
	Total.	fr. 72,550 »

(Voir annexe n° 4.)

Le crédit de 94,000 francs alloué par la loi du 18 juillet 1860, pour les frais de premier établissement, a reçu la destination indiquée au tableau inséré à la p. 73 du projet de budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1865 (Document, n° 19) : le capital nécessaire à la ferme a absorbé fr. 49,236-06 ; le reste, soit fr. 44,763-94, a été affecté au mobilier de l'institut.

Un nouveau crédit de 45,000 francs a été alloué par la Législature au budget de 1865, pour compléter le matériel de l'enseignement et les collections scientifiques.

La comptabilité de l'institut et celle de la ferme sont inspectées régulièrement par un fonctionnaire désigné par le Département des Finances. — Les rapports de cet inspecteur constatent qu'elles sont tenues avec l'ordre et la régularité la plus parfaite.

La ferme annexée à l'institut est en pleine exploitation ; elle ne comprend jusqu'à présent que 37 hectares 21 ares. Dans un rapport détaillé qui mérite de fixer l'attention (annexe n° 6), le directeur rend compte de l'organisation de la ferme, ainsi que du mode de culture qui y est appliqué, et il fait connaître le résultat du bilan arrêté pour la première fois le 30 avril 1862. Ce bilan solde par un bénéfice de fr. 2,422-41.

On sait que les élèves de l'institut puisent l'enseignement pratique non-seulement dans la ferme dont je viens de parler, mais encore dans le vaste établissement agricole et industriel de M. Dupont, qui est dans le voisinage de l'institut.

En vertu du contrat passé entre le Gouvernement et cet industriel, celui-ci reçoit une indemnité pour permettre aux élèves de suivre les travaux de son exploitation. Cette indemnité est prélevée sur le produit de la rétribution, lequel est constitué par le règlement organique en fonds des tiers.

Ce fonds a donné, pour l'année 1861, une recette de fr. 9,451-55, et pour l'année 1862, une recette de fr. 14,658-01. Ces sommes ont été affectées aux dépenses prévues par le règlement, c'est-à-dire au paiement de l'indemnité dont je viens de parler, et à l'entretien des élèves ; l'excédant est réparti entre les professeurs, à titre de minerval. Ce minerval s'est élevé en total à fr. 822-62 pour 1861 et à fr. 1,557-59 pour 1862. (Voir annexe n° 5.)

Les constructions et les travaux d'appropriation de l'institut et de la ferme n'ont été complètement terminés que vers la fin de l'année 1862 ; des difficultés, qui sont survenues avec l'entrepreneur au sujet du règlement définitif des comptes, ainsi que de la part de l'État dans les dépenses, n'ont pas encore pu être levées.

J'ai toutefois lieu de croire qu'elle ne tarderont pas à être terminées : en attendant, je puis faire connaître très-approximativement le montant de la charge qui incombera à l'État, et qui, ainsi que je l'ai déclaré dans le précédent rapport, a pour divers motifs que j'ai énoncés dépassé les prévisions. — D'après les calculs établis, cette charge sera à peu près pour l'année 1861 de 10,181 francs, et pour l'année 1862 de 13,000 francs, dont 6,400 francs pour remboursement de l'annuité et 5,700 francs pour intérêts. Cette somme est destinée à décroître régulièrement, en raison des annuités acquittées dont l'intérêt cessera de courir.

Pour compléter l'organisation de l'institut agricole de l'État, il ne restait plus

qu'à régler les examens des élèves qui, ayant terminé leurs études, désirent faire constater leurs connaissances et obtenir un certificat de capacité.

Un arrêté royal, en date du 7 mars 1863, a pourvu à cette lacune. (*Voir annexe n° 7.*)

Les rapports de la commission de surveillance et de l'inspecteur de l'agriculture (annexe n° 8 et 9) témoignent de la situation favorable dans laquelle se trouve l'établissement. Je crois devoir me référer à ces documents, en me dispensant d'entrer dans des détails plus étendus.

§ III. — ÉCOLE D'HORTICULTURE DE L'ÉTAT, A VILVORDE. (Annexes n°s 10 à 12.)

L'école d'horticulture de Vilvorde est installée depuis le mois d'octobre dernier dans les bâtiments nouveaux, construits sur un terrain de 3 hectares 55 ares, réservé aux cultures qui doivent servir exclusivement à l'instruction pratique des élèves. Ces locaux sont bien appropriés à leur destination et paraissent répondre entièrement aux besoins de l'établissement.

Vingt-cinq élèves ont fréquenté les cours de l'école pendant l'année 1861-1862; vingt-six y ont été admis pour l'année scolaire 1862-1863. Neuf élèves faisant partie de la division supérieure ont subi, en 1862, l'examen de sortie. Tous y ont satisfait et ont obtenu un diplôme de capacité.

Les dépenses se sont élevées, en 1862, à 8,500 francs pour le personnel, et à 10,400 francs pour le matériel, soit un total de 18,700 francs. (*Voir annexe n° 10.*) Les rapports de la commission de surveillance et de l'inspecteur de l'agriculture signalent la marche régulière et satisfaisante de cette école. (*Voir annexes n°s 11 et 12.*)

§ IV. — ÉCOLE D'HORTICULTURE DE L'ÉTAT, A GENDBRUGGE. (Annexes n°s 13 à 15.)

Aucune modification n'a été introduite dans l'organisation de cet établissement depuis le dernier rapport. Vingt-deux élèves en ont fréquenté les cours pendant l'année 1862.

Trois élèves de la division supérieure se sont présentés la même année devant le jury, pour subir les examens de sortie; tous les trois ont obtenu le diplôme de capacité; un élève a passé ces examens avec distinction, et les deux autres d'une manière satisfaisante.

L'école a donné lieu, en 1862, à une dépense de 12,000 francs, dont 8,700 pour le personnel et 3,500 pour le matériel. (*Voir annexe n° 13.*)

On trouvera dans les rapports de la commission de surveillance et de l'inspecteur de l'agriculture les renseignements les plus complets sur la situation de cette institution. (Annexes n°s 14 et 15.)

§ V. — DÉPENSES GÉNÉRALES DES ÉCOLES.

Le crédit alloué à l'art. 59 du budget du Département de l'Intérieur pour les frais de l'enseignement agricole, pendant l'exercice de 1861, a été réparti comme il suit :

1 ^o Institut agricole de l'État	fr.	67,409 75
2 ^o École d'horticulture de Vilvorde.		17,700 »
3 ^o — de Gendbrugge.		10,725 »
4 ^o Frais des jurys d'examen et des commissions de surveillance.		
Dépenses diverses		1,340 25
5 ^o Traitements de disponibilité		4,425 »
Total	fr.	101,000 »

Pour l'année 1862, toutes les dépenses ne sont pas encore liquidées; elles seront réparties à peu près comme il suit :

1 ^o Institut agricole de l'État	fr.	72,973 77
2 ^o École d'horticulture de Vilvorde.		18,700 »
3 ^o — de Gendbrugge.		12,000 »
4 ^o Frais des jurys d'examen et des commissions de surveillance.		
Dépenses diverses		687 20
5 ^o Traitements de disponibilité		1,800 »
6 ^o Conférences (1).		4,839 03
Total	fr.	141,000 »

§ VI. — CONFÉRENCES AGRICOLES ET HORTICOLES.

Dans le premier rapport sur la situation de l'enseignement agricole, j'ai exposé comment le Gouvernement a usé de la faculté qui lui a été donnée par le deuxième paragraphe de l'art. 3 de la loi du 18 juillet 1860, et j'ai indiqué les mesures qui ont été prises pour l'institution de conférences sur l'agriculture et l'horticulture.

On a pu se convaincre que ce mode d'enseignement était fort goûté par les populations rurales et qu'il paraissait appelé à prendre un grand développement. C'est en effet ce qui a eu lieu.

Des conférences publiques de toute nature ont eu lieu en 1862. L'annexe n° 16 donne le résumé de tous les faits qui s'y rattachent.

Il en résulte que, dans le courant de cette année, trois cent quatre-vingt-douze conférences régulières ont été ouvertes en Belgique dans soixante-huit localités différentes : deux cent cinq ont été données en langue flamande, et cent quatre-vingt-sept en langue française. Ces conférences se répartissent comme il suit :

151	conférences sur l'agriculture dans 53 localités, fréquentées par	Auditeurs. 4,000
56	— l'horticulture — 2 — —	300
161	— la culture et la taille des arbres fruitiers	
	dans . . . 11 localités, fréquentées par	2,500
4	— la culture et la taille des arbres forestiers	
	dans . . . 1 localité, fréquentées par	120
20	— sur la marécha-	
	lerie dans . 1 — —	213

(1) Les conférences ont, en outre, donné lieu à une dépense de plus de 5,000 francs prélevée par les sociétés d'agriculture et d'horticulture sur les subsides qui leur ont été alloués par l'État.

Comme on le voit, ces conférences ont toutes été suivies par un nombre considérable de personnes. Celles qui, ayant pour objet des matières agricoles, ont obtenu le succès le plus mérité sont celles qui ont été ouvertes dans les provinces de Namur et de la Flandre orientale.

Une somme de 8,000 francs environ a été prélevée sur le budget du Département de l'Intérieur, pour aider à couvrir les frais des conférences ouvertes en 1862.

Par un arrêté ministériel du 26 mai 1862, les personnes qui suivent les conférences publiques régulièrement instituées, ont été autorisées à se présenter devant le jury spécial établi à cet effet auprès des écoles d'horticulture de Vilvorde et de Gendbrugge, pour y faire constater leurs connaissances et obtenir un certificat de capacité. Cette mesure, qui était réclamée par les besoins de l'horticulture, servira beaucoup à stimuler le zèle des jardiniers et à augmenter le nombre des bons praticiens. (*Voir annexe n° 17.*)

Si l'on tient compte de l'empressement que la population rurale met à suivre ces cours, on doit considérer ce genre d'enseignement comme destiné à devenir très-populaire dans notre pays : il aidera puissamment à répandre les idées nouvelles et les bons procédés en matière agricole, en faisant comprendre l'importance de l'instruction, partie du capital trop négligée jusqu'ici, par la plupart de ceux qui s'adonnent à l'agriculture.

Bruxelles, le 24 mars 1863.

Le Ministre de l'Intérieur,

ALP. VANDENPEEREBOOM.

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

Relevé des dépenses de l'école de médecine vétérinaire de l'État, pendant l'exercice 1861

CHAPITRES.	ARTICLES.	LIBELLÉ DES ARTICLES.	SOMMES IMPUTÉES.	
		Personnel.		
I	1	Personnel administratif	14,200	»
	2	— enseignant.	59,000	»
	3	— gens de service	7,600	»
		TOTAL POUR LE PERSONNEL.		60,800 »
		Matériel.		
II	1	Cours de chimie	1,602	»
	2	— botanique	203	41
	3	— zoologie.		»
	4	— clinique externe	82	95
	5	— anatomie	1,908	79
	6	— pharmacie	126	02
	7	— chirurgie	1,445	53
	8	— maréchalerie	708	54
	9	— clinique interne	7,239	73
III	1	Bibliothèque	576	98
	2	Collections	260	79
	5	Mobilier et matériel	559	41
	4	Bâtiments et constructions	14,415	45
	5	Chauffage et éclairage	2,171	97
		A reporter	30,979	57
				60,800 »

CHAPITRES.	ARTICLES.	LIBELLÉ DES ARTICLES.	SOMMES IMPUTÉES.	
		Reports . . .	30,979 57	60,800 "
IV	1	Nourriture des élèves	27,088 55	
	2	Lingerie.	711 53	
	3	Frais des élèves malades.	5 "	
	4	Service	2,250 "	
V	1	Nourriture des animaux de l'école.	300 58	
	2	Entretien des prairies	633 58	
	3	Assurances et contributions.	41 99	
	4	Frais de bureau — Commission de surveillance	1,858 60	
	5	Magasin.	101 10	
	6	Dépenses imprévues	248 "	
			Jury d'examen.	4,982 75
		TOTAL POUR LE MATÉRIEL		69,199 25
		TOTAL GÉNÉRAL.		129,999 25

N. B. Les recettes se sont élevées pour l'année 1861, à fr. 34,806-11.

ANNEXE N° 2.

Rapport de l'Inspecteur de l'agriculture, des chemins vicinaux, etc., sur la situation de l'école de médecine vétérinaire de l'État (année scolaire 1862-1863).

I. — ORGANISATION. — ENSEIGNEMENT.

L'organisation de l'école vétérinaire de Cureghem n'a subi, pendant l'année scolaire écoulée, que des modifications peu importantes.

L'enseignement théorique et pratique comprend les matières énumérées à l'art. 1^{er} de l'arrêté organique du 28 septembre 1860, auxquelles on a cru devoir ajouter, comme je l'ai dit déjà dans mon précédent rapport, un cours d'introduc-

tion à la clinique, des notions élémentaires d'agriculture et de zoologie, et l'instruction religieuse.

Le conseil de perfectionnement se montre peu favorable au maintien du cours d'introduction à la clinique, qui ne paraît point donner les bons résultats qu'on en attendait : ce cours, qui n'est en quelque sorte qu'une répétition de celui de pathologie, n'atteint pas complètement son but, parce qu'il n'est point accompagné d'applications pratiques.

La clinique, que les élèves de la 3^e section ne suivaient que pendant le semestre d'été, a été étendue à toute l'année, sur la proposition de M. le professeur Delwart.

Les manipulations chimiques, dont il est fait mention au § B de l'art. 47 du règlement ministériel du 30 septembre 1860, n'ont pu être instituées jusqu'à cette heure, faute de ressources suffisantes et d'un local convenable. Le professeur de chimie et le conseil de perfectionnement insistent pour qu'elles soient prochainement établies.

La subdivision des études entre les diverses sections est d'ailleurs conforme aux prescriptions du règlement précité, sauf que je ne vois point figurer dans les tableaux de l'emploi du temps les principes de maréchalerie ni les herborisations pour la première année, non plus que les exercices de zootechnie pour la 3^e section.

Cette dernière lacune se justifie jusqu'à un certain point, car cette section est surchargée de travail, et je pense que, par suite de cette circonstance, on se verra obligé de réserver le cours de zootechnie pour la 4^e année d'étude, comme cela se pratiquait avant la réorganisation.

Le tableau ci-après, qui résume l'emploi du temps pour les diverses sections, donnera la mesure du travail auquel les élèves sont astreints :

NATURE DES OCCUPATIONS.	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	1 ^{re} SECTION.	2 ^e SECTION.	3 ^e SECTION.	4 ^e SECTION.
Leçon de physique — Chimie.	4 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	»	»
Étude de physique — Chimie.	6	4 $\frac{1}{2}$	»	»
Répétition de physique — Chimie.	3	4 $\frac{1}{2}$	»	»
Leçon de zoologie ou botanique.	4 $\frac{1}{2}$	»	»	»
Étude de zoologie ou botanique.	3	»	»	»
Leçon d'anatomie descriptive.	4 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$	»	»
Étude d'anatomie descriptive.	4 $\frac{1}{2}$	3	»	»
Dissections	15 $\frac{1}{2}$	13 $\frac{1}{2}$	»	»
Étude libre	18	15	10 $\frac{1}{2}$	18
Instruction religieuse.	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
Exercices de forge	»	3	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
A reporter.	65	54	15 $\frac{1}{2}$	21

NATURE DES OCCUPATIONS.	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	1 ^{re} SECTION.	2 ^e SECTION.	3 ^e SECTION.	4 ^e SECTION.
Report	03	34	15 $\frac{1}{2}$	21
Leçon de physiologie (après le 1 ^{er} mars).	"	3	"	"
Étude de physiologie	"	3	"	"
Leçon d'anatomie comparée	"	1 $\frac{1}{2}$	"	"
Étude d'anatomie comparée	"	1 $\frac{1}{2}$	"	"
Introduction à la clinique	"	"	1 $\frac{1}{2}$	"
Clinique	"	"	12	13 $\frac{1}{2}$
Leçon de matière médicale.	"	"	1 $\frac{1}{2}$	"
Étude de matière médicale.	"	"	1 $\frac{1}{2}$	"
Leçon de pathologie générale (jusqu'à la fin de février).	"	"	5	"
Étude de pathologie générale.	"	"	1 $\frac{1}{2}$	"
Leçon de pathologie spéciale.	"	"	3	3
Étude de pathologie spéciale.	"	"	3	3
Médecine opératoire.	"	"	4 $\frac{1}{2}$	4 $\frac{1}{2}$
Maréchalerie, exercices de ferrure	"	"	3	"
Étude de maréchalerie.	"	"	1 $\frac{1}{2}$	"
Leçon de pharmacologie.	"	"	1 $\frac{1}{2}$	"
Étude de pharmacologie.	"	"	1 $\frac{1}{2}$	"
Manipulations pharmaceutiques.	"	"	3	3
Leçon de zootechnie	"	"	1 $\frac{1}{2}$	"
Étude de zootechnie.	"	"	1 $\frac{1}{2}$	"
Exercices de zootechnie	"	"	"	1 $\frac{1}{2}$
Leçon d'anatomie pathologique	"	"	1 $\frac{1}{2}$	"
Étude d'anatomie pathologique.	"	"	1 $\frac{1}{2}$	"
Anatomie des régions (à partir de décembre).	"	"	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$
Leçon de pathologie chirurgicale	"	"	"	3
Étude de pathologie chirurgicale	"	"	"	5
Leçon de médecine légale (à partir de novembre)	"	"	"	1 $\frac{1}{2}$
Étude de médecine légale	"	"	"	1 $\frac{1}{2}$
Leçon d'obstétrique (à partir du 1 ^{er} janvier).	"	"	"	1 $\frac{1}{2}$
Étude d'obstétrique.	"	"	"	1 $\frac{1}{2}$
TOTAUX	63	63	63	63

On reconnaît par ce tableau que les élèves de la troisième année ont un nombre considérable de cours à suivre, et qu'il leur reste pour les études moins de temps qu'aux autres sections.

Les programmes des cours qui sont en voie d'impression ne donnent lieu à

aucune observation. M. le professeur Melsens a cru devoir, dans la dernière réunion du conseil de perfectionnement, demander la révision du cours de physique, mais on a objecté, à bon droit, que le programme n'était pas mis en pratique depuis un temps assez long, pour que l'on pût se prononcer en parfaite connaissance de cause sur sa valeur.

Conformément aux art. 45 et 46 du règlement du 30 septembre 1860, les professeurs interrogent les élèves avant chaque leçon, afin de s'assurer qu'ils ont bien compris les matières enseignées précédemment. Les notes résultant de ces interrogations sont régulièrement transmises au directeur et consignées par lui dans un registre spécial. Jointes aux résultats des répétitions et des compositions qui avaient eu lieu à l'époque de ma visite, pour l'anatomie descriptive et comparée, la pathologie générale et chirurgicale, la maréchalerie et la zoologie, elles permettent de reconnaître chez la plupart des élèves une application soutenue et de notables progrès. Les élèves des trois divisions supérieures, mais particulièrement ceux de la 2^e année d'étude, ont obtenu un nombre de points fort élevé.

Le cours facultatif d'équitation, institué par l'art. 47 du règlement ministériel précité, n'a pas encore été ouvert cette année.

La commission de surveillance reste composée comme elle l'était l'année dernière; les deux membres sortants, MM. Vlemineckx et Jamart, ont été, par arrêté royal du 30 décembre dernier, maintenus dans leurs fonctions respectives de président et de secrétaire de ladite commission.

Le budget de l'école s'élève, pour l'exercice 1863, à la somme de 129,950 francs, qui se décompose comme suit :

Personnel administratif	fr. 14,200
Personnel enseignant	39,000
Gens de service	7,550
Instruction	15,050
Matériel	16,130
Entretien des élèves.	30,150
Frais divers	3,870
Jury d'examen	4,000
Total	fr. 129,950

Ce budget ne diffère guère de celui de l'exercice précédent.

II. — PERSONNEL ADMINISTRATIF ET ENSEIGNANT.

Personnel administratif. — L'état de santé de M. le docteur Didot, qui depuis plusieurs années s'était entièrement consacré à la direction de l'école vétérinaire, l'ayant obligé à demander un congé, un arrêté du 13 octobre 1862, a confié à M. le professeur Verheyen la direction provisoire de cet établissement.

Les fonctions de régisseur et de comptable continuent à être remplies avec pon-

tualité et dévouement par M. Delloye, dont les livres sont tenus avec beaucoup d'ordre et de soins.

Les autres membres du personnel administratif s'acquittent convenablement des devoirs de leur charge.

Personnel enseignant. — La composition, les attributions et les traitements du personnel enseignant sont restés les mêmes qu'à l'époque de mon dernier rapport, à l'exception que le sieur Émile Husson, ensuite d'un arrêté royal du 31 décembre 1861, a remplacé, comme répétiteur de physique et de chimie, le sieur Dewilde, appelé à l'institut agricole de Gembloux, en qualité de professeur.

Le directeur provisoire de l'école se déclare satisfait de la manière dont les membres du corps enseignant s'acquittent de leurs fonctions.

J'ai pu m'assurer, du reste, par l'inspection du registre, tenu en exécution de l'art. 8 du règlement ministériel du 30 septembre 1860, que les cours se donnent aussi régulièrement que possible.

A l'exception des absences obligatoires motivées par des missions officielles, il y en a eu trois pour cause de maladie, et deux pour des raisons plausibles.

Dans le plus grand nombre des cas, le professeur empêché de donner sa leçon a été remplacé par un collègue ou par le répétiteur du cours.

Gens de service. — Les gens de service attachés à l'école sont au nombre de douze. Il y a un palefrenier chef; deux palefreniers ordinaires; un maréchal; quatre garçons de laboratoire; un concierge, et trois domestiques pour le pensionnat.

Ils remplissent convenablement leurs devoirs.

Le concierge est chargé de tenir, pour la sortie et la rentrée des élèves, un registre que j'ai trouvé en bon ordre.

III. — ÉLÈVES.

Population de l'école. — L'école vétérinaire renferme actuellement soixante-cinq élèves. Ce nombre se subdivise comme suit, entre les quatre sections :

1 ^{re} année d'étude	15
2 ^e —	20
3 ^e —	12
4 ^e —	18
	<hr/>
Total	65

Parmi ces élèves, il y a cinq externes, dont deux appartiennent à la première section; un externe se trouve dans chacune des autres sections.

Cinq élèves sont étrangers.

Les fonctions de chef de section, sont confiées cette année aux sieurs : Laho, U.-J., de Baugnies, pour la première section; Bailleux, Ad.-J., de Monceau-sur-Sambre, pour la deuxième section; Navez, Gust., de Buvrines, pour la troi-

sième section ; Bourg, Nie., de Grevenmacher, pour la quatrième section. A ce titre, le premier jouit d'une remise de 200 francs sur le prix de la pension, et les trois autres, d'une remise de 300 francs.

Les bourses d'études dont le Gouvernement dispose n'ont pas été réparties jusqu'à présent.

Application. — Ainsi que je l'ai dit plus haut, les cotes résultant des interrogations et des compositions sont très-favorables aux élèves des trois divisions supérieures et particulièrement à ceux de la deuxième section. Quelques élèves de la première année d'étude laissent seuls à désirer sous le rapport de l'application.

On verra plus loin, par les résultats des examens généraux et des épreuves pour la candidature et la médecine vétérinaire, que la marche des études est fort satisfaisante.

Discipline. — Depuis l'ouverture de l'année scolaire, vingt et un élèves ont encouru des punitions dont l'importance varie depuis un demi-jour jusqu'à deux mois de consigne.

Treize n'ont été punis qu'une seule fois, sept l'ont été deux fois, et un a eu trois punitions.

Régime alimentaire. — Le régime alimentaire des élèves de l'école continue à être satisfaisant. La nourriture qui leur est fournie par l'entrepreneur est saine, abondante et préparée avec tous les soins désirables.

Il y a par jour trois repas, qui se prennent respectivement à 7 $\frac{1}{2}$ heures du matin, à 1 heure de relevée, et à 8 heures du soir.

L'ordinaire est réglé conformément à l'art. 36 du règlement d'ordre intérieur.

Etat sanitaire. — Malgré l'emplacement défavorable de l'école, l'état sanitaire laisse peu de chose à désirer, et il n'y a généralement parmi les élèves que de légères indispositions qui disparaissent au bout d'un traitement de quelques jours.

On ne tient pas de notes à ce sujet, et c'est, à mon avis, une lacune qu'il conviendrait de combler. Cette manière de voir est, du reste, partagée par M. le directeur provisoire.

Un médecin, M. Selade, est attaché à l'établissement, moyennant une indemnité annuelle de 500 francs.

Vêtements. — Tous les élèves sont en possession de la grande et de la petite tenue, et ils portent constamment cette dernière dans l'intérieur de l'école.

Leurs vêtements sont propres et en bon état.

IV. — EXAMENS.

Examens d'admission. — Trente-huit jeunes gens se sont présentés, au mois de juillet dernier, pour entrer à l'école vétérinaire, devant un jury composé de MM. Van Bommel, Van Stalle et Salkin.

L'épreuve roulait sur l'arithmétique, les éléments d'algèbre et de géométrie, la langue française, la géographie et l'histoire.

Treize récipiendaires ont satisfait convenablement à cet examen et ont été reçus à l'école; ils ont obtenu de 985 à 1,317 points sur un *maximum* de 1,600.

Tous se trouvaient dans la limite d'âge fixé par l'art. 16 de l'arrêté organique du 28 septembre 1860.

Ces treize élèves, auxquels il en faut ajouter deux qui ont été admis plus tard en qualité d'externes, composent actuellement la section inférieure.

Examens généraux. — Des examens généraux ont lieu chaque année pour les élèves de la première et de la troisième sections, afin de constater s'ils possèdent les connaissances nécessaires pour être admis à une division supérieure.

Ces examens se font d'après le mode prescrit aux art. 49 à 52 du règlement ministériel du 30 septembre 1860, sauf que, sur la proposition du conseil de perfectionnement et de la commission de surveillance, on fait maintenant entrer en ligne de compte les résultats des épreuves pratiques que subissent les élèves à la fin du semestre d'hiver pour les dissections et la médecine opératoire.

Des vingt-deux élèves qui composaient l'an dernier la section inférieure, vingt et un restaient à l'école à la fin de l'année scolaire; tous ont fait preuve de connaissances suffisantes pour être admis à la seconde division. En outre, deux d'entre eux qui avaient doublé la 1^{re} année d'étude se sont présentés immédiatement après à l'examen de candidat vétérinaire, qu'ils ont subi avec satisfaction. Ces deux élèves sont passés, en conséquence, à la troisième section. Les autres composent actuellement la deuxième section, avec un élève qui a dû doubler.

Les vingt-deux élèves de la troisième division ont tous satisfait à l'examen de passage; dix-huit d'entre eux forment aujourd'hui la quatrième section; quatre qui avaient doublé la 3^e année d'étude ont pu, à la suite des examens généraux, subir convenablement les épreuves pour le grade de médecin vétérinaire.

Examens pour le grade de candidat vétérinaire. — Dix élèves, qui composaient la deuxième section à la fin de l'année scolaire 1861-1862 (l'un d'eux avait quitté l'école) ont subi les épreuves prescrites par l'art. 11 de la loi du 18 juillet 1860, pour l'obtention du grade de candidat vétérinaire. Se sont présentés aussi à cet examen, trois élèves qui, après avoir doublé la 1^{re} année d'étude, venaient d'être admis à la deuxième division, et un récipiendaire français. Deux de ces aspirants n'ont point réussi et restent actuellement dans la deuxième division.

Quant aux points obtenus par les autres récipiendaires dans l'examen théorique et dans l'épreuve pratique, ils varient de 1,202 à 1,786, sur un *maximum* de 2,168 pour le premier, et de 165 à 280, sur un *maximum* de 300 pour la seconde.

Par suite de ces cotes, les douze élèves dont il s'agit ont été admis à la 3^e année d'étude; trois ont subi leurs examens avec grande distinction; trois autres avec distinction, et le reste, d'une manière satisfaisante.

Examens pour le grade de médecin vétérinaire. — Le nombre des récipiendaires qui se sont présentés devant le jury, à la fin de l'année scolaire 1861-1862, pour subir l'examen de médecin vétérinaire, était de quatorze, comprenant sept élèves de la quatrième section, quatre qui avaient doublé la 3^e année d'étude, plus trois jeunes gens étrangers, dont deux, après avoir fréquenté l'école, étaient allés achever leurs études en Autriche. Un seul a dû être ajourné.

Les autres ont subi les épreuves exigées par la loi, savoir :

Les sieurs Wehenkel et Vanhaeken, avec grande distinction ;

Les sieurs Fadeux, de Ceuster, Jans, Mersch, Mans, Brennet, Braham, Vander-schueren, Leyder, avec distinction ;

Les sieurs Vierset et Godineau, avec satisfaction.

Il résulte, du reste, des notes tenues par les examinateurs que les points obtenus par les élèves ont varié, pour l'examen théorique, de 1,160 à 1,927, sur un *maximum* de 2,080, et pour l'examen pratique, de 410 à 728, sur un *maximum* de 820.

On peut donc considérer l'ensemble des examens, qui ont eu lieu à la fin de l'année scolaire écoulée, comme très-satisfaisant au point de vue de la marche des études et de l'application des élèves.

Aucune des bourses de voyage, qui peuvent être accordées, en vertu de l'art. 19 de l'arrêté organique du 28 septembre 1860, aux élèves de l'école vétérinaire qui ont terminé leurs études, n'a été conférée l'année dernière.

V. — LOCAUX ET MATÉRIEL.

Tous les locaux de l'école vétérinaire sont tenus dans un remarquable état de propreté ; l'ordre le plus parfait règne également dans la bibliothèque et dans les salles renfermant les collections d'histoire naturelle, d'anatomie normale ou pathologique, de chirurgie et de maréchalerie.

Chacune de celles-ci a son livre d'entrée et de sortie, ainsi qu'un catalogue systématique, conformément aux prescriptions de l'art. 78 du règlement de comptabilité.

Plusieurs pièces anatomiques et anatomo-pathologiques ont été ajoutées aux collections pendant l'exercice 1862.

VI. — RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Clinique. — Le tableau ci-après fait connaître le nombre et l'espèce des animaux qui ont été traités, pendant l'exercice 1862, dans les hôpitaux de l'école vétérinaire, le chiffre des consultations et l'importance de la clinique externe.

ESPÈCES D'ANIMAUX.	NOMBRE			
	Clinique INTERNE.	Consultations.	Clinique EXTERNE.	TOTAL.
Chevaux	301	5,175	12	5,488
Anes	2	40	"	42
Grands ruminants	25	44	44	111
Petits ruminants.	6	45	4	55
Porcs	"	10	7	17
Chiens.	200	2,233	"	2,433
Chats	4	214	"	218
Oiseaux	"	140	"	140
Singes.	"	2	"	2
Totaux.	536	7,905	67	8,506

Voici, d'autre part, le relevé des animaux qui ont été achetés, pendant la même période, pour servir aux opérations chirurgicales et aux études anatomiques :

Chevaux, 78; vaches ou taureaux, 4; porcs, 3; ânes, 2; moutons, 2; chèvre, 1; chiens, 17; lapins, 2; coqs et poules, 3; canard, 1; pigeon, 1.

On a utilisé, en outre, dans le même but, 359 pieds de chevaux.

Bruxelles, le 28 janvier 1863.

L'Inspecteur de l'agriculture et des chemins vicinaux,

J. LECLERC.

ANNEXE N° 3.

Relevé des dépenses de l'institut agricole pour l'exercice 1861.

1. Personnel administratif et enseignant	fr.	27,533 23
2. Gens de service.		5,141 16
3. Frais spéciaux des cours		527 97
4. Bibliothèque		897 41
5. Création, entretien et augmentation des collections		10,849 84
A reporter	fr.	44,949 61

	Report. fr.	44,949 61
6. Frais de culture expérimentale et frais pour les applications du cours de culture.		2,009 92
7. Bourses des élèves		750 »
8. Frais de maladie des élèves		81 25
9. Loyer des bâtiments, intérêt et amortissement des construc- tions et appropriations.		13,133 65
10. Assurances et contributions		404 70
11. Entretien du mobilier et du matériel		509 28
12. Entretien des bâtiments		125 42
13. Chauffage et éclairage		2,826 27
14. Frais de bureau et d'administration.		1,525 85
15. Dépenses imprévues		993 80
	Total. fr.	67,109 75

ANNEXE N° 4.

Budget de l'institut agricole pour l'exercice 1862.

1. Personnel administratif et enseignant. fr.	30,800 »	
2. Gens de service.	5,200 »	
3. Frais spéciaux des cours	4,150 »	
4. Bibliothèque.	800 »	
5. Création, entretien et augmentation des collections	6,500 »	
6. Frais de culture expérimentale et frais pour les applications du cours de culture	2,000 »	
7. Bourses des élèves	1,000 »	
8. Frais de maladie des élèves	200 »	
9. Loyer des bâtiments, intérêts et amortissement des construc- tions et appropriations.	16,200 »	
10. Assurances et contributions	500 »	
11. Entretien du mobilier et du matériel	200 »	
12. Entretien des bâtiments	500 »	
13. Chauffage et éclairage	2,500 »	
14. Frais de bureau et d'administration	800 »	
15. Dépenses imprévues.	1,000 »	
	Total. fr.	72,350 »

ANNEXE N° 5.

INSTITUT AGRICOLE DE L'ÉTAT.

*Recettes et dépenses du fonds des tiers.***Année 1861.**

RECETTES.	DÉPENSES.
Pensions des élèves internes. fr. 6,811 66	Matières de consommation . fr. 6,183 79
— externes. . 1,050 »	Indemnité payée à la Société
Perçu pour nourriture des mem- bres du personnel et vente de denrées 985 67	industrielle de Gembloux. . 2,424 92
Valeur des denrées en magasin au 31 décembre 1861. . . 484 »	Minerval réparti 822 62
Total fr. 9,431 33	Total fr. 9,431 33

1862.

Pension des élèves internes . fr. 10,075 »	Matières de consommation. fr. 7,935 39
— externes . . 3,525 »	Salaire du cuisinier et d'un aide 814 »
Perçu pour nourriture des mem- bres du personnel et vente de denrées 1,038 01	Indemnité payée à la Société
Total fr. 14,638 01	industrielle de Gembloux. . 4,531 25
	Solde 1,357 39
	Total fr. 14,638 01

ANNEXE N° 6.

*Compte rendu annuel de l'exploitation annexée à l'institut agricole de l'État.***Première année culturale. — Exercice 1861-1862.**

INSTITUT.

L'institut agricole de l'État est établi à Gembloux, dans l'ancienne abbaye, en vertu de la loi du 18 juillet 1860.

Cette propriété, située au centre des grandes cultures de la Belgique, dans une contrée saine et riche, à 40 kilomètres de Bruxelles, et à 15 kilomètres de Namur,

est traversée par le chemin de fer du Grand-Luxembourg, qui la met en communication avec toutes les parties du pays.

Elle est partagée actuellement entre trois grands établissements agricoles :

A. L'institut agricole de l'État.

B. Le haras de l'État.

C. L'établissement agricole et industriel de Gembloux, comprenant une fabrique de sucre, une distillerie, une fabrique de potasse et une ferme.

L'institut agricole occupe l'ancien quartier des moines qui a pu être approprié pour loger confortablement soixante élèves internes dans des chambres séparées et dans des dortoirs, outre de vastes locaux consacrés aux laboratoires, aux auditoires, aux cabinets de physique et d'histoire naturelle, au musée et aux collections agricoles et de technologie, à la bibliothèque, etc.

HARAS DE L'ÉTAT.

Le haras occupe le quartier abbatial.

ÉTABLISSEMENT AGRICOLE ET INDUSTRIEL.

L'établissement agricole et industriel se trouve dans la ferme de l'abbaye. Il exploite environ 192 hectares de terres arables et prairies.

FERME-ÉCOLE.

Une superficie de 37 hectares 21 ares de terres et prairies a été distraite de la ferme de l'abbaye, pour être annexée à l'institut, afin d'y organiser une *ferme-école*, indispensable à l'instruction pratique des élèves.

BÂTIMENTS DE FERME.

Le propriétaire du domaine, M. Piéton, ancien sénateur, à Namur, a fait construire, d'après les données du directeur de l'institut, et sur les plans de M. l'architecte de Curte, approuvés par le Gouvernement, les bâtiments d'exploitation nécessaires à une ferme-école d'une superficie de 60 hectares.

Ces bâtiments comprennent :

A. ÉCURIE.

Une écurie pour neuf chevaux, avec deux boxes pour poulinières, une sellerie et une chambre de charretier. Les combles de ce bâtiment peuvent contenir 20,000 kilogrammes de foin sec.

B. VACHERIE.

Une vacherie divisée en deux étables, séparées par un large couloir servant de dépôt pour les aliments, et à la préparation des rations. La première de ces étables est destinée aux vaches laitières.

Elle peut contenir dix-huit têtes disposées sur deux rangs, séparés par un

couloir de 2 mètres ; chaque vache a devant elle une portion de râtelier, une auge en pierre, et elle est séparée de ses voisines, par deux dalles verticales qui forment des stalles.

Derrière les animaux règne une rigole à section rectangulaire de 13 centimètres de profondeur à l'origine, sur 20 centimètres de largeur, pour recevoir les liquides qui s'écoulent dans une citerne à purin, située au-dessous de l'étable et cubant environ 80 mètres.

La seconde étable est destinée à l'élevage. Elle se compose de six boxes, placées sur deux rangs en contre-bas d'un couloir central qui a 2 mètres de largeur. Chaque box mesure 3 mètres de largeur, sur 4 mètres de longueur ; elle est en contre-bas du couloir central et du pavé extérieur de 70 centimètres ; le fond est pavé en briques dures posées de champ.

L'auge et le râtelier sont en bois de chêne, et ne forment qu'un seul meuble qui peut s'élever à mesure que les litières s'accumulent dans la box.

Les animaux y sont placés en liberté un mois environ après leur naissance. Ils y restent jusqu'à la vente ou jusqu'à ce qu'ils passent dans le compartiment des vaches laitières.

A l'étage, on a ménagé deux petites mansardes servant de dépôt aux tourteaux et aux farines consommées dans la vacherie.

Les combles, divisés en trois compartiments, peuvent contenir 35,000 kilogrammes de foin sec.

Le bâtiment entier est construit en briques, les plafonds sont voûtés, les voûtes sont maintenues par des poutrelles en fer qui sont elles-mêmes soutenues dans la partie centrale par deux rangs de petites colonnes en fer. Les toitures sont en ardoises belges, analogues à celles de toutes les toitures des bâtiments qui dépendent de l'abbaye.

C. BERGERIE.

Une bergerie de 20 mètres de longueur, sur 8 mètres de largeur, divisée en deux compartiments par un couloir central de 1 mètre de largeur. Chaque compartiment est divisible en quatre loges par des râteliers doubles et mobiles pour la séparation des races et des lots d'expérimentation. L'intérieur est vide jusqu'à la toiture ; pendant l'hiver, on diminue le cube d'air en formant un plafond mobile avec des perches en sapin et des bottes de paille.

Cette bergerie peut contenir cent moutons de grande race.

D. PORCHERIE.

Une porcherie d'élevage pour dix têtes, formée par deux rangs de loges de 2 mètres de côté. Chaque loge possède une petite cour grillée avec réservoir d'eau.

E. HANGAR.

Un hangar pour les voitures et le matériel de la ferme avec grenier à l'étage.

F. ATELIER AGRICOLE.

Un atelier agricole avec machine à vapeur locomobile, machine à battre,

coupe-racines, moulin, concasseur de graines, et hache-paille, et servant en outre de magasin.

G. CORPS-DE-LOGIS, LAITERIE, FORGE ET CHARRONNERIE.

Un bâtiment d'habitation pour le chef de culture, avec laiterie et cuisine de ferme, plus deux pièces destinées, la première à une petite forge, et la seconde à une charronnerie.

II. MEULES A CÉRÉALES.

Deux pieds de meules rectangulaires montés sur piliers en terre cuite et pouvant supporter trente mille gerbes de céréales diverses.

I. CONDUITS D'EAU.

Un puits avec deux réservoirs pour abreuver le bétail. Ce puits est alimenté par les eaux d'une source qui prend naissance dans l'enclos de l'abbaye et qui a été amenée au centre de la cour de la ferme. Cette source a permis de fournir l'eau au jardin potager, et elle pourra être distribuée pour les usages domestiques dans tous les bâtiments cités plus haut.

J. PLATES-FORMES A FUMIER.

Quatre plates-formes à fumier, pavées en pierre de grès, sur un fond d'argile damé et imperméable, d'une superficie totale d'environ 300 mètres carrés, permettant de déposer et de transformer par année en fumier de très-bonne qualité, au moyen d'arrosages avec la lizée, un million de kilogrammes et plus de litières provenant des étables. Ces plates-formes sont disposées par couples; elles sont séparées par un étroit passage sous lequel se trouve une citerne, recevant l'excédant d'eau de pluie et d'arrosage. Autour de chacune d'elles règne une rigole qui renvoie les eaux à la citerne. Une pompe rustique munie d'un boyau en toile sert à l'arrosage, chaque fois que les litières fermentent trop vivement et qu'il devient utile de modérer la chaleur produite par la fermentation.

CULTURE.

La prise de possession des terres s'est effectuée en février 1861, après un hiver très-humide. Elles avaient été exploitées précédemment par la Société agricole et industrielle de Gembloux, qui avait obtenu, d'une première et unique fumure, deux récoltes de betteraves et une récolte de colza, à l'exception d'une parcelle d'environ 7 hectares, qui avait fourni plusieurs avoines consécutives.

Les terres, formées pour les trois-quarts d'un sable argileux de bonne qualité, et pour le quart restant d'un sable un peu ferrugineux pauvre, pouvaient être considérées comme épuisées, et elles l'étaient en effet.

MATÉRIAUX TROUVÉS A L'ENTRÉE EN FERME.

L'entreprise débutait avec 7,000 kilogrammes de paille et 50,000 kilogrammes de fumier de ferme, sans autre ressource pour commencer les opérations.

FOURRAGES ET ENGRAIS ACHETÉS.

Il a fallu, pour faire face aux besoins de la première année, acheter :

1° Foin,	8,247 kilogrammes. fr.	709 47
2° Paille,	11,237 —	507 36
3° Farine de riz,	2,470 —	443 94
4° Tourteaux de colza,	1,000 —	183 65
5° — de lin,	2,987 —	868 99
6° — de riz,	1,000 —	126 64
7° Avoine,	14,478 litres		1,727 93
8° Orge,	660 —		101 »
9° Guano,	89,923 kilogrammes.	5,616 40
10° Déchets de laine,	14,593 —	645 55
11° Plâtre,	1,600 —	66 50
12° Son	20 —	2 80
Total. . . . fr.			11,000 25

Ces achats ont occasionné une première mise de fonds de fr. 11,000-25. Une convention a, en outre, été conclue avec l'administration du haras de l'État, qui a fourni à la ferme de l'institut, à partir du 1^{er} janvier 1861, les litières provenant des étalons, en échange de fourrages pour une valeur égale.

ASSOLEMENT.

Le 20 février 1861, aucune parcelle de terre n'avait encore reçu des travaux de préparation dont le charriage des betteraves sur un sol imprégné d'humidité devait nécessairement augmenter la difficulté. Dans cet état de choses, et pour des raisons indiquées au rapport publié en 1861, aucun assolement régulier n'a été adopté⁽¹⁾. On a préféré faire une culture libre, fondée sur la production des fourrages, pour placer le plus promptement possible les terres dans des conditions de fertilité satisfaisantes.

Quand ce but sera atteint, on espère pouvoir adopter l'assolement quadriennal suivant :

1^{re} année :

Plantes sarclées, fortement fumées ;
Pommes de terre ;
Betteraves ;
Carottes ;
Colza.

2^e année :

Céréales de printemps :
Froment ;
Avoine ;
Orge.

(1) Voir p. 132 du rapport sur l'enseignement agricole (1860-1861).

3^e année :

Trèfle des prés mélangé de ray-grass d'Italie ;
Ray-grass d'Italie.

4^e année :

Froment d'hiver ;
Seigle d'hiver.

Si les prévisions se réalisent promptement, les terres seront, par conséquent, divisées en quatre soles, et chaque hectare recevra tous les quatre ans environ 100,000 kilogrammes de bon fumier de ferme, soit 25,000 kilogrammes par hectare et par an, ce qui doit les porter, en peu d'années, à un haut degré de fertilité, et permettre probablement de modifier l'assolement en le rendant plus épuisant.

PERSONNEL DE LA FERME.

Le personnel de la ferme est composé comme il suit :

1^o Un directeur ;

2^o Un agent comptable.

N. B. Ces deux fonctionnaires appartiennent également à l'institut.

Ils ne reçoivent aucun traitement pour la ferme.

3 ^o Un chef de culture, chargé de tout ce qui concerne le service des attelages, la distribution du travail et l'exécution des ordres pour tous les services de l'exploitation	fr. 1,400 »
4 ^o Un magasinier, chargé de la main-d'œuvre dans les greniers et du fumier	660 »
5 ^o Un charretier chef.	600 »
6 ^o Deux aides-charretiers.	900 »
7 ^o Un vacher	600 »
8 ^o Un berger chargé de la porcherie	540 »
9 ^o Une laitière	420 »
TOTAL.	fr. 5,120 »

Tous les autres travaux sont effectués par des journaliers ou des tâcherons. Aucun ouvrier ou employé n'est nourri dans la ferme.

BÉTAIL DE LA FERME.

L'effectif du bétail de la ferme est le suivant :

Chevaux :

Deux juments poulinières, race du pays ;

Trois hongres, —

Quatre poulains et pouliches, — nés à l'institut.

Bêtes bovines :

Un taureau durham ;

Quatorze vaches laitières, dont cinq de race durham, un de race d'ayr, deux de race du pays et six de race hollandaise ;

Neuf élèves, dont six de race durham, un de race croisée et deux de race hollandaise.

Bêtes ovines :

Le troupeau comprend quarante-quatre têtes, savoir :

Deux béliers et six brebis, new-leicester ;

Un bélier et six brebis, southdown ;

Un bélier et deux brebis, cheviot ;

Douze brebis, de race ardennaise ;

Dix brebis, race du pays ;

Cinq moutons ardennais.

Bêtes porcines :

Un verrat et trois truies, berkshire ;

Un verrat et trois truies, derby ;

Un verrat et un truie, new-leicester ;

Un truie, sussex.

Vollailles :

On ne possède encore que quelques poules de race indigène.

OPÉRATIONS SUR LE BÉTAIL.

Les opérations entreprises sur ces animaux domestiques, sont :

1° La production et l'élevage du cheval de gros trait de race indigène ;

2° La production et l'élevage des animaux de l'espèce bovine ;

3° La production du lait et du beurre ;

4° La production et l'élevage des races ovines avec essai de croisement ;

5° L'engraissement des moutons ;

6° La production et l'élevage des pores.

La ferme de l'institut entretient actuellement l'équivalent de trente-deux têtes de gros bétail pesant 16,370 kilogrammes ou 163 quintaux métriques.

INSTRUMENTS ET MACHINES.

L'exploitation s'est servie d'anciennes machines et d'instruments provenant des écoles d'agriculture supprimées par l'arrêté d'organisation de l'institut agricole de l'État.

Les charrues sont de la fabrique d'Odeurs de Marlinne.

Les herses en bois sont triangulaires, les herses en fer appartiennent au modèle de la herse parallélogrammique de Valcourt.

On se sert du rouleau creux en fer, de la charrue sous-sol de Deboeck, de la houe Dombasle, du butteur de Dombasle, des semoirs à brouette et du semoir Jacquet Robillard.

Le lave-racines à vis d'archimède, les coupe-racines de Grignon et de d'Omarlius, l'appatisseur de Leclerc et son bache-paille, un moulin à farine à bras,

modèle anglais, le tarare Dombasle et celui de Garrett, le trieur Vachon sont encore des instruments employés.

Enfin, une locomobile à vapeur et une batteuse de Clayton, appartenant au musée agricole, et qui ont fonctionné pendant plusieurs années chez différents cultivateurs du pays, font actuellement le service à l'institut.

MUSÉE AGRICOLE.

Prochainement, la collection des instruments d'agriculture, qui fait actuellement partie du musée de l'industrie à Bruxelles, sera transférée à Gembloux et annexée à l'institut.

La ferme-école ne possède pas encore de forge montée, ni d'atelier pour la construction et la réparation des machines agricoles. C'est une annexe indispensable et qu'on se propose d'y ajouter plus tard, lorsque l'organisation sera plus avancée.

EMBLAVURE DES TERRES.

Au printemps de 1861, les 37 hectares 21 ares de l'exploitation ont été emblavés de la manière suivante :

	H.	A.	C.
Froment de printemps	7	84	84
Avoine de printemps	8	6	94
Orge de printemps	»	68	80
Trèfle des prés	4	93	89
Ray-grass d'Italie.	1	90	53
Prairie naturelle	1	70	»
Betteraves.	1	»	31
Navets.	1	16	62
Rutabagas.	1	24	62
Pommes de terre.	1	11	39
Carottes	1	09	34
Grand-verger.	3	80	64
Jardins	1	68	29
Culture expérimentale	»	29	32
Chemins et pertes de terrain constatées par les mesurages . .	»	64	47
Total.	37	21	»

COMPTABILITÉ AGRICOLE.

Dès le début des opérations, une comptabilité en partie double a été ouverte. Cette comptabilité peut se diviser en deux parties distinctes :

La première comprend les livres dits principaux : le journal et le grand-livre, qui ont pour auxiliaires le livre de caisse et le livre à souche pour les recettes de chaque jour.

Elle est destinée à recevoir, à mesure qu'elles se produisent, la consignation de toutes les opérations qui, s'effectuant au comptant, sont appréciables en argent ; à la fin de l'exercice, lors de la clôture, on y passe écriture de tous les faits

matériels qui, pendant l'année, ont été enregistrés en nature dans les livres de la seconde partie.

Les registres, formant la deuxième partie, sont presque exclusivement destinés à recevoir, jour par jour, l'enregistrement des faits matériels accomplis, de tous les virements en nature, auxquels donnent lieu les nombreuses opérations journalières d'une exploitation.

Cette destination est spécialement remplie par les registres suivants : le livre de paye ou de main-d'œuvre des journaliers, avec annexe d'un registre de répartition du travail ; le livre des travaux, le livre de magasin, le livre des consommations des animaux et le livre de la laiterie.

Des livres spéciaux sont consacrés à l'inventaire, à la généalogie et aux saillies des animaux

Dans la catégorie des livres principaux, les articles, auxquels donnent lieu les opérations qui se produisent, sont libellés au journal, chaque jour, c'est-à-dire dans leur ordre chronologique, pour être ensuite reportés au grand-livre par ordre de compte.

Le nombre des comptes, leurs titres et leur classification sont présentés par la balance générale de vérification, jointe au procès-verbal de M. l'inspecteur de comptabilité.

Le registre de caisse est tenu, à livre ouvert, par recettes et dépenses, et les encaissements et payements sont inscrits chaque jour.

L'encaisse est établi à la fin de chaque mois.

Le livre de paye permet de consacrer à chaque journalier un compte ouvert pour la quinzaine. Il en est passé article au crédit de la caisse lors du paiement de la quinzaine.

Le registre de répartition qui l'accompagne, est destiné à recevoir chaque jour l'application du travail qui doit être imputé à chacun des comptes ouverts au grand-livre.

Le livre des travaux reçoit également tous les soirs l'inscription des travaux effectués par les charretiers, par les attelages, et tous les quinze jours ou tous les mois, le dépouillement des travaux des tâcherons et des journaliers consignés au registre de répartition dont il a été question plus haut. Le livre des travaux est établi par comptes spéciaux correspondant à ceux du grand-livre.

Le livre de magasin est destiné à montrer le mouvement par entrée et sortie de tous les produits, tant ceux de la culture que des matières achetées au dehors. Il permet d'apprécier à tout instant l'état des ressources restant dans les magasins et granges, et de contrôler leur emploi.

Le livre des consommations a pour but l'enregistrement journalier par catégorie d'animaux, du nombre des consommations, de la nature et des quantités des diverses matières consommées, tant les aliments proprement dits que la litière. On y inscrit aussi les quantités de fumier sorties chaque jour des étables.

Ce registre est arrêté tous les mois.

Enfin, *le livre de laiterie* reçoit aussi chaque soir tous les détails relatifs au lait obtenu aux différentes traites de la journée, l'emploi du lait, les rendements en crème, beurre, lait écrémé, petit lait, les ventes faites et généralement toutes les transformations et emplois que subissent le lait et ses divers produits.

Une colonne spéciale est affectée au prix officiel auquel se vend le beurre dans la localité, les jours de marchés.

Indépendamment de ce registre, on consigne aussi sur des états spéciaux le rendement en lait de chaque vache à chacune des traites de la journée.

C'est à la fin de l'exercice, au 30 avril, que tous les faits matériels consignés dans les registres qui précèdent sont traduits en argent, en leur assignant des prix à déterminer, et que l'on en passe écriture dans les livres principaux.

Les comptes des spéculations sur les animaux de vente se soldent par le fumier produit.

Les comptes de culture, autres que les cultures fourragères, sont soldés par les produits réalisés à la vente ou aux prix portés à l'inventaire.

Ceux qui sont ouverts aux fourrages et racines se soldent, autant que possible, par les fourrages produits, c'est-à-dire que le fourrage est coté au prix de production. C'est à ce prix, augmenté des frais de magasin et des déchets, qu'on débite les animaux consommateurs.

Tous les comptes de magasin se soldent sans bénéfice ni perte.

Celui des chevaux de trait se solde par le travail reçu ; le fumier leur est compté au prix moyen auquel les animaux de vente le fournissent.

Le compte des frais généraux se solde par une répartition intégrale des dépenses figurant au débit, entre les comptes de spéculation proportionnellement au capital circulant pour les animaux de vente, au capital engagé par les cultures, et à l'étendue pour les frais généraux communs aux céréales seulement. Les frais généraux qui doivent être imputés à la fois sur les cultures et les animaux ont été répartis, un tiers à charge des animaux de vente et proportionnellement au capital circulant, deux tiers à charge des cultures et proportionnellement au capital engagé.

ÉCURIES. — CHEVAUX ET TRAVAUX DES ATTELAGES.

Il a été tenu en moyenne cinq chevaux par jour pendant l'année.

Ils ont fourni chacun $2,912\frac{7}{10}$ heures de travail, soit 291 journées de 10 heures à raison de fr. 3-50, non compris le charretier.

En comptant le travail des chevaux au prix de fr. 3-50 par journée, le fumier revient à fr. 5-16.4 par 1,000 kilogrammes.

La journée d'attelage de deux chevaux a coûté, y compris le charretier, environ fr. 8-98.

Il est à remarquer que le premier exercice a compté 434 jours ou 14 mois.

Ces prix élevés proviennent de la répartition du travail des attelages, qui a dû être vicieuse d'abord, attendu que toutes les terres n'ont porté que des marsages qui ne présentent pas assez de dissemblance pour qu'il soit permis de bien utiliser les animaux de travail. Ce qui y a contribué, en outre, c'est que les fourrages ont été achetés à des prix plus élevés que ceux de production. On espère, par conséquent, une grande amélioration dans ce service pour les exercices futurs.

Voici le compte des chevaux :

Débit.	Crédit.
1° Frais d'achat de 7 chevaux et d'un poulain . . . fr. 5,586 27	1° Vente de deux chevaux et d'un poulain . . . fr. 1,650 »
2° Consommations 5,050 50	2° 14,563 heures de travail à fr. 0-35 l'heure. . . . 5,106 22
3° Ferrure 83 53	3° 90,000 kil. de fumier à fr. 5-16.4 par 1,000 kil. 464 87
4° Moins valeur du mobilier . 149 45	4° 6,000 litres de purin à fr. 0-40 l'hect. . . . 24 »
5° Frais de saillie. 32 50	5° Valeur estimative des ani- maux à l'inventaire . . 4,700 »
6° Médicaments et soins divers. 21 65	
7° Entretien de l'écurie 2 65	
8° Frais de conduite 418 54	
<i>N. B.</i> Les gages des charre- tiers, fr. 1,302-87, ne sont pas compris.	
Fr. 11,945 09	Fr. 11,945 09

Dans le but de connaître l'emploi des chevaux aux différents services de l'exploitation pendant une année, on a dépouillé le livre des travaux qui a fourni les résultats suivants :

TRAVAUX DES ATTELAGES DU 1^{er} OCTOBRE 1861 AU 30 SEPTEMBRE 1862.

MOIS.	Jours et dimanches.	Jours ouvrables.	Jours de travail.	Jours perdus.	Jours en plus.	Travaux de culture.	Transport de fumier.	Réalises.	Transports divers.
Janvier	4	27	15.8	11.5	»	1.6	6.0	1.4	6.7
Février	4	24	9.9	14.1	»	3.7	2.9	»	5.5
Mars	7	24	21.0	3.0	»	9.7	9.2	»	2.2
Avril	5	28	24.7	0.3	»	15.0	7.3	»	1.8
Mai	5	26	20.8	5.8	»	10.2	4.0	2.6	5.7
Juin	6	24	19.8	4.8	»	8.7	4.8	4.7	4.5
Juillet	4	27	26.6	3.4	»	7.0	7.0	3.1	6.3
Août	6	28	23.0	»	»	7.0	6.0	9.8	2.8
Septembre	4	26	27.7	»	1.7	13.1	6.1	7.4	1.1
Octobre	4	27	27.8	»	0.8	12.0	5.6	5.0	4.8
Novembre	6	24	20.8	5.8	»	2.8	7.8	9.8	1.0
Décembre	5	26	19.7	6.5	»	4.4	7.0	1.4	6.9
TOTAUX	60	505	254.8	82.1	2.2	92.0	74.1	43.3	48.0
254.4									

On trouve, par l'inspection de ce tableau :

1° Que chaque cheval suffit pour 7 hectares 79 ares : il est à remarquer que toutes les terres emblavées en racines sont défoncées, que ces plantes exigent beaucoup de transports, et que la production du fumier (900,000 kilogrammes) occasionne de grands charrois. Indépendamment de la surface cultivée (7 hectares 79 ares) par cheval, il y a à considérer le travail effectué par hectare, beaucoup plus grand à la ferme de l'institut que dans les fermes ordinaires de la localité ;

2° Que chaque cheval a travaillé par an 254 jours et demi ou (la journée moyenne de travail du cheval étant de dix heures) pendant 2,548.8 heures ;

3° Que, pendant les mois de septembre et d'octobre, il a fallu travailler des jours de fêtes ;

4° Que chaque cheval a consacré :

	Heures.
A. Aux travaux de culture (labour, hersages, roulages, etc.)	925.6
B. Au transport des fumiers	741.4
C. Aux récoltes.	435.»
D. A des transports divers.	430.8
Total pour l'année.	2,548.8

La production du cheval a commencé, en 1861, avec deux juments achetées à la foire de Huy ; elles ont donné chacune un poulain. On se propose de continuer cette production, pour autant que les conditions le permettent. Les pâturages, si utiles pour l'élevage du cheval, font défaut à l'institut.

Les bœufs n'ont pas encore été admis parmi les animaux de travail.

Les principaux avantages de ces travailleurs consistent dans une aptitude plus grande pour les travaux pénibles et pour l'utilisation des fourrages médiocres qui ne conviennent pas au cheval. Quand on ne possède que des fourrages de bonne qualité, la nourriture du bœuf est aussi chère que celle du cheval, et lorsque les travaux demandent plutôt de l'activité qu'une grande force musculaire, ce dernier doit être préféré.

Toutefois, les besoins de l'instruction et les travaux des élèves de l'institut exigeront plus tard le concours des bœufs.

VACHERIE ET VACHES LAITIÈRES.

La vacherie n'a été achevée qu'au mois de juillet 1861 ; c'est seulement à cette époque qu'elle a été habitée. L'exploitation possédait, depuis le mois d'avril, trois vaches et un taureau, qui avaient été logés dans les anciennes étables de l'abbaye. En juillet, l'étable s'est accrue de trois vaches achetées dans le pays de Herve, et en décembre, de quatorze génisses, achetées sur le marché de Goreum, en Hollande.

Depuis le 24 avril 1861 jusqu'au 30 avril 1862, il a été tenu en moyenne $5 \frac{9}{10}$ têtes de vaches laitières.

Le rendement journalier, par vache, a été de 9 litres 42, et le rendement annuel par vache, de 3,438 litres 30 centilitres.

Le lait a servi à l'élevage des veaux, à la fabrication du beurre et aux usages du pensionnat de l'institut.

La production du beurre a exigé en moyenne 34.7 litres de lait pour obtenir

un kilogramme de beurre, et chaque vache a donné, en moyenne, 104 kilogrammes de beurre par an.

Le lait écrémé donné aux veaux, était encore riche en beurre.

Le tableau suivant indique le rendement mensuel du lait et son produit en beurre.

MOIS.	NOMBRE DE VACHES traites pendant le mois.	TOTAL du LAIT OBTENU.	MOYENNE MENSUELLE par tête.	LAIT mis AUX BARATTES	BEURRE OBTENU.	QUANTITÉ DE LAIT pour un kilogr. de beurre.
Avril	7	96.0	13.7	"	"	"
Mai	57	301.3	13.5	"	"	"
Juin	85	1,148.0	13.5	"	"	"
Juillet	98	1,463 ¹ / ₄	14.9	222.3	6,580	34.8
Août	186	1,954 ¹ / ₄	10.3	1,844.0	30,453	36.3
Septembre	180	1,750 ² / ₄	9.6	1,545.0	43,934	30.6
Octobre	186	1,814 ¹ / ₂	9.7	1,377.75	44,782	35.2
Novembre	180	1,340 ¹ / ₂	8.3	1,371.0	36,696	37.5
Décembre	199	1,224.0	6.1	1,016.0	29,250	34.7
Janvier	209	1,085.0	3.1	790.0	30,523	26.0
Février	164	1,163.0	7.1	993.3	29,880	33.2
Mars	314	3,000 ¹ / ₂	9.3	2,790.0	69,910	39.9
Avril	331	3,986 ¹ / ₂	11.3	3,803.3	88,730	39.3
Totaux	2,196	20,687 ³ / ₄	"	13,733.25	430,322	34.7

Voici le compte des dépenses et des recettes de la vacherie pour la même période.

VACHERIE

Débit.	Crédit.
1° Frais d'achat fr. 6,311 32	1° Produit de la vente d'animaux fr. 4,065 90
2° Gages du vacher 715 70	2° 20,687 litres ³ / ₄ de lait, à 10 centimes 2,068 77
3° Consommations 6,330 75	3° 39 saillies à 50 centimes 19 50
4° Médicaments 32 10	4° Nourriture d'un veau étranger 7 80
5° Moins value du matériel 13 23	5° 237,380 kil. de fumier, à fr. 3.7903 par 100 kil. 900 50
6° Entretien des bâtiments " 40	6° 418 hectolitres de purin, à 25 centimes l'hectolitre 104 50
7° Frais généraux 306 74	7° Solde en bénéfice du compte laiterie 6 56
8° Frais divers 13 29	8° Valeur des animaux à l'inventaire 6,750 "
Fr. 13,923 53	Fr. 13,923 53

On voit que le fumier qui a servi à solder le compte de la vacherie a coûté fr. 3-79 les mille kilogrammes ou 38 centimes le quintal métrique. Ce résultat est satisfaisant, et il faut augurer que cette spéculation deviendra une source de profits pour la ferme, lorsque la population de l'étable aura atteint le degré de perfection que l'on est en droit d'exiger dans une ferme-école de l'État. Le produit des élèves de la race durham, qui commencent à être recherchés dans le pays, viendra s'ajouter à la laiterie et au fumier pour augmenter les recettes.

Les mesurages du lait et les annotations exactes de la comptabilité, ont permis de constater que la race de durham donne un lait plus riche en beurre que la race hollandaise.

BERGERIE. — ÉLEVAGE ET ENGRAISSEMENT DES BÊTES A LAINE.

Pendant l'année 1861-1862, les moutons ont été partagés en deux troupeaux comprenant, l'un, les moutons ardennais à l'engrais, l'autre, des brebis pour l'élevage.

BÊTES A LAINE A L'ENGRAIS.

Un troupeau de 123 têtes a été acheté en octobre 1861. Il a pâturé le regain des prairies naturelles et artificielles jusqu'en décembre, époque où il est rentré dans la bergerie pour être nourri de navets, rutabagas, avoine, tourteaux de lin et paille.

Ces moutons ont été payés, en moyenne, fr. 21-95 par tête, et ils ont été vendus fr. 29-06, y compris la toison qui figure dans le prix pour fr. 3-77 par mouton. On se proposait de faire consommer une forte provision de racines et de produire de l'engrais.

Ce double but a été atteint, mais l'engrais a été obtenu au prix élevé fr. 22.09 les 1,000 kilogrammes, ce qui a fait ranger ces animaux parmi les plus mauvais consommateurs de l'exploitation.

Toutefois, le bas prix de la viande de mouton pendant le carême et la durée de l'engraissement ne sont pas étrangers à ce résultat.

Voici le compte des dépenses et des recettes de cette opération.

BÊTES A LAINE A L'ENGRAIS.

Débit.	Crédit.
1° Frais d'achat, 123 têtes à fr. 21-95 fr. 2,700 85	1° Vente de 69 têtes. . . fr. 1,745 34
2° Frais de garde 273 26	2° 186 kil. de laine 465 »
3° Consommations 2,610 77	3° 9,200 kil. de fumier, à fr. 22.0911 les 1,000 kil. 2,032 39
4° Frais généraux 125 12	4° Inventaire de sortie, etc. . 1,482 16
5° Entretien de la bergerie. . . 1 10	
6° Médicaments 2 »	
7° Frais de tonte 10 65	
8° Frais divers. 11 14	
Fr. 5,734 89	Fr. 5,734 89

BÊTES A LAINE D'ÉLEVAGE

Le troupeau est entretenu principalement dans un but d'instruction, attendu que l'élevage du mouton est peu avantageux en Belgique, dans les localités surtout où il faut payer les terres 200 francs l'hectare, et où la nourriture d'hiver coûte très-cher.

Si les résultats obtenus sont plus favorables pour le troupeau d'élevage que pour les moutons à l'engrais, on doit attribuer cette circonstance aux dons faits à la bergerie dans le but de la pourvoir de races étrangères pour l'instruction.

COMPTE DES BÊTES A LAINE D'ÉLEVAGE.

Débit.		Crédit.	
1° Frais d'achat fr.	287 50	1° Prix d'un agneau . . . fr.	10 »
2° Achat d'un chien	20 »	2° Laine, 60 kil.	150 »
3° Frais de garde	95 52	3° Nourriture de brebis étran- gères.	45 60
4° Consommations	490 98	4° 35 kil. de fumier, à fr. 10.434 les 100 kil.	364 87
5° Médicaments	1 40	5° Inventaire de sortie	975 »
6° Frais généraux	27 08		
7° Entretien de la bergerie . .	» 30		
8° Frais de tonte.	» 60		
9° Frais divers	42 59		
10° Solde	600 »		
	Fr. 1,545 47		Fr. 1,545 47

En somme, aussi longtemps que les animaux améliorés pour la boucherie ne seront pas plus demandés, il est à présumer que l'élevage des bêtes ovines se fera à perte, et qu'il ne pourra être continué que sur une petite échelle pour satisfaire aux besoins de l'enseignement pratique.

PORCHERIE.

La production des gorettes de races améliorées promet de devenir une source de bénéfices pour la ferme. Ces animaux sont de plus en plus demandés dans le pays, et les types qui existent à l'institut, introduits d'Angleterre et choisis (les individus de la race berkshire) dans la porcherie du prince Albert, laissent peu à désirer sous le rapport de la conformation et de la précocité. Un prix invariable de 25 francs par tête a été adopté pour les gorettes destinées à la reproduction. Les gorettes pour l'engraissement sont vendues 15 francs immédiatement après le sévrage. On perçoit, en outre, 1 franc par tête au profit du porcher.

Le 20 avril, une vente publique de vaches et de jeunes animaux de race hollandaise a eu lieu à la ferme de l'institut.

On se propose de renouveler cette opération chaque année et de présenter aux cultivateurs des reproducteurs de race durham pour l'espèce bovine, des races dhisley, southdown et cheviot pour l'espèce ovine et de plusieurs races anglaises améliorées pour l'espèce porcine.

COMPTÉ DE LA PORCHERIE.

Débit.	Crédit.
1° Frais d'achat fr. 63 76	1° Ventes diverses . . . fr. 192 »
2° Gages du porcher 72 24	2° Saillies 2 »
3° Consommations 368 27	3° 18,760 kil. de fumier, à fr. 8.243 par 1,000 kil. 154 64
4° Frais généraux. 19 02	4° Plus value du mobilier . . 61 37
5° Frais divers. 2 88	5° Inventaire de sortie . . . 610 »
6° Solde. 493 74	
Fr. 1,020 01	Fr. 1,028 01

Les verrats derby et new-leicester sont très-recherchés par les éleveurs pour croiser avec la race du pays.

CULTURES.

Les terres ayant été reprises au mois de février 1861, alors qu'elles n'avaient reçu aucune préparation, le rapport ne peut s'occuper que des cultures estivales suivantes :

- 1° Céréales de mars ;
- 2° Fourrages ;
- 3° Racines.

Céréales :

Froment de printemps.

L'absence de froment d'hiver a engagé le directeur de l'institut à emblaver une parcelle de 7 hectares 84 ares 84 centiares en froment d'été.

Les variétés choisies sont :

- Le richelle de mars (Odessa) ;
- Le victoria barbu, froment roux ;
- Le froment du pays, dit de mai.

Les froments de mars sont peu connus en Belgique où on ne leur donne pas toujours la place qui leur convient dans l'assolement. Ils doivent être traités avec autant de soins que les blés d'hiver, et ils sont aussi exigeants sous le rapport de l'engrais ; on doit même supposer qu'à produits égaux, ils devront trouver plus de richesse disponible dans le sol que ces derniers, puisqu'ils doivent parcourir toutes les phases de leur végétation dans un temps plus court.

Les froments de mars peuvent rendre de grands services aux cultivateurs, pour emblaver des terres qui n'ont pu être, faute de temps, ensemencées en froment d'hiver, fait qui se présente surtout après la récolte des betteraves, des carottes et des navets jachères.

Ils sont encore utiles dans des circonstances analogues à celles où se trouvait l'institut au début des opérations.

Enfin, dans les terres qui se soulèvent par la gelée pendant l'hiver, dans les terres schisteuses, particulièrement, où la culture des grains d'hiver devient impossible, les variétés de mars deviennent précieuses, et il est permis de croire qu'elles sont appelées à un certain avenir dans la région ardennaise de la Belgique.

L'été de 1861 n'a pas été favorable aux froments de mars à Gembloux. Ils ont été

semés dans la seconde quinzaine d'avril, et c'est trop tard; ils doivent être semés sur labour d'hiver, dans le courant du mois de mars.

Il est à remarquer que les terres étaient épuisées par la culture des betteraves, et qu'elles n'avaient reçu qu'une fumure au guano; que la semence a dû être importée de l'étranger et n'est arrivée que tard en avril; qu'enfin la récolte a été échaudée, au mois de juillet, par les coups de soleil succédant à des nuits froides, alors que le grain était à l'état laiteux et les épis couverts de rosée.

Le produit n'a été que de 16 hectolitres 92 litres, et chaque hectolitre du poids de 70 kil.

Le rendement en paille a été de 2,754 kilogrammes à l'hectare.

AVOINE JAUNE DES FLANDRES.

La culture de l'avoine, faite dans les mêmes conditions que celle du froment, s'est soldée par un excédant de recettes de fr. 440-25.

La surface emblavée occupait 8 hectares 6 ares 94 centiares.

Le produit en grain a été de 500 hectolitres 23 litres et de 34,500 kilogrammes de paille; soit par hectare un produit de 62 hectolitres de grain et 4,275 kilogrammes de paille.

Le rapport du grain à la paille est comme 62.5 : 100, c'est-à-dire 62.5 kilogrammes de grain pour 100 kilogrammes de paille.

Voici l'extrait du compte de cette culture :

AVOINE.		Débit.	Crédit.
	1° Frais de culture et de récolte fr.	699 59	
	2° Engrais	1,206 75	
	3° Semences	357 85	
	4° Loyer	1,452 49	
	5° Frais généraux.	512 78	
	6° Solde.	440 25	
	Fr. 4,670 71		Fr. 4,670 71
			1° Paille et grain. fr. 4,670 71

ORGE DE PRINTEMPS.

Cette céréale, cultivée sur 68 ares 80 centiares, a fourni un solde en bénéfice de fr. 12-63.

Le produit a été de 39 hectolitres par hectare.

FOURRAGES.

Trèfle ordinaire de prés.

Ce fourrage a donné un solde en bénéfice de fr. 690-78.

Le produit a été de 6,800 kilogrammes de fourrage sec à l'hectare.

Par contre, le ray-grass d'Italie a occasionné un solde en perte de fr. 411-86, quoique le rendement ait atteint 8,000 kilogrammes de fourrage sec à l'hectare.

Cette différence résulte des frais de culture et de fumier qui sont plus élevés pour la ray-grass, plante très-épuisante.

Le trèfle occupait 4 hectares 93 ares 89 centiares.

Le ray-grass d'Italie, 1 hectare 91 ares 53 centiares.

Voici les comptes de ces deux fourrages :

TRÈFLE.			
Débit.		Crédit.	
1° Frais de culture et de récolte fr.	390 82	1° Produit fr.	2,076 99
2° Engrais (plâtre)	28 88	2° Pâturages	3 08
3° Semence	6 20		
4° Loyer	889 "		
5° Frais généraux	74 41		
6° Solde	690 78		
	<hr/>		<hr/>
	Fr. 2,080 07		Fr. 2,880 07

RAY-GRASS D'ITALIE.			
Débit.		Crédit.	
1° Frais de culture et de récolte fr.	248 97	1° Principal fr.	584 23
2° Engrais	352 28	2° Pâturage	10 47
3° Semence	9 05	3° Solde	411 56
4° Loyer	344 40		
5° Frais généraux	53 86		
	<hr/>		<hr/>
	Fr. 1,006 56		Fr. 1,006 56

Les frais de semence pour le ray-grass sont portés à une somme inférieure à la dépense réelle. Le budget des cultures expérimentales a supporté une part notable de cet article.

Quoique le ray-grass soit, à l'institut, une culture très-coûteuse, il peut rendre de grands services dans une exploitation où le bétail est tenu en stabulation, à cause de sa précocité, de son grand rendement en fourrage vert, et surtout de ses nombreuses coupes qui peuvent se succéder de mois en mois, dans des terres abondamment fumées. Semé avec le trèfle, il augmente le produit de ce dernier, et il laisse le sol plus propre.

PRAIRIE NATURELLE.

Une prairie mesurant 1 hectare 70 ares a fourni 7,870 kilogrammes de fourrage sec à l'hectare, foin et regain réunis.

À l'ouverture des opérations, cette prairie était en très-mauvais état ; les fossés n'avaient pas été curés depuis longtemps, les plantes aquatiques infestaient le gazon. Le rendement était descendu à 2,668 kilogrammes de foin sec en moyenne par hectare ; le regain qu'on faisait pâturer, pouvant être évalué à la moitié du produit principal, soit 1,334 kilogrammes, le rendement total était de 4,002 kilogrammes de foin et regain par hectare.

Le produit élevé de 7,870 kilogrammes obtenu en 1861 est dû à un assainissement plus parfait de la prairie, et à l'application d'une dose de guano, équivalente à 400 kilogrammes à l'hectare.

Le compte de cette prairie se solde par un bénéfice de fr. 102-83.

PRAIRIE NATURELLE.

Débit.	Crédit.
1° Frais de culture et de récoltes	1° Principal
264 38	912 80
2° Engrais	2° Pâturage
209 88	14 45
3° Loyer	
308 »	
4° Frais généraux	
44 16	
5° Solde	
102 83	
Fr. 927 25	Fr. 927 25

En comparant les produits moyens antérieurs avec les produits de 1861, on voit qu'une application de 400 kilogrammes de guano, au prix de 53 francs les 100 kilogrammes, a produit un excédant de récolte de 3,868 kilogrammes de foin sec qui a coûté 140 francs, ou 36 francs les 1,000 kilogrammes.

Chaque fois qu'on pourra se procurer 1,000 kilogrammes de bon foin de pré, au prix de 36 francs, ou d'un sac de 100 kilogrammes de guano, on fera une opération avantageuse dans les conditions de Gembloux, où le foin a une valeur moyenne de 80 francs les 1,000 kilogrammes.

PLANTES-RACINES.

Les plantes fourragères à racines, cultivées en 1861, sont les suivantes : pommes de terre, betteraves, carottes, rutabaga, navets.

Les produits ont été satisfaisants, mais les recettes n'ont pas été balancées par les dépenses.

Voici des extraits des comptes :

POMMES DE TERRE.

Débit.	Crédit.
1° Frais de culture et de récolte, fr.	1° Principal fr.
244 34	799 60
2° Engrais	2° Solde en perte
100 68	15 99
3° Semence	
226 39	
4° Loyer	
200 50	
5° Frais généraux	
43 68	
Fr. 815 59	Fr. 815 59

La surface plantée mesurait 1 hectare 11 ares 39 centiares. Tous les travaux ont été exécutés avec des instruments attelés.

Le produit total a été de 7,275 kilogrammes ou 6,387 kilogrammes à l'hectare.

On doit attribuer ce faible rendement à la maladie qui a sévi avec intensité en 1861, et qui a arrêté la végétation trop tôt.

BETTERAVES.

Débit.		Crédit.	
1° Frais de culture et de récolte, fr.	346 15	1° Principal	772 20
2° Engrais.	157 77		
3° Semence	18 50		
4° Loyer	180 58		
5° Frais généraux	39 78		
6° Solde	29 44		
	Fr. 772 20		Fr. 772 20

La plantation mesurait 1 hectare 31 centiares.

Le produit a été de 64,350 kilogrammes de la variété jaune globe et jaune des Barres. C'est un rendement élevé, et cependant les frais s'élèvent presque au niveau des produits. Ce fait prouve une fois de plus que les grosses récoltes ne donnent pas toujours les gros bénéfices.

Ces betteraves sont estimées à 12 francs les 1,000 kilogrammes. Les betteraves à sucre se vendent 18 francs, mais elles rendent un tiers en moins.

CAROTTES.

Débit.		Crédit.	
1° Frais de culture et de récolte, fr.	449 77	1° Principal fr.	875 65
2° Engrais.	90 32		
3° Semence	5 »		
4° Loyer	196 81		
5° Frais généraux	41 99		
6° Solde	91 76		
	Fr. 875 65		Fr. 875 65

La surface en carottes mesurait 1 hectare 9 ares 34 centiares.

Le rendement a été de 30,800 kilogrammes de racines et de 4,990 kilogrammes de feuilles ou, par hectare, racines 28,199 kilogrammes, feuilles 4,953 kilogrammes.

RUTABAGA.

Débit.		Crédit.	
1° Frais de culture et de récolte, fr.	405 08	1° Principal fr.	876 »
2° Engrais.	206 74	2° Solde	8 88
3° Semence	1 55		
4° Loyer	224 32		
5° Frais généraux	47 39		
	Fr. 884 88		Fr. 884 88

Le champ mesurait 1 hectare 24 ares 62 centiares.

Le produit a été de 35,697 kilogrammes, ou 28,640 kilogrammes à l'hectare, rendement qui est insuffisant pour couvrir la dépense et qui élève le prix de revient des 1,000 kilogrammes à fr. 26-50.

NAVETS.

Débit.		Crédit.	
1° Frais de culture et de récolte, fr.	331 85	1° Principal fr.	368 82
2° Engrais.	197 85	2° Solde	412 14
3° Loyer	209 92		
4° Frais généraux	41 84		
	Fr. 708 96		Fr. 708 96

La plantation occupait 1 hectare 16 ares 62 centiares.

Le produit a été de 32,200 kilogrammes de racines et de 11,122 kilogrammes de feuilles, ou, par hectare, 27,620 kilogrammes de racines et 9,540 kilogrammes de feuilles.

Ce rendement fait ressortir les 1,000 kilogrammes de feuilles et racines mélangés à 18 francs, prix qui constitue un fourrage très-cher, si l'on considère que les navets sont peu nutritifs.

Au 30 avril 1862, les terres étaient presque entièrement ensemencées pour l'exercice 1862-1863; on croit utile de donner le tableau général des avances faites aux cultures, au moment de l'inventaire. Tous les éléments de ce tableau sont puisés dans les livres; ils sont officiels et ils serviront, en grande partie, de base au compte de 1863.

AVANCES AUX CULTURES, 1862-1863.

NATURE DES CULTURES.	FRAIS de culture et de récolte.	ENGRAIS.	SEMENCES.	FRAIS GÉNÉRAUX.	SOMMES.	PRODUIT (pâturage) trèfle 1862.	SOLDE représentant les avances aux cultures.	SOMMES.
Froment d'hiver.	324 85	472 20	502 22	47 51	1,146 56	»	1,146 56	1,146 56
— seigle	259 81	»	234 56	44 »	538 37	»	538 37	538 37
Seigle	400 07	59 96	48 11	11 79	219 93	»	219 93	219 93
Avoine.	271 31	»	97 18	24 32	392 81	»	392 81	392 81
Orge.	66 18	»	56 »	2 32	104 50	»	104 50	104 50
Pommes de terre	148 03	»	199 50	25 19	488 77	»	488 77	488 77
Diverses	113 03	»	»	»	»	»	»	»
Trèfle rouge	54 53	284 82	44 73	»	»	»	»	»
— incarnat	71 23	89 94	53 »	71 47	1,534 50	»	1,534 50	1,534 50
Ray-grass 1861-1862.	11 09	562 83	»	»	»	»	»	»
— 1862-1863.	84 »	239 84	5 »	»	»	»	»	»
Colza	136 90	7 49	»	27 42	311 87	»	311 87	311 87
Lin	144 80	130 26	23 »	»	»	»	»	»
— étranger	107 75	119 04	53 28	14 83	277 83	»	277 83	277 83
Prairies naturelles.	8 90	209 91	»	12 58	231 19	»	231 19	231 19
Trèfle rouge 1863	2 62	»	41 43	2 40	46 54	18 47	28 07	46 54
Totaux.	1,907 08	1,907 19	1,124 03	248 57	5,312 87	18 47	5,294 40	5,312 87

JARDINS.

Pendant le premier exercice, les jardins ont occupé une superficie d'un hectare soixante-huit ares vingt-neuf centiares.

Cette partie de l'exploitation agricole a occasionné un déficit qui a été couvert en partie par des graines et des plants délivrés gratuitement à la ferme. Quoiqu'on puisse faire, ce service occasionnera toujours un chiffre de dépenses plus élevé que celui des recettes, bien que le pensionnat de l'institut achète une partie des produits et que, pour 1861, ces achats se soient élevés à fr. 687-36.

Bientôt les jardins s'étendront sur une superficie d'environ 4 hectares, et comprendront, outre les cultures expérimentales, le potager et une école de pomologie, une pépinière d'arbres fruitiers. Si cette dernière n'aide pas à couvrir les frais, il deviendra indispensable de subventionner les jardins dans l'intérêt de l'instruction.

Capital circulant. — En récapitulant les principales dépenses à charge de l'exploitation, pour 1861-1862, on trouve : que le loyer y figure pour une somme de fr 6,697-80, à raison de 180 francs par hectare ; que les employés ont reçu fr. 3,072-10, et que les frais de main-d'œuvre se sont élevés à fr. 6,791-91.

Il a, en outre, été produit et acheté des engrais pour une somme de fr. 11,616-71.

Enfin, on a acheté des fourrages divers pour fr. 4,671-78, indépendamment des fourrages produits par l'exploitation. Ces différentes dépenses, qui ne constituent qu'une partie du capital circulant, forment déjà un total de fr. 32,830-30, ou 887 francs par hectare.

Il a été produit, pendant l'exercice, 792,833 kilogrammes de fumier, et il restait, en outre, sur les plates-formes et dans les étables, au 30 avril, 93,000 kilogrammes. Il a, par conséquent, été appliqué 697,833 kilogrammes, répartis sur 18 hectares 30 ares, ce qui représente une fumure moyenne de 37,700 kilogrammes par hectare.

Les 1,000 kilogrammes de fumier, après la fermentation et les arrosages sur les plates-formes, ont coûté fr. 6-93. Rendus aux terres et enfouis, ils atteignent le prix de fr. 8-77.83 ; c'est-à-dire que les frais de chargement, transport, épandage et enfouissement se sont élevés à fr. 1,829 par 1,000 kilogrammes.

FRAIS GÉNÉRAUX.

Les frais généraux, dont une part est inscrite au débit de chaque opération, grèvent la production dans une trop grande proportion. Ils ne s'élèvent pas à moins de fr. 2,738-93, ou 74 francs par hectare.

Les frais généraux communs à la ferme se sont élevés, à . . . fr.	121 53
Ceux communs aux cultures, à	647 29
Ceux communs aux céréales, à	648 86
Ceux communs à tous les comptes, à	1,321 23
Total. fr.	<u>2,738 93</u>

Cette dépense serait proportionnellement moins considérable si l'exploitation avait une plus grande étendue.

SINISTRES.

Le compte sinistre a été débité, pendant l'année, pour une somme de fr. 323-73, ce qui représente 2-23 p. c. du capital mobilier vivant. C'est une perte très-faible, si l'on fait attention que l'élevage s'étend à toutes les espèces animales entretenues dans l'exploitation.

Les frais de pharmacie se sont élevés à fr. 60-03.

BIAN.

Le bilan ou l'état de situation a été dressé, au 30 avril 1862, après quatorze mois de travaux.

Actif.		Passif.	
1° Mobilier vivant . . . fr.	14,592 50	1° Matériaux trouvés à l'entrée	
2° Mobilier mort	4,510 76	en ferme fr.	581 43
3° Denrées et matières diverses		2° Dettes passives	822 90
en magasin	9,400 38	3° Reste capital net, au 30 avril	
4° Engrais en terre	6,459 72	1862	46,725 17
5° Amélioration foncière à			
amortir.	286 03		
6° Avances aux cultures (1862-			
1863	5,294 40		
7° Dettes actives.	6,271 86		
8° Espèces en caisse	1,518 55		
	<u>Fr. 48,129 20</u>		<u>Fr. 48,129 20</u>

INVENTAIRE.

L'inventaire de toutes les valeurs engagées dans l'exploitation doit précéder le bilan, puisque ces valeurs constituent le capital agricole, l'actif du cultivateur.

Le 30 avril a été choisi pour dresser l'inventaire général des valeurs existant dans l'exploitation, parce que cette époque est celle de l'entrée en ferme, celle où presque tous les magasins sont vidés, les battages achevés, les produits réalisés, les animaux gras vendus, où l'alimentation d'hiver cesse, celle enfin où les avances pour l'exercice suivant sont achevées.

Il importe que les évaluations se rapprochent, autant que possible, de la réalité, ou, si l'on veut, de la valeur réalisable des objets, parce qu'il y a autant d'inconvénient à inventorier à un prix trop élevé, qu'à un prix trop bas. Inventorier à un taux supérieur à la valeur vénale, c'est élever les bénéfices actuels de l'exploitation aux dépens des bénéfices futurs, c'est prendre un dividende sur le capital; inventorier à des prix trop bas, c'est augmenter son capital aux dépens des bénéfices réels: dans les deux cas, c'est fausser le résultat final de l'exploitation.

Les animaux de travail, les vaches, les porcs, les bêtes ovines sont évalués individuellement au prix que l'on pourrait en retirer par la vente, au moment de l'inventaire.

Le mobilier mort, formé de tous les instruments qui composent le matériel

d'exploitation, est estimé pièce par pièce, en se basant sur le prix d'achat, sur l'état d'entretien et de conservation et sur l'utilité qu'on en retire, en ne perdant pas de vue cependant le prix qu'on en retirerait, si l'on était forcé de les vendre.

Il y a souvent une dépréciation, une moins-value, aussi bien sur le bétail que sur le mobilier mort, qui doit être appréciée au moment de l'inventaire.

Cette dépréciation est d'environ 24 p. % sur tout le mobilier mort. Quant aux denrées et matières en magasin, celles qui ont été achetées, comme les tourteaux, les engrais commerciaux, les graines, etc., sont évaluées au prix d'achat augmenté des frais de rentrée et de magasin; les fourrages secs et les racines, au prix de production; et les graines, à un prix un peu inférieur à celui de la merceriale à l'époque de l'inventaire.

Le fumier en tas est porté, à l'inventaire, au prix de production moyen qui ressort des écritures.

Les engrais en terre sont représentés par la valeur assignée aux fumiers et engrais restant en terre à cette époque.

Les fumiers, portés aux comptes de culture au prix de revient ou de production, s'amortissent de la manière suivante :

En une année, pour le guano.

En trois années, pour les engrais de ferme.

En trois années, pour les déchets de laine.

Le capital engagé sous forme d'améliorations foncières est amorti, chaque année, pour une part proportionnelle au nombre d'années de jouissance qui restent à courir jusqu'à la fin du bail.

Le capital engagé sous forme d'avances aux cultures, qui représente les emblavures faites au profit de l'exercice courant, est déterminé par les soldes des comptes ouverts au grand livre aux diverses récoltes. Il représente, par conséquent, des valeurs réelles, des dépenses faites en vue de la prochaine récolte.

L'argent en caisse et les dettes actives forment les derniers éléments de l'actif, et sont représentés par des chiffres extraits des livres de la ferme.

Le passif est formé par les dettes passives qui ressortent des comptes personnels ouverts au grand livre et par les matériaux trouvés à l'entrée en ferme (paille et fumier), qui devront être restitués à la fin du bail et qui, chaque année, figurent au passif.

Les pailles ont été évaluées à 40 francs les 1,000 kilogrammes et les fumiers à 6 francs les 1,000 kilogrammes.

SOLDE EN BÉNÉFICE DE L'EXERCICE.

Le capital d'exploitation de la ferme, qui a été constitué, à partir du 14 février 1861, au moyen de fonds mis successivement à la disposition de l'agent comptable de l'institut, jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 44,302-76, avait augmenté de fr. 2,422-41, après quatorze mois d'exploitation et au moment où l'état de situation a été dressé, de sorte qu'il s'élevait, au 30 avril 1862, au chiffre de fr. 46,725-17.

Le solde en bénéfice du premier exercice ressort du compte *pertes et profits*, dont voici un extrait :

COMPTÉ PERTES ET PROFITS.

Débit.	Crédit.
1° Volailles (pertes) . . . fr. 60 »	1° Bénéfice sur les animaux, fr. 1,133 74
2° Solde en bénéfice . . . 2,422 41	2° — sur les cultures. . . 1,304 84
	3° Battage pour étrangers . . . 43 83
Fr. 2,482 41	Fr. 2,482 41

Le capital primitif étant de fr. 44,302-76, et le bénéfice net de fr. 2,422-41, c'est un intérêt de fr. 3-46 pour 100 francs engagés dans l'exploitation Gembloux, le 26 juillet 1862.

Le directeur de l'Institut agricole,

PHOCAS LEJEUNE.

ANNEXE N° 7.

Arrêté royal du 7 mars 1865, relatif aux examens de sortie.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'art. 9 de la loi du 18 juillet 1860;
Revu l'art. 19 de Notre arrêté du 30 août suivant;
Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. Un jury nommé par Notre Ministre de l'Intérieur est chargé d'examiner les élèves de l'Institut agricole de l'État qui, ayant fini leurs études, veulent faire constater leurs connaissances et obtenir un certificat de capacité.

ART. 2. Les inscriptions pour les examens sont prises chez le directeur de l'Institut, à l'époque fixée par notre Ministre de l'Intérieur. Il est payé par chaque récipiendaire une somme de 25 francs pour frais d'examen.

Les listes d'inscription sont closes quinze jours avant l'ouverture de la session.

ART. 3. Les candidats peuvent être répartis en plusieurs séries.

Un tirage au sort détermine l'ordre dans lequel ils sont examinés.

ART. 4. Le jury ne procède à l'examen que lorsque les deux tiers au moins de ses membres sont présents.

Nul ne peut, en qualité de membre du jury, prendre part à l'examen d'un parent ou d'un allié jusques et y compris le quatrième degré, à peine de nullité.

ART. 5. Le jury règle les heures des examens et prend toutes les dispositions nécessaires concernant les séances.

Il s'assemble au moins deux fois par jour, le dimanche excepté.

Chaque réunion dure au moins trois heures.

Il est tenu, par le secrétaire du jury, un registre de présence.

ART. 6. Les examens se composent de trois épreuves : la première écrite, la seconde orale et la troisième pratique.

L'épreuve orale et l'épreuve écrite comprennent les matières indiquées ci-après :

A. Génie rural.

Stéréométrie.

Arpentage.

Levé des plans.

Nivellement.

Construction des instruments aratoires, des machines agricoles, des routes et des bâtiments ruraux.

Drainage.

Irrigations.

Hydraulique agricole.

B. Sciences chimiques.

Analyses chimiques.

Technologie agricole.

C. Histoire naturelle.

Zoologie.

Physiologie végétale.

Étude des terrains du pays.

D. Zootechnie.

Hygiène des animaux domestiques.

Production, élevage, amélioration et éducation des animaux domestiques.

E. Culture.

Agriculture générale et spéciale.

Horticulture.

Arboriculture.

Sylviculture.

F. Sciences économiques et droit rural.

Économie rurale et forestière.

Comptabilité agricole.

Droit rural.

Dans l'épreuve orale, l'examineur pourra toujours s'assurer que les lois et les principes scientifiques, qui servent de base aux applications sur lesquelles il interroge, sont connus du récipiendaire.

ART. 7. L'épreuve pratique comprend les applications suivantes :

A. *Génie rural*. — Arpentage, levé des plans, nivellement, cubage, jaugeage des eaux, exécution de travaux de drainage.

Dessin. — Le récipiendaire présentera trois dessins géométriques originaux signés par lui et par le professeur, et exécutés à la salle de dessin de l'institut, en seconde année.

B. *Chimie*. — Essais et analyses qualitatives.

C. *Zootéchnie*. — Applications du cours d'extérieur.

Harnachement, maniement des animaux de boucherie, de la vache laitière, du bœuf de travail, des bêtes à laine.

Examen des animaux en vente.

D. *Culture*. — Maniement des instruments de culture et de magasin, conduite des attelages, travaux de préparation du sol, labour, hersage, roulage, semailles et multiplications artificielles. Travaux de culture ; sarclage, binage, buttage ; taille des arbres ; fauchaison ; moisson ; battage des grains.

ART. 8. Le jury pose à tous les candidats, pour chacun des groupes indiqués aux art. 6 et 7 ci-dessus, un nombre égal de questions pratiques et par écrit.

ART. 9. Chacun des membres du jury applique à chaque réponse un nombre de points qui en détermine la valeur.

Le *maximum* des points représentant une réponse parfaite est fixé à 10.

Les nombres qui déterminent la valeur de la réponse par écrit et de la réponse orale, sont multipliés par le chiffre représentant l'importance attribuée à chaque branche de l'examen.

Le coefficient d'importance est fixé de la manière suivante :

1 ^{er} groupe.	<table> <tr> <td>Stéréométrie, arpentage et nivellement . . .</td> <td>3</td> <td rowspan="4">} 150 »</td> </tr> <tr> <td>Construction des instruments aratoires, des machines agricoles, des routes et des bâtiments ruraux</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Drainage, irrigation, hydraulique</td> <td>4</td> </tr> </table>	Stéréométrie, arpentage et nivellement . . .	3	} 150 »	Construction des instruments aratoires, des machines agricoles, des routes et des bâtiments ruraux	8	Drainage, irrigation, hydraulique	4
Stéréométrie, arpentage et nivellement . . .	3	} 150 »						
Construction des instruments aratoires, des machines agricoles, des routes et des bâtiments ruraux	8							
Drainage, irrigation, hydraulique	4							
2 ^e groupe.	<table> <tr> <td>Les essais et analyses qualitatives et la technologie agricole</td> <td>10</td> <td rowspan="2">} 200 »</td> </tr> <tr> <td>La physiologie, les terrains géologiques de la Belgique et la zoologie agricole</td> <td>10</td> </tr> </table>		Les essais et analyses qualitatives et la technologie agricole	10	} 200 »	La physiologie, les terrains géologiques de la Belgique et la zoologie agricole	10	
Les essais et analyses qualitatives et la technologie agricole	10	} 200 »						
La physiologie, les terrains géologiques de la Belgique et la zoologie agricole	10							
3 ^e groupe.	<table> <tr> <td>Hygiène des animaux domestiques, production, élevage, amélioration et éducation des animaux domestiques</td> <td>15</td> <td>} 150 »</td> </tr> </table>	Hygiène des animaux domestiques, production, élevage, amélioration et éducation des animaux domestiques	15	} 150 »				
Hygiène des animaux domestiques, production, élevage, amélioration et éducation des animaux domestiques	15	} 150 »						
4 ^e groupe.	<table> <tr> <td>Agriculture générale et spéciale, horticulture, arboriculture et sylviculture</td> <td>18</td> <td>} 180 »</td> </tr> </table>	Agriculture générale et spéciale, horticulture, arboriculture et sylviculture	18	} 180 »				
Agriculture générale et spéciale, horticulture, arboriculture et sylviculture	18	} 180 »						
5 ^e groupe.	<table> <tr> <td>Économie rurale et forestière</td> <td>12</td> <td rowspan="3">} 200 »</td> </tr> <tr> <td>Comptabilité agricole</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Droit rural</td> <td>2</td> </tr> </table>	Économie rurale et forestière	12	} 200 »	Comptabilité agricole	6	Droit rural	2
Économie rurale et forestière	12	} 200 »						
Comptabilité agricole	6							
Droit rural	2							
	A reporter	880 »						

Report 880 »

ÉPREUVE PRATIQUE :

6 ^e groupe.	}	<i>Génie rural.</i> Arpentage, levé des plans, nivellement, cubage, jaugeage des eaux, travaux de drainage	8	}	350 »
		Dessin	2		
		<i>Zootéchnie,</i> extérieur, harnachement, maniement, examen des animaux en vente	10		
		<i>Culture.</i> Maniement des instruments, conduite des attelages, travaux de culture, semailles et multiplication, travaux de récolte et battage des grains	10		
		<i>Chimie.</i> Essais analytiques et analyses qualitatives	5		
Total.				1,230 »	

Ne pourront recevoir le certificat de capacité que ceux qui auront obtenu au moins la moitié des points indiqués à chacun des groupes ci-dessus mentionnés.

ART. 10. L'examen par écrit a lieu le premier jour de la session entre tous les récipiendaires.

Le jury rédige ou arrête, immédiatement avant cet examen, les questions à poser aux récipiendaires. Il y a autant d'urnes différentes que de matières sur lesquelles l'examen se fait. Chacune de ces urnes contient un nombre triple de questions de celui que doit amener le sort.

Les questions tirées au sort sont dictées immédiatement aux récipiendaires.

Il est accordé, au plus, huit heures aux récipiendaires pour faire leurs réponses.

Le jury peut partager l'épreuve écrite en deux parties, chacune de quatre heures au plus.

ART. 11. Les récipiendaires prennent place dans la salle d'après le numéro d'ordre du tirage au sort.

Pendant leur travail, ils sont constamment surveillés par deux membres du jury au moins.

Ils ne peuvent communiquer entre eux, ni avoir des livres, des écrits ou des notes quelconques.

ART. 12. Les réponses écrites et signées sont renfermées séparément dans une enveloppe scellée, en présence des récipiendaires.

ART. 13. Les récipiendaires sont admis à l'examen oral dans l'ordre du classement fixé par le tirage au sort.

Les réponses écrites sont décachetées et lues publiquement avant l'épreuve orale.

Le temps consacré à cette lecture n'est pas compris dans celui qui est fixé pour l'épreuve orale et qui est au plus de deux heures pour chaque aspirant.

L'examen oral est public.

ART. 14. L'épreuve pratique se fait dans l'ordre suivant lequel les récipiendaires ont été admis à l'examen oral.

Les questions indiquant les opérations en nombre triple de celui que doit amener le sort, sont renfermées dans autant d'urnes différentes qu'il y a de matières et dictées immédiatement avant chaque épreuve.

Lorsque les questions pour l'examen pratique ont été tirées au sort, les récipiendaires ne peuvent plus, sans encourir le rejet, communiquer avec des personnes étrangères au jury, consulter des livres ou des notes, ni se livrer à des opérations ou à des manipulations quelconques.

ART. 15. Dans la délibération à prendre sur l'examen de chaque récipiendaire, le jury se mettra d'accord sur le nombre de points à donner, en prenant pour base la valeur accordée à chaque réponse écrite, orale ou pratique, par l'examineur le plus compétent.

ART. 16. Après chaque épreuve, le jury délibère sur l'admission et le rang des récipiendaires.

Il est dressé procès-verbal de la délibération.

Le procès-verbal mentionne le mérite de chaque épreuve. Il en est donné immédiatement lecture au récipiendaire.

ART. 17. Le jury prononce l'ajournement du récipiendaire qui n'a point répondu d'une manière satisfaisante.

Le récipiendaire ajourné ne peut se représenter à l'examen que l'année suivante.

ART. 18. Les certificats sont délivrés en Notre nom, suivant la formule annexée au présent arrêté.

Ils sont signés par tous les membres du jury et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une manière satisfaisante, avec distinction, avec grande distinction ou avec la plus grande distinction.

ART. 19. Les mentions à insérer dans les diplômes à délivrer par le jury seront déterminées d'après les bases suivantes :

1° D'une manière satisfaisante, pour l'aspirant qui aura obtenu la moitié des points et moins de 769 points pour les trois épreuves appréciées comme il a été dit ci-dessus ;

2° Avec distinction, pour celui qui aura obtenu de 769 points à 922 ;

3° Avec grande distinction, pour celui qui aura obtenu de 923 points à 1,076 ;

4° Avec la plus grande distinction, pour celui qui aura obtenu de 1,077 points à 1,230.

ART. 20. Une bourse annuelle de 1,000 francs pourra être accordée, pendant deux années, au candidat qui aura obtenu la plus grande distinction.

Cette bourse est destinée à aider l'élève à compléter ses études à l'étranger.

ART. 21. Le président a la police de la salle des examens.

Immédiatement après la session, il transmet à Notre Ministre de l'Intérieur les procès-verbaux des séances du jury, ainsi que tous les documents relatifs aux examens.

ART. 22. Les dispositions réglementaires pour la tenue des séances du jury, les décisions à intervenir pour les cas douteux et non prévus, les mesures complémentaires dont l'expérience pourrait signaler la nécessité, seront prises par Notre Ministre de l'Intérieur.

ART. 23. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 7 mars 1863.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

ALP. VANDENPEEREBOOM.

Modèle de certificat annexé à l'arrêté royal du 7 mars 1863.

AU NOM DU ROI DES BELGES,

Le Jury d'examen de l'institut agricole de l'État certifie que le sieur..... (*nom et prénoms du récipiendaire*), de..... (*lieu de naissance ou domicile*), a subi..... (*le mérite de l'examen*) l'examen prescrit par l'art. 9 de la loi du 18 juillet 1860, conformément à l'arrêté royal du 7 mars 1863.

Gembloux, le.....

(*Suivent les signatures.*)

Approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 7 mars 1863.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

ALP. VANDENPEEREBOOM.

ANNEXE N° 8.

Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur par la commission de surveillance de l'Institut agricole de l'État, pour l'exercice 1862.

MONSIEUR LE MINISTRE,

L'Institut agricole compte à peine deux années d'existence, et pourtant l'enseignement est si satisfaisant dans toutes ses parties, malgré les obstacles que nous aurons à vous signaler plus bas, que nous avons la confiance la plus entière dans l'avenir de cette institution.

Dans notre premier rapport annuel, nous eûmes l'honneur de vous rappeler que les cours avaient été ouverts en présence de onze élèves; ce nombre s'est augmenté jusqu'à dix-huit dans la première année; dans l'année qui vient de s'écouler, le nombre d'élèves était de trente et un; aujourd'hui quarante-cinq élèves suivent les cours.

Parmi ces élèves, il y a vingt-deux externes et vingt-trois internes; trois élèves seulement suivent régulièrement la série complète des cours de la troisième année d'études; neuf élèves suivent la série des cours de seconde année; vingt et un suivent les cours de première année; enfin, douze élèves libres suivent divers cours, sans fréquenter la série complète de l'une de ces trois années d'études.

Il y a vingt-six élèves régnicoles; il y a dix-neuf étrangers, savoir: huit Polonais, deux Russes, deux Français, deux Prussiens, deux Espagnols, deux Valaques et un Turc.

Le nombre de vingt-six élèves régnicoles, après deux années d'existence seulement, nous paraît satisfaisant, en ce sens qu'il répond à notre attente et qu'il dépasse celle de beaucoup de personnes, qui tiennent compte de la lenteur avec laquelle se propage le goût des études scientifiques professionnelles. Les cours professionnels annexés à nos athénées, à nos universités surtout, ont été fort peu suivis, en effet, dans les premières années, bien qu'aujourd'hui les élèves de ces cours forment une notable partie de la population de nos athénées, et que les écoles spéciales concourent pour une large part à la prospérité de nos universités.

La présence d'un nombre relativement considérable d'élèves étrangers, en même temps qu'elle fait honneur au pays, est utile à l'Institut, en ce sens que les élèves étrangers supportent leur part dans les charges et qu'ils excitent l'émulation des régnicoles.

Il serait peut-être vrai aussi de dire que notre enseignement agricole sera d'autant plus estimé, en Belgique même, qu'il sera mieux apprécié à l'étranger, où on le juge par comparaison.

Il est une autre considération qui nous paraît devoir trouver sa place ici.

L'Institut agricole n'est point destiné à former des praticiens vulgaires : il doit avoir pour but de former des jeunes gens actifs, qui donnent l'impulsion à notre agriculture. Des pratiques déterminées peuvent bien nous donner une supériorité momentanée, mais pour que la supériorité soit durable, il faut que la culture soit habilement modifiée selon les circonstances. Un cultivateur doit avoir l'œil tourné vers le marché. Il pouvait ne pas avoir une portée de vue très-grande, lorsqu'à défaut de voies de communication, et en présence d'une protection douanière, l'état du marché voisin influait seul et d'une manière durable sur ses succès. Mais bien que cet état de choses n'ait cessé que depuis peu d'années, il est déjà bien loin de nous. La facilité et la promptitude des transports font que nos marchés subissent parfois moins de fluctuations par suite de causes locales, que sous l'influence des faits qui se produisent à l'étranger.

Une mauvaise récolte de céréales dans une province n'y est plus une cause de cherté des subsistances; l'état local des fourrages ne décide plus du prix de la viande; le prix des huiles est destiné à dépendre bien plus de l'extension donnée à des exploitations industrielles dans un autre monde, que du rendement de nos récoltes de graines oléagineuses; la valeur vénale des engrais, qui a pour fonction le prix coûtant d'un grand nombre de produits, est subordonnée au prix de divers succédanés fournis par le commerce extérieur. La valeur de nos récoltes de betteraves est subordonnée au prix du sucre exotique. La valeur du lin et du tabac est subordonnée à ce qui se fait à l'étranger.

En présence de cette modification profonde dans les conditions de succès de notre agriculture, il importe au plus haut point que ceux qui seront appelés prochainement à lui donner l'impulsion saisissent l'occasion de se créer des relations à l'étranger, et, à ce titre, les relations de nos agriculteurs les plus distingués avec ceux d'autres pays seront d'autant plus utiles, qu'elles auront été contractées à un âge auquel elles prennent aisément le caractère de l'intimité, et qu'une réciprocité de services les entretiendra nécessairement.

Le troisième budget, celui de l'année courante, nous ayant été soumis, nous l'avons examiné avec soin et l'avons approuvé, dans la prévision que les Chambres législatives voteraient l'allocation spéciale que vous avez bien voulu leur demander, afin d'arriver plus promptement à compléter le matériel nécessaire pour l'enseignement et pour le pensionnat.

Non-seulement les collections sont encore bien incomplètes, mais il est impossible, malgré les soins les mieux entendus, d'en assurer la bonne conservation, à défaut des meubles nécessaires pour protéger les objets.

L'enseignement des sciences d'observation ou d'expérience est toujours fort difficile, il conduit rarement à des idées nettes et bien souvent à des idées fausses, lorsqu'il n'est pas donné en présence des objets mêmes qu'il s'agit de décrire, en présence des expériences qu'on explique. Il serait regrettable au plus haut point que l'enseignement agricole, destiné à provoquer une impulsion nouvelle et salutaire de la plus importante de nos industries, ne réalisât pas les succès qu'il promet en ce moment, parce que les conditions matérielles seraient demeurées en dessous du zèle et du dévouement des professeurs, en dessous de l'empressement des parents et de l'application des élèves.

En présence de l'accueil fait à l'enseignement agricole supérieur, il n'est plus

permis de compter sur le temps pour le mettre, sous tous les rapports, en harmonie avec les exigences d'un enseignement fructueux et régulier.

L'enseignement des sciences proprement dites laisse évidemment à désirer, quant au matériel de cet enseignement. Pour la pratique de la culture, l'organisation de la ferme se complète rapidement, et, pour l'étude pratique des arts agricoles, les élèves sont accueillis avec empressement dans deux fabriques de sucre, dans une distillerie de mélasse, dans une fabrique de potasse, une brasserie, des fabriques de poteries et de tuyaux de drainage, puis des briquetteries, des fours à chaux, etc.

Aux termes de l'art. 48 de l'arrêté du 4 septembre 1860, nous avons à vous présenter nos observations sur le compte rendu général de l'exploitation de la ferme.

M. le directeur nous a soumis le compte rendu de l'exploitation, arrêté au 30 avril dernier, c'est-à-dire des quatorze premiers mois.

Le bilan solde par un bénéfice de fr. 2,482-41.

Nous avons lieu d'admettre ce chiffre comme exact : il résulte d'une comptabilité fort détaillée, dans laquelle nous n'avons pas trouvé de données qui nous parussent contestables, à l'exception peut-être du loyer de la terre.

L'établissement de l'Institut a été pris à bail, à la vérité, à raison de 180 francs l'hectare : mais il est à remarquer que ce prix se compose :

- 1° Du loyer de la terre, sans bâtiments d'exploitation ;
- 2° Du loyer des bâtiments de l'école.

Il y aurait donc lieu de retrancher ici une part de la somme totale de fr. 6,697-62, qui forme le montant global du loyer, pour la mettre à la charge de l'école même, à titre de loyer des bâtiments, et cette part serait considérable ; ce n'est point en vue de se procurer la jouissance des terres, mais bien à cause des vastes bâtiments d'école, que le Gouvernement a donné la préférence à l'ancienne abbaye de Gembloux, pour y établir l'Institut.

D'un autre côté, il y aurait lieu d'ajouter au loyer de la terre ainsi rectifié la moyenne de l'annuité à payer du chef des bâtiments d'exploitation récemment construits, ou, ce qui reviendrait au même, l'intérêt à 5 p. % du capital engagé dans ces constructions.

Il y aurait donc à faire ici deux corrections, dont l'une compenserait l'autre, jusqu'à un certain point. Mais elles ne pourraient reposer que sur des appréciations arbitraires, et cette considération porte la commission à vous proposer de laisser subsister le chiffre de 180 francs qui paraît représenter la valeur locative actuelle des terres, avec la part afférente de bâtiments construits en vue d'une exploitation normale.

Nous pensons qu'il est utile d'examiner à fond le résultat financier de cette première année.

Pour s'en rendre compte, il serait nécessaire d'avoir égard à bien des circonstances difficiles à apprécier, telles que l'état des terres au moment de la reprise du bail ; l'absence, pendant une grande partie de l'année, de bâtiments d'exploitation ; la simultanéité de travaux de culture, d'amélioration foncière et d'organisation de l'école et de la ferme.

Nous pensons, d'ailleurs, que la ferme ne peut répondre à sa destination et tout à la fois servir dans son ensemble de modèle pour une culture profitable.

Les nécessités de l'enseignement obligent évidemment M. le directeur de s'écarter des principes les plus élémentaires en économie rurale.

S'il était admissible qu'il fallût viser au bénéfice dans l'ensemble de l'exploitation, il faudrait évidemment consacrer le moins possible de terres à des récoltes qu'on obtient en quantité tout aussi considérable, plus grande même, dans des terrains dont la valeur locative est seulement la moitié ou le tiers de celle des terres de Gembloux, et donner toute l'extension possible aux cultures spéciales qui ont donné à ces dernières leur valeur locative exceptionnelle.

En d'autres termes, il faudrait consacrer la plus grande étendue possible à la culture de la betterave à sucre, et exclure, parmi les plantes fourragères, celles qui donnent moins de bénéfices que telles autres récoltes qu'il est possible d'intercaler entre les cultures des betteraves. Mais, en ce cas, la culture de l'école n'aurait, comme modèle, qu'une utilité fort restreinte, car elle ne pourrait être recommandée que pour les localités où s'offrent les conditions spéciales et exceptionnelles qui se présentent à Gembloux.

Au lieu de suivre ce système, M. le directeur n'a point cultivé de betteraves à sucre, par la raison que les élèves peuvent parfaitement étudier cette culture sur les terres voisines, et s'est particulièrement appliqué à la culture des plantes fourragères. Il compte adopter, tout au moins temporairement, l'assolement quadriennal suivant :

- 1° Plantes sarclées ;
- 2° Céréales de printemps ;
- 3° Trèfles, ray-grass d'Italie ;
- 4° Céréales d'hiver.

Cet assolement, dans lequel les produits des trois premières années peuvent être utilisés complètement pour la nourriture du bétail, est essentiellement améliorant, et il est instructif, en ce sens qu'il convient pour la généralité des terres de même nature que celles qui dominent à Gembloux. Mais, évidemment, il donnerait des produits tout aussi importants et des résultats financiers plus favorables dans telles localités où des influences spéciales n'auraient pas notablement augmenté le prix de la terre, et, par conséquent, les avantages locaux sont, à juste titre, selon nous, sacrifiés aux nécessités de l'enseignement.

Une autre considération se présente. La culture est de 36 hectares 56 ares, dont il convient de déduire l'étendue du verger et du jardin, ce qui la réduit à 31 hectares environ, et les détails en sont confiés à un chef, aux appointements de 1,400 francs, soit 45 francs par hectare. Le cultivateur placé à la tête d'une exploitation de pareille étendue prendrait tout au moins lui-même la direction de la culture, et cela est impossible à la ferme de l'institut.

Il importe de tenir compte de ces nécessités, non-seulement en appréciant le résultat global, mais encore en discutant les résultats qu'offrent les diverses récoltes prises isolément.

D'autres considérations encore se présentent, notamment au sujet du bétail.

La vacherie a donné un résultat favorable. Et pourtant, il paraît difficile d'admettre qu'on produise avantageusement le lait à 10 centimes dans les condi-

tions où se trouvait l'institut ; tandis qu'il est impossible qu'une industrie aussi importante pour la Belgique, que la production du lait et du beurre, n'attire pas l'attention spéciale de M. le directeur et des élèves.

Le résultat défavorable accusé par la bergerie ne nous étonnerait pas, quand même il n'y aurait pas nécessité, toujours dans l'intérêt de l'enseignement, de tenir des moutons de diverses races, dans des conditions telles que la meilleure ne peut donner du profit.

En somme, le résultat de cette première année nous satisfait en ce sens, que la ferme a pu, tout en produisant à-peu près l'intérêt du capital engagé, subvenir aux charges de tout genre, dont elle est grevée : loyer élevé de la terre, frais généraux relativement excessifs, nécessités de l'enseignement, et couvrir les pertes, les dépenses et les embarras de premier établissement.

Nous avons eu l'honneur de vous parler déjà plus haut de la comptabilité de la ferme. Celle de l'Institut n'ême nous a également paru irréprochable, quant à la manière dont elle est tenue, et nous avons lieu d'espérer qu'en présence du nombre croissant d'élèves et de l'augmentation de la pension, elle ne tardera pas à indiquer des résultats favorables.

Les membres de la commission de surveillance, qui ont eu occasion de visiter les récoltes, pendant l'année écoulée, les ont généralement trouvées satisfaisantes ; le froment de printemps et le colza ont donné de beaux résultats ; l'avoine, les carottes, le trèfle rouge avec ray-grass et la prairie naturelle ont également fourni de bons résultats. Les animaux de race bovine ont souffert de la fièvre aphteuse, et cette circonstance a dû nécessairement exercer une influence fâcheuse sur les résultats de la vacherie. Dans notre visite de ce jour, nous avons trouvé le bétail sain et en bon état.

Le mobilier des classes et du pensionnat a constamment été tenu avec un soin parfait, et la commission a été également à même de constater que le régime alimentaire des élèves était très-convenable.

Enfin, l'inspection des divers registres nous a prouvé que les cours ont été donnés avec régularité : la plupart des professeurs n'ont pas manqué une seule leçon ; d'autres ont fait un petit nombre d'absences parfaitement motivées ; cinq absences n'ont pas été suffisamment motivées. Elle nous a montré également que la discipline et la conduite des élèves ont été pleinement satisfaisantes : le registre des punitions ne constate que des écarts de discipline sans gravité, des fautes légères, qu'il faut nécessairement punir dans l'intérêt de l'ordre, mais que l'on excuse volontiers. Toutefois, un élève a été exclu pour fait d'insubordination.

Cette marche irréprochable à tous égards, pendant la durée de l'année scolaire, nous faisait augurer favorablement des examens qui devaient la terminer, et en effet, les membres de la commission qui ont été désignés pour y assister, MM. Stas, Crousse et Docq, nous autorisent à vous donner les déclarations les plus rassurantes. Nous eûmes l'honneur de vous dire, dans notre premier rapport, combien les examens, après sept mois d'études seulement, nous inspiraient de confiance dans l'avenir de l'institution ; cette fois, il était permis de les juger avec plus de sévérité, attendu qu'ils donnaient la mesure des progrès réalisés en une année complète et tout à fait régulière ; ils ont répondu aux plus sévères exigences et prouvé que nous n'avions pas trop auguré d'un premier succès.

La tâche qui incombe à l'institut agricole est d'une haute importance. Notre agriculture a, dans un travail plusieurs fois séculaire, accumulé des progrès pratiques qui lui ont permis de concourir, dans une plus large mesure qu'aucune autre industrie, à notre prospérité nationale. Mais au moment où la société se transforme rapidement, par suite de modifications profondes dans toutes les institutions et dans toutes les industries, notre agriculture peut se trouver en présence de besoins nouveaux, ceux en vue desquels elle travaille peuvent cesser de réclamer son action. Elle doit savoir se modifier selon les besoins, elle doit progresser, pour soutenir une concurrence que la facilité et la promptitude des transports rendent chaque jour plus active et plus ingénieuse. Il importe donc que des hommes éclairés, versés dans la théorie qui prévoit, et dans la pratique qui réalise, donnent sur divers points du pays l'exemple du mouvement qui doit maintenir la prospérité de la plus notable partie de nos populations. L'institut agricole doit former les hommes, il doit les produire, et il les produira.

Ainsi arrêté en séance du 9 février 1863, sous la présidence de M. le gouverneur de la province de Namur, présents MM. Crousse, Doeq-Delrue, Jacquemyns, Stas et Verheyen.

Le Secrétaire,

J.-S. STAS.

Le Président de la Commission,

E. JACQUEMYS.

ANNEXE N° 9.

Rapport de l'inspecteur de l'agriculture, etc., sur la situation de l'institut agricole de l'État (année scolaire 1862-1863).

I. ORGANISATION. — ENSEIGNEMENT. — DÉPENSES.

L'institut agricole fondé à Gembloux par le Gouvernement, en vertu de la loi du 18 juillet 1860, a été organisé par un arrêté royal du 30 août de la même année et un arrêté ministériel du 4 septembre suivant. Toutefois, l'expérience a déjà démontré l'utilité de modifier ou de compléter quelques-unes des dispositions de ces arrêtés.

C'est ainsi que, par application de l'art. 3 de la loi du 18 juillet 1860, on a ajouté aux matières de l'enseignement spécifiées à l'art. 2 de cette loi l'algèbre et les éléments de mécanique, dont la connaissance est si indispensable pour donner au cours de génie rural tout le développement qu'il comporte; d'un autre côté, on a cru devoir restreindre les cours d'histoire naturelle aux notions qui présentent un intérêt direct pour l'agriculteur.

Des changements ont aussi été apportés à la subdivision des matières de l'ensei-

gnement entre les trois années d'étude, telle qu'elle était établie par l'art. 57 de l'arrêté ministériel du 4 septembre 1860.

Les manipulations, qui doivent marcher de front avec le cours de chimie, pour que les élèves puissent bien profiter de celui-ci, se font maintenant en partie pendant la première année d'étude.

La physiologie animale, qui, pour être bien comprise, exige des notions de chimie que les élèves de la première section ne possèdent point, a été reportée à la seconde année d'étude et remplacée par le cours d'extérieur et d'hygiène des animaux domestiques.

Le drainage et les irrigations sont enseignés à la seconde section au lieu de l'être seulement à la troisième, afin que les élèves connaissent ces deux améliorations importantes, lorsque le professeur d'agriculture doit traiter de leur influence sur la production.

Les analyses chimiques font partie des applications de la seconde année ; le cours de construction des instruments aratoires et des machines agricoles est reporté à la troisième.

Enfin, un arrêté du 7 janvier 1862 a modifié les art. 59 et 70 du règlement du 4 septembre 1860 relatifs à l'époque des examens généraux et à celle des vacances. Ces examens doivent avoir lieu maintenant dans la seconde quinzaine du mois d'août ; les vacances de Pâques, qui durent quinze jours, commencent le samedi avant la Semaine Sainte, et les grandes vacances commencent le 4^{er} septembre, pour finir le troisième lundi d'octobre.

Le personnel enseignant de l'institut se trouvant aujourd'hui au complet, on a pu instituer pour la zootechnie et l'histoire naturelle des répétitions qui n'existaient point précédemment et rendre plus complètes celles de génie rural. Les cours de comptabilité et de droit rural sont actuellement les seuls pour lesquels il n'y ait pas de répétitions.

Des cours facultatifs de musique et de dessin d'agrément se donnent, aux frais des élèves qui désirent les suivre, par des professeurs de Namur qui vont deux fois par semaine à l'institut.

La rétribution annuelle à payer par les élèves, qui avait été réduite à 600 francs pour les internes et à 200 francs pour les externes, par dérogation à l'art. 20 de l'arrêté organique du 30 août 1860, est rétablie sur les premières bases, qui sont respectivement de 700 et de 500 francs. Toutefois, l'exception a été maintenue en faveur des élèves qui étaient entrés à l'institut sous l'empire de l'ancien régime, mais pour les internes seulement.

Les tableaux de l'emploi du temps dressés le 18 octobre 1862 et approuvés par M. le Ministre de l'Intérieur ont dû subir quelques changements pour la première et la seconde année d'études. Pour la section inférieure, on a supprimé : une étude de génie rural, remplacée par une étude libre d'une heure et demie et une visite d'une heure à la ferme ; une étude de chimie, remplacée par une répétition d'histoire naturelle ; une étude de culture, remplacée par une répétition de chimie ; au lieu de cette dernière et à l'heure où se donnait ladite répétition, il y a leçon de musique pour certains élèves, et étude libre pour les autres.

Pour la division moyenne, on a supprimé une répétition de chimie et une étude de culture, de chimie et de comptabilité, qui ont été respectivement remplacées

par un étude libre, une répétition d'histoire naturelle et deux répétitions de zootechnie. De plus, on a interverti la leçon de chimie et l'étude du droit rural, qui se succèdent le vendredi de 9 1/2 à 12 1/2 heures.

Ces modifications ont été en partie motivées par la nomination récente d'un répétiteur pour l'histoire naturelle et la zootechnie.

L'organisation du travail me paraît d'ailleurs laisser à désirer sous plusieurs rapports. Le temps consacré aux études n'est pas toujours en rapport avec celui des leçons et l'importance des matières; en outre, on a été conduit à coordonner, d'une manière fort vicieuse, les occupations des élèves, parce qu'on a voulu arriver, afin de satisfaire au vœu émis par le conseil de perfectionnement, à permettre aux externes qui n'auraient que peu de temps à séjourner à Gembloux de suivre tous les cours techniques en une seule année, ce qui exigeait que l'on ne donnât jamais à la même heure et à des sections différentes, des leçons d'agriculture, de zootechnie, de technologie, de comptabilité, d'économie rurale et de construction.

Le tableau suivant, qui résume l'emploi du temps pour les sections pendant le semestre d'hiver, met du reste en évidence quelques-unes des imperfections du système qui est actuellement suivi.

Tableau de la distribution des études pour le semestre d'hiver de 1862-1863.

NATURE DES OCCUPATIONS.	TEMPS CONSACRÉ AUX DIFFÉRENTES BRANCHES PAR SEMAINE.									Observations.
	Agriculture.	Histoire naturelle.	Zootechnie.	Physique.	Chimie et technologie.	Général.	Dessin.	Comptabilité.	Droit rural.	

DIVISION INFÉRIEURE.

	Heures										
Leçons	3	4 1/2	1 1/2	1 1/2	1 1/2	4 1/2	5	»	»	»	Il y a, en outre, 4 1/2 heures d'étude libre, sur lesquelles est pris, pour certains élèves, le temps consacré à l'enseignement de la musique.
Répétitions	3	1 1/2	1 1/2	1 1/2	1 1/2	1 1/2	»	»	»	»	
Études	3	2 1/2	3	3	1 1/2	6 1/2	»	»	»	»	
Applications	8 1/2	»	»	»	2 1/2	1 1/2	»	»	»	»	

DIVISION MOYENNE.

	Heures										
Leçons	3	1 1/2	3	»	1 1/2	3	1 1/2	1 1/2	1 1/2	»	Il y a, en outre, 3 heures d'étude libre.
Répétitions	3	1 1/2	3	»	1 1/2	1 1/2	»	»	»	»	
Études	2 1/2	2 1/2	3	»	3	5 1/2	»	3	3	»	
Applications	7 1/2	1 1/2	2 1/2	»	2 1/2	»	»	»	»	»	

DIVISION SUPÉRIEURE.

	Heures										
Leçons	3	1 1/2	3	»	2 1/2	1 1/2	»	»	»	4 1/2	Il y a, en outre, 3 heures d'étude libre.
Répétitions	1 1/2	»	»	»	»	»	»	»	»	1 1/2	
Études	7 1/2	4	5 1/2	»	4 1/2	5 1/2	»	»	»	6	
Applications	2 1/2	»	2 1/2	»	2 1/2	2 1/2	»	»	»	2 1/2	

On voit par ce tableau que le temps consacré aux études pour certaines branches est de beaucoup supérieur à celui des leçons, tandis que le contraire a lieu pour d'autres matières tout aussi importantes que les premières.

On devrait s'attacher aussi à distribuer les études de manière à ce qu'elles aient lieu peu de temps après les leçons qu'elles concernent et autant que possible le même jour, ce qui, dans l'état actuel, ne se présente qu'exceptionnellement.

On n'a point jusqu'à présent organisé les conférences à faire par les élèves, sous la présidence des professeurs, et dont il est question à l'art. 12 du règlement ministériel du 4 septembre 1860.

La commission de surveillance de l'établissement reste composée, comme par le passé, de MM. Jacquemyns, président, Stas, Verheyen, Doeq-Delruc et Crousse.

Le budget des dépenses de l'institut agricole s'élevait, pour l'exercice 1862, à la somme de 70,350 francs, qui se répartit de la manière suivante :

Personnel administratif.	fr. 11,800
Personnel enseignant	19,000
Salaires des gens de service.	3,200
Frais des cours	6,150
Bibliothèque	800
Bourses des élèves	1,000
Bâtiments et mobilier	15,400
Chauffage et éclairage	2,500
Frais de bureau et d'administration	800
Dépenses diverses	1,200
Dépenses extraordinaires pour collections	6,500
	<hr/>
Total.	fr. 70,350

Le budget proposé pour l'exercice 1863 n'était pas encore approuvé au moment de mon inspection.

II. — PERSONNEL ADMINISTRATIF ET ENSEIGNANT.

Le personnel attaché à l'institut pour l'administration et l'enseignement doit comprendre, aux termes de l'art. 6 de l'arrêté organique du 30 août 1860 : un directeur et un sous-directeur, chargés chacun d'une partie de l'instruction ; cinq professeurs, dont l'un remplit les fonctions de comptable ; trois répétiteurs, un économiste, un jardinier démonstrateur, deux surveillants et les employés nécessaires au service intérieur.

Ce personnel est aujourd'hui au complet, sauf qu'il n'y a encore qu'un seul surveillant.

Le directeur, M. Lejeune, donne actuellement le cours d'économie rurale à la troisième section ; mais il n'est point probable, eu égard aux occupations déjà

trop nombreuses que lui créent la direction de l'institut et la conduite de la ferme, qu'il puisse continuer à prendre part à l'enseignement.

Le sous-directeur, M. Fouquet, est chargé du cours de culture, comprenant l'agriculture générale et spéciale, la sylviculture, l'arboriculture et l'horticulture.

Le cours de zootechnie est confié à M. Scheler, et celui d'histoire naturelle à M. Malaise.

La chaire de génie rural a été, par arrêté royal du 4 novembre 1862, attribuée définitivement à M. Tommelein, qui l'occupait à titre provisoire depuis le 24 août 1861.

M. Prosper Dewilde, ancien répétiteur à l'école vétérinaire, a été appelé, le 21 décembre 1861, à remplacer, comme professeur de sciences physiques et chimiques, le sieur Gustave Michelet, qui avait donné sa démission pour entrer dans l'industrie.

M. Ad. Damseaux, qui était précédemment chargé du cours de comptabilité et des fonctions de comptable, avec le titre de répétiteur, a été nommé professeur, par arrêté royal du 4 novembre 1862, et maintenu dans son double emploi.

Le sieur Dubois a été désigné, par arrêté ministériel du 31 décembre 1862, pour remplir les fonctions de répétiteur des sciences physiques et chimiques et de génie rural.

Le sieur Leyder, ancien élève de l'école vétérinaire, a été chargé, par arrêté ministériel du 20 janvier 1863, des répétitions des cours de zootechnie et d'histoire naturelle.

Enfin le sieur A. Clerfayt, qui a quitté l'institut le 18 septembre 1862, a été remplacé provisoirement dans son emploi d'économiste par le sieur Sauvage.

Les fonctions de répétiteur du cours de culture continuent à être remplies par le sieur Michel, qui fait aussi les répétitions d'économie rurale; celles de jardinier démonstrateur, par le sieur Ferrette, et celles de surveillant, par le sieur Minette.

Les employés du service intérieur sont au nombre de cinq, comprenant : un garçon de laboratoire, trois domestiques et un concierge.

Il y a, en outre, un cuisinier dont le salaire est prélevé sur le produit de la pension des élèves.

Par application de l'art. 74 du règlement du 4 septembre 1860, le directeur, le sous-directeur, le jardinier démonstrateur, l'économiste, le surveillant et les répétiteurs Dubois et Leyder sont logés dans l'établissement.

J'ai renseigné dans le tableau suivant le temps que les divers professeurs et répétiteurs consacrent à l'enseignement, d'après la distribution actuelle du travail pour les trois sections.

NOMS DES PROFESSEURS et des RÉPÉTITEURS.	JOURS DES LEÇONS OU DES RÉPÉTITIONS.	NOMBRE D'HEURES par semaine.	Observations.
Lejeune.	Lundi, jeudi, vendredi.	Heures. 4½	Chargé de la direction de l'institut et de la ferme.
Fouquet.	Tous les jours, excepté le lundi .	9	Sous-directeur de l'institut.
Scheler	Tous les jours, excepté le samedi	7½	
Tommelein	Tous les jours.	13½	Il y a, en outre, 3 3/4 heures d'applications.
Dewilde.	Tous les jours, excepté le lundi .	7	Il y a, en outre, 3 heures de manipulations.
Malaise	Tous les jours, excepté le samedi.	7½	
Damseaux.	Lundi et samedi.	3	Chargé des fonctions de comptable.
Michel	Tous les jours.	9	Il y a, en outre, 11 heures d'applications.
Leyder	Tous les jours, excepté le lundi .	7½	Il y a, en outre, 6 1/4 heures d'applications.
Dubois	Tous les jours, excepté le lundi .	7½	Il y a, en outre, 5 heures de manipulations.

Tous les membres du personnel enseignant s'acquittent avec beaucoup de zèle et de talent de leurs fonctions respectives. J'ai constaté, par l'examen du registre tenu en exécution de l'art. 8 du règlement du 4 septembre 1860, que les leçons et les répétitions se donnent avec la plus grande régularité.

Le surveillant mérite aussi des éloges pour l'activité qu'il déploie dans ses fonctions.

Aux termes de l'art. 22 de l'arrêté organique du 30 août 1860, les professeurs de l'institut obtiennent, à titre de minerval, la somme que laisse disponible le montant de la rétribution payée par les élèves, après qu'on a prélevé les frais d'entretien des internes et l'indemnité allouée à la Société agricole et industrielle de Gembloux, du chef des charges qu'elle s'impose dans l'intérêt de l'instruction pratique.

Ce minerval s'est élevé à fr. 822-62 pour l'année 1861, et à fr. 1,357-39 pour l'exercice 1862.

On n'a point encore établi de règles pour la répartition du minerval, parce qu'il était impossible de se fixer sur l'importance des différents cours avant que l'institut fût arrivé dans des conditions normales.

III. — ÉLÈVES.

Population de l'école. — J'ai déjà eu l'occasion de faire ressortir, dans mon précédent rapport, le succès que l'institut agricole de Gembloux avait obtenu dès son début, tant dans le pays qu'à l'étranger. Les espérances que faisait concevoir alors l'accueil favorable que cette institution avait reçu, de la part de ceux qui sont le mieux à même d'en apprécier l'utilité, se sont pleinement réalisées, car l'école, qui compte à peine deux années d'existence, et qui vient seulement d'entrer dans des conditions normales, renferme déjà aujourd'hui quarante-cinq élèves.

L'importance de cette population montre assez que le Gouvernement, en créant

un institut supérieur pour l'enseignement agricole, a donné satisfaction à un besoin réel ; mais il faut attribuer aussi, pour une bonne part, le succès de l'institut à l'heureux choix de l'emplacement adopté, à la savante organisation de l'établissement nouveau, à l'habileté remarquable dont le directeur a fait preuve, aussi bien comme administrateur que comme agriculteur, et au mérite des membres du corps enseignant.

L'institut est désormais, on peut le proclamer bien haut, au rang des institutions les plus utiles du pays, et son avenir est assuré, malgré l'opposition systématique que continuent à lui faire des gens qui, l'ayant condamné par avance, ne voient pas sans regret l'inanité de leurs prophéties.

Au commencement de l'année scolaire 1861-1862, il y avait à l'institut trente et un élèves. Douze d'entre eux ont quitté l'établissement dans le courant de l'année ; dix appartenaient à la division inférieure, et deux à la division moyenne.

Aux dix-neuf élèves restants sont venus se joindre vingt-six jeunes gens, qui sont entrés à l'établissement au commencement de l'année scolaire 1862-1863, en sorte que l'école compte en ce moment, comme je l'ai dit plus haut, quarante-cinq élèves.

Ils se distribuent de la manière suivante :

Division inférieure, vingt ; division moyenne, neuf ; division supérieure, trois ; élèves libres, treize ; total, quarante-cinq.

Parmi ces quarante-cinq élèves, il y a vingt-trois internes et vingt-deux externes.

Sous le rapport de la nationalité, ils se distribuent comme suit :

Belges, vingt-sept ; Allemands, deux ; Français, un ; Polonais, sept ; Espagnols, deux ; Russes, trois ; Turcs, trois ; total, quarante-cinq.

Les élèves qui, par leur application et leur bonne conduite, ont été nommés chefs de section cette année, sont les sieurs L. Dubois, pour la division inférieure ; E. Piret, pour la division moyenne, et Ad. Sembach, pour la division supérieure. Aucune remise ne leur est accordée de ce chef sur le prix de la pension.

La plupart des élèves ont obtenu la faveur d'être logés dans des chambres séparées ; il n'y en a que six qui couchent dans un dortoir commun.

Les bourses de l'État, accordées pour 1862, s'élevaient ensemble à 1,000 francs, répartis entre trois élèves ; celles des provinces, à 700 francs, répartis entre cinq élèves.

Application. — Afin de pouvoir juger de la marche des études à l'institut agricole, j'ai réuni dans un tableau les résultats fournis, depuis le commencement de l'année scolaire, jusqu'au moment de mon inspection, par les répétitions et les interrogations que les professeurs doivent faire aux leçons. Celles-ci n'ont pas été nombreuses, parce que, d'une part, elles deviennent à peu près superflues du moment que les professeurs sont secondés par des répétiteurs, et que, d'autre part, il faut regagner pour plusieurs cours le temps qui a été perdu pendant la première année scolaire, l'institut n'ayant été ouvert qu'au mois de janvier.

Ces résultats doivent être considérés comme assez satisfaisants. Ils se complètent, d'ailleurs, pour la deuxième et la troisième année d'étude, par les examens généraux.

Examens généraux. — Par dérogation à l'art. 59 du règlement du 4 septembre 1860, les examens généraux qui devaient se faire à la fin de l'année scolaire 1861-1862, pour constater si les élèves possédaient les connaissances nécessaires pour être admis aux cours supérieurs, ont été avancés de quelques jours, et ils ont eu lieu le 11 du mois d'août, en présence des membres délégués de la commission de surveillance.

En combinant les résultats de ces examens avec ceux des interrogations ou des répétitions faites durant l'année et des compositions semestrielles, on arrive à constater que sur un *maximum* de 600 points, les élèves de la division moyenne en ont obtenu de 334 à 451, et les élèves de la division inférieure, de 225 à 375 sur un *maximum* de 500.

Régime matériel. — Le régime matériel auquel les élèves de l'institut sont soumis satisfait à toutes les exigences.

Les différentes pièces affectées à leur usage sont de bonnes dimensions, convenablement meublées et tenues avec une exquise propreté.

Le lever a lieu à 5 $\frac{1}{2}$ heures ; après un quart d'heure consacré à leur toilette, les élèves entrent dans les salles d'étude où ils restent jusqu'au moment du déjeuner, qui est servi à 7 heures. Les travaux recommencent à 8 heures pour finir à 7 $\frac{1}{2}$ heures du soir, avec une interruption de 12 $\frac{1}{2}$ à 1 $\frac{1}{2}$ heures pour le dîner et de 4 à 4 $\frac{1}{2}$ heures pour une récréation. Le souper a lieu à 8 heures, le coucher à 9 heures et l'extinction des feux une demi-heure après.

L'ordinaire des trois repas quotidiens est réglé par l'art. 27 du règlement du 4 septembre 1860 ; les aliments sont de bonne qualité et préparés avec tous les soins désirables.

D'après le livre tenu par l'économe, les matières de consommation, qui ont été employées pour le service du pensionnat pendant l'année 1862, ont donné lieu à une dépense de fr. 7,935-37.

Cette somme doit se répartir sur 5,285 jours de présence, ce qui fait ressortir les frais de nourriture des élèves à fr. 1-65 en moyenne par tête et par jour.

Un jeu de quilles et des appareils de gymnastique, qui permettent aux élèves de consacrer leurs moments de récréation à des exercices hygiéniques, ont été récemment établis dans le préau.

État sanitaire. — L'état sanitaire n'a pas cessé d'être satisfaisant à l'institut, grâce à la bonne situation de l'établissement, à la manière dont les élèves y sont installés et nourris et aux exercices qu'il font chaque jour en visitant les cultures.

Pendant l'année 1862, les frais de médecins et de médicaments se sont élevés seulement à fr. 99-63, ce qui constate suffisamment qu'il n'y a eu que des indispositions rares et légères.

Aucun médecin n'est attaché spécialement à l'institut et je pense, avec le directeur, que le maintien de cet état de choses ne peut avoir que des avantages aussi bien pour les élèves que sous le rapport économique.

Discipline. — Tous les faits concernant la discipline sont régulièrement consignés dans un registre, comme le prescrit l'art. 4 de l'arrêté ministériel du 4 septembre 1860.

La police de l'établissement se fait avec toute la sévérité désirable, et l'on s'attache à réprimer les moindres écarts des élèves.

Malgré cela, le nombre des punitions est peu important, et la plupart d'entre elles ne sont infligées que pour des fautes de peu de gravité, ce qui témoigne du zèle et de l'esprit d'ordre qui règne parmi les pensionnaires.

La conduite des élèves externes n'a donné lieu à aucune plainte sérieuse.

IV. — LOCAUX ET MATÉRIEL.

Il n'y a que des éloges à donner pour l'ordre et la propreté qui règnent dans la plupart des locaux dépendants de l'institut, aussi bien à la ferme qu'au pensionnat.

Si quelques salles, destinées à renfermer les collections, ne sont point encore dans l'état où elles doivent se trouver définitivement, la faute en est, d'une part, au peu de temps que les soins d'une organisation compliquée ont laissé au directeur et, d'autre part, à ce que les meubles destinés à recevoir les objets n'ont pu être construits jusqu'à présent.

Bien que le musée se soit considérablement enrichi depuis l'année dernière, et qu'il ait reçu, entre autres choses, une série très-nombreuse et très-intéressante de produits recueillis à l'exposition universelle de Londres, il reste encore des acquisitions considérables à faire pour mettre les diverses collections scientifiques en rapport avec les nécessités de l'enseignement.

Bientôt l'institut sera doté de la vaste collection de machines et d'instruments d'agriculture, qui se trouve actuellement au musée de l'industrie, et cette utile annexe, en même temps qu'elle sera extrêmement profitable à l'instruction des élèves, donnera un nouveau relief à l'établissement.

V. — EXPLOITATION AGRICOLE.

Une ferme-modèle et une exploitation agricole, qui comprend une superficie de 37 hectares 20 ares 98 centiares, servent à l'instruction pratique des élèves. Ceux-ci ont, d'ailleurs, accès dans la ferme, les usines et les champs de la Société industrielle et agricole de Gembloux, à laquelle on paye de ce chef une indemnité annuelle.

A partir de 1 heure de relevée, les élèves qui ne sont point retenus par d'autres occupations peuvent suivre, isolément ou en corps, les travaux de culture que la dite société fait exécuter sur les vastes terres qu'elle exploite aux environs de l'institut. Ils sont admis dans la ferme, les lundi, mardi, mercredi et jeudi, de chaque semaine, depuis 1 jusqu'à 4 heures. Ceux du cours de technologie, peuvent, les lundi, mardi et mercredi, suivre dans tous leurs détails les diverses fabrications faites par la société, depuis l'entrée de la matière première, jusqu'à sa complète transformation en produit commercial; cette autorisation n'est cependant accordée qu'à deux élèves à la fois.

On voit donc que tous les éléments d'instruction désirables se trouvent réunis à Gembloux, et que la pratique y est traitée avec l'importance qu'elle mérite.

La ferme-modèle, dont j'ai donné une description succincte, dans mon précédent rapport, a été achevée dans le courant de l'année dernière et complétée par la construction d'un poulailler.

Une habitation a été établie au centre des bâtiments pour le directeur.

Je n'entreprendrai point de faire le compte rendu de l'exploitation, pour l'année écoulée, un rapport détaillé ayant été présenté sur ce sujet, par M. Lejeune.

La comptabilité en partie double tenue pour la ferme et les produits utilisés au profit de l'institut, en exécution de l'art. 7 de la loi du 18 juillet 1860 et de l'art. 48 du règlement du 4 septembre suivant, ne laisse rien à désirer ; tous les livres sont dans un ordre parfait, et le comptable, M. Damseaux, mérite les plus grands éloges pour les soins et la ponctualité qu'il apporte au travail délicat dont il est chargé.

Bruxelles, le 20 février 1863.

L'inspecteur de l'agriculture et des chemins vicinaux.

J. LECLERC.

ANNEXE N° 10.

ÉCOLE D'HORTICULTURE DE L'ÉTAT A VILVORDE.

Budget des dépenses pendant l'année 1862.

Personnel enseignant	fr.	8,500	»
Frais d'entretien des élèves.		10,100	»
Intérêts et amortissement des constructions (deux années)		4,593	32
Location de 3 hect. 53 ares de terrain.		1,183	64
Gratifications des élèves		676	32
Dépenses diverses	fr.	252	66
	Total. . . fr.	25,105	94
A déduire le produit de la pension payée par les élèves et l'encaisse de l'année précédente		6,405	94
	Montant de la dépense nette. . . . fr.	18,700	»

ANNEXE N° 11.

Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur par la commission de surveillance de l'école d'horticulture de l'État, à Vilvorde, pour l'année 1862.

MONSIEUR LE MINISTRE,

La commission de surveillance de l'école d'horticulture de l'État, de Vilvorde, instituée par arrêté ministériel du 24 juillet 1860, en vertu de la loi du 18 juillet de la même année, s'est réunie dans les locaux de cet établissement, le 22 mars et le 26 juillet 1862.

Les observations faites par la commission forment les éléments du rapport qui suit :

Ainsi que M. De Bavay, directeur de l'école, nous l'avait annoncé lors de notre inspection du 22 mars, le local est maintenant achevé. Les nouvelles dispositions font espérer un heureux résultat pour la prospérité de l'établissement.

Le nombre des élèves, au mois de mars, était de vingt-cinq savoir : dix élèves en première année ; six élèves en deuxième année ; neuf élèves en troisième année.

La récapitulation des auditeurs des cours publics s'établit de la manière suivante, savoir : cours français pour les amateurs, cent vingt-huit, cours français pour les jardiniers, cours flamand pour les jardiniers, trois cent quarante-deux.

Les examens de sortie des 29 et 30 septembre dernier ont donné lieu à des résultats très-satisfaisants, en ce qui concerne les neuf élèves internes ; tous ont obtenu leur diplôme, avec un nombre de points variant peu dans l'ensemble des réponses sur les matières théoriques ou pratiques.

Une cinquantaine de jardiniers qui ont suivi les cours publics de taille des arbres fruitiers se sont présentés pour obtenir des certificats de capacité ; un tiers environ a échoué et les deux autres tiers ont été admis par le jury.

Aux examens généraux, sur seize élèves présentés, six ont répondu d'une manière satisfaisante et ont été admis en deuxième année.

Il est pourtant à remarquer que l'application est plus soutenue dans les travaux pratiques que dans les études théoriques.

Le 26 juillet 1862, le conseil de perfectionnement s'est réuni pour la première fois ; la formation de ce conseil est une innovation heureuse et qui, plus tard, portera ses fruits ; il est composé de la commission de surveillance, du directeur et des professeurs de l'école.

Les premières propositions qui ont été faites dans cette réunion sont de vous soumettre, Monsieur le Ministre : 1° Le projet de la création d'un musée pomologique dans le but de permettre aux élèves d'étudier les différents caractères et formes des fruits le plus répandus dans le commerce ;

2° D'organiser un cours de géographie pour les élèves de première et de deuxième année, tout en n'apportant aucun changement dans le programme des cours de cette année.

Le conseil a constaté que les jardins, les pépinières et les serres sont tenus avec le plus grand soin ; la culture des ananas mérite surtout d'attirer l'attention des connaisseurs ; les fraisiers forcés au mois de mars dernier étaient aussi fort remarquables.

La taille des arbres fruitiers ne laisse rien à désirer.

La conduite des élèves est généralement bonne, et aucune punition grave n'a été infligée pendant le courant de l'année.

L'état sanitaire de l'établissement est excellent.

La commission doit aussi rendre un juste hommage au zèle soutenu des professeurs, à qui l'école de Vilvorde doit en grande partie ses succès, et sa prospérité croissante est une garantie certaine de l'avenir de ce bel établissement et des éminents services qu'il est appelé à rendre au pays.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments de haute considération.

Bruxelles, 17 janvier 1863.

Pour la commission :

Le Secrétaire,

F. MÜLLER.

Le Président,

CHRISTYN COMTE DE RIBAUCOURT, *Sénateur.*

ANNEXE N° 12.

Rapport de l'inspecteur de l'agriculture sur la situation de l'école d'horticulture de Vilvorde (année scolaire 1862-1863).

I. — ORGANISATION. — ENSEIGNEMENT. — DÉPENSES.

L'organisation de l'école pratique d'horticulture, de Vilvorde, n'a point été modifiée pendant l'année dernière.

Les matières de l'enseignement et la subdivision des études entre les trois sections n'ont pas subi non plus de changement, si ce n'est qu'une leçon d'arboriculture fruitière remplace, le vendredi, de 7 à 8 heures du matin, une leçon d'horticulture pour la première année.

Le directeur de l'école, appuyé par le conseil de perfectionnement, avait proposé d'instituer, par application de l'art. 3 de la loi du 18 juillet 1860, un cours de géographie. Tout en reconnaissant l'utilité de cette innovation pour un établissement où les élèves sont tous les jours en contact avec des végétaux des différentes

parties du monde, le Département de l'Intérieur a reculé jusqu'à présent devant son adoption, parce qu'il fallait, pour introduire cette nouvelle branche dans les études, réduire le temps consacré à d'autres matières tout aussi indispensables.

La commission de surveillance reste composée de MM. le comte de Ribaucourt, président, Royer et Müller, secrétaire.

Le budget de l'école pour l'année 1863 s'élève à la somme de 16,900 francs, dans laquelle 4,200 francs représentent le produit de la pension des élèves, et les 12,700 francs restants, le subside de l'État.

Les traitements du personnel enseignant, qui s'élèvent à 8,300 francs, sont, en outre, liquidés directement sur le budget du Département de l'Intérieur.

Dans les dépenses de l'exercice 1863 figurent :

1° Une somme de 250 francs, destinée à réunir les premiers éléments d'une collection pomologique; qui formera, lorsqu'elle sera complète, une précieuse ressource pour l'enseignement ;

2° Une somme de fr. 2,773-99, pour intérêt et amortissement de la part afférente à l'État dans les frais des constructions nouvelles établies par M. de Bavay, en vertu de la convention du 24 juillet 1860 ;

3° Une somme de fr. 1,183-64, représentant le loyer du terrain affecté, en exécution de la même convention, à l'établissement d'un arboretum dans lequel seront réunies les principales espèces d'arbres fruitiers, forestiers et d'agrément.

II. — PERSONNEL ENSEIGNANT.

Le directeur de l'école a dû, à la fin de l'année dernière, aller demander au climat de l'Algérie, la guérison d'une maladie de poitrine dont il souffrait depuis longtemps. En conséquence, un arrêté ministériel, du 13 décembre 1862, a confié à M. le professeur Driessen la direction provisoire de l'établissement, et à M. le répétiteur Wesmael les cours que donnait M. de Bavay.

Le personnel a, d'ailleurs, été complété, conformément à l'art. 7 de l'arrêté organique du 29 septembre 1860, par la nomination d'un surveillant. Par décision du 11 octobre 1862, cet emploi a été donné au sieur Joris Arnould, qui reçoit de ce chef une indemnité de 1,000 francs prélevée sur le subside de l'école.

M. le vicaire Bosman continue à prêter son concours à l'établissement, où il fait, le jeudi et le dimanche, des conférences sur la religion et la morale.

Toutes les leçons se donnent avec régularité; il n'y a eu aucune absence des professeurs ou répétiteurs depuis le commencement de l'année scolaire.

Par suite du départ de M. de Bavay, le cours public sur la taille des arbres fruitiers, qui attirait à Vilvorde un grand nombre d'auditeurs de toutes les parties du pays, ne pourra point se donner cette année.

III. — ÉLÈVES.

Population de l'école. — L'école de Vilvorde renferme, cette année, vingt-six élèves, répartis de la manière suivante entre les trois sections :

Division inférieure, onze ; division moyenne, neuf ; division supérieure, six ; total vingt-six.

Application. — On peut juger de l'application et des progrès des élèves par les notes résultant des interrogations que les professeurs font avant chaque leçon, par les cotes des répétitions qui ont eu lieu pour certains cours (botanique et arboriculture), et par les compositions trimestrielles.

J'ai réuni ces divers éléments d'appréciation, pour le premier trimestre de l'année scolaire actuelle, dans un tableau qui donne des résultats assez satisfaisants pour la plupart des branches de l'enseignement. Je ne puis cependant m'empêcher de faire remarquer que les élèves sont généralement faibles sur l'orthographe, et que cet état de choses justifie la décision prise par le Département de l'Intérieur au sujet du cours de géographie, que le directeur proposait de substituer à une leçon de français.

Les résultats des examens qui ont eu lieu à la fin de l'année scolaire 1861-1862, et dont je rendrai compte plus loin, témoignent aussi en faveur de l'application des élèves et de la marche générale des études.

Discipline. — La conduite des élèves est généralement bonne. Ils sont soumis et respectueux, remplissent exactement leurs devoirs religieux, et s'acquittent avec zèle des travaux qui leur sont confiés.

Les punitions infligées aux élèves ont, d'ailleurs, pour effet de réduire l'importance de la gratification pécuniaire qui peut leur être accordée en vertu des art. 73 et 74 du règlement ministériel du 30 septembre 1860.

Pendant le premier trimestre, les gratifications se sont élevées à fr. 164-32 pour vingt-six élèves, soit fr. 6-32 par élèves. Le *maximum* a été de fr. 7-65, et le *minimum*, de fr. 4-15.

Régime alimentaire. — Les prescriptions des art. 26 et 29 du règlement d'ordre intérieur, en ce qui concerne l'ordinaire des élèves et la tenue des repas, sont ponctuellement observées.

Vêtements. — Tous les élèves sont en possession de l'uniforme et du trousseau fixés par l'art. 30 du règlement d'ordre intérieur. Leurs effets sont propres et en bon état.

État sanitaire. — A part quelques légères indispositions qui n'ont pas empêché les élèves qui en étaient atteints de vaquer à leurs occupations, il n'y a eu depuis l'ouverture de l'année scolaire, que deux cas de maladie.

Il serait à désirer, au point de vue de l'hygiène, qu'une baignoire fût installée dans l'établissement.

IV. — EXAMENS.

Examens d'admission. — Seize aspirants s'étaient fait inscrire pour prendre part à l'examen d'admission ; quinze d'entre eux se sont présentés. Sur ce nombre il y en a dix qui ont été reçus. Le nombre des points obtenus par eux varie de 44 à 74, sur un *maximum* de 75.

Quatre aspirants n'avaient pas, au moment de leur entrée à l'école, l'âge fixé par l'art. 17 de l'arrêté organique du 29 septembre 1860, mais les connaissances dont

ils ont fait preuve ainsi que leur bonne constitution ont motivé une exception en leur faveur.

Les examens d'admission qui, aux termes de l'art. 20 du règlement ministériel du 30 septembre 1860, doivent être faits dans la seconde quinzaine de septembre ont eu lieu seulement le 3 octobre 1862.

Examens généraux. — Les examens généraux prescrits par l'art. 28 du règlement ministériel du 30 septembre 1860, et qui sont destinés à faire apprécier si les élèves de la première et de la deuxième section possèdent les connaissances nécessaires pour être admis aux cours supérieurs, ont eu lieu le 27 août, en présence du directeur et d'un délégué de la commission de surveillance.

En tenant compte dans les résultats obtenus, comme le veut l'art. 33 du règlement ministériel du 30 septembre 1860, des interrogations, des répétitions, des compositions et des travaux pratiques de l'année, on a constaté que pour la division inférieure les cotes ont varié de 510 à 840, sur un *maximum* de 940, et dans la division moyenne, de 740 à 1,065, sur un *maximum* de 1,140. Un seul élève de la division inférieure n'a atteint que le chiffre de 315 points : il a dû doubler ; tous les autres élèves qui composaient, à la fin de l'année scolaire 1861-1862, la première et la deuxième années d'étude ont pu être admis respectivement aux cours supérieurs.

Examens de sortie. — Les examens de sortie pour les élèves qui avaient achevé leurs études durant l'année scolaire 1861-1862 ont eu lieu à la fin du mois d'août, devant un jury composé de MM. Royer, président ; Gailly, Schram, Rodigas et de Bavay, secrétaire.

Les neuf élèves qui composaient la division supérieure ont tous satisfait aux épreuves théoriques et pratiques prescrites par les art. 41 et 42 du règlement ministériel du 30 septembre 1860, et ils ont obtenu, en conséquence, un diplôme de capacité. Le chiffre des points obtenus a varié de 685 à 855, sur un *maximum* de 1,320.

L'absence de M. de Bavay ne m'a point permis d'obtenir des renseignements sur les positions que ces différents élèves occupent aujourd'hui.

V. — LOCAUX ET MATÉRIEL.

L'école de Vilvorde se présente aujourd'hui, sous le rapport matériel, dans des conditions beaucoup meilleures que précédemment.

En vertu d'une convention passée entre le Gouvernement et M. de Bavay, le 24 juillet 1860, celui-ci a fait construire à ses frais, moyennant le remboursement par annuités de la moitié des dépenses, un bâtiment nouveau qui, sous le rapport des dimensions, de l'aménagement et de l'hygiène, est infiniment préférable à celui qu'il louait précédemment pour le service de l'école.

Ce bâtiment a pu être occupé à l'ouverture de l'année scolaire actuelle. Élevée à un kilomètre de la station de Vilvorde, au bord du chemin de fer et au centre d'une parcelle de 5 hectares 55 ares exclusivement destinée à l'école, la nouvelle construction comprend :

Sous-sol :

Remise pour les outils des élèves, cuisine, cave aux provisions, cave aux fruits, calorifère à air chaud.

Rez-de-chaussée :

Cabinets du directeur et du surveillant, salle de 8^m,05 de long sur 6^m,45 de large destinée aux examens, réfectoire de 8^m,05 de long sur 4^m,90 de largeur, trois auditoires.

Étage :

Grand dortoir pour vingt-cinq élèves de 12^m,70 de long sur 11^m,60 de large, petit dortoir, infirmerie, chambre du surveillant, vestiaire.

Grenier :

Trois mansardes pour les gens de service, réservoir d'eau.

Les auditoires, qui ont respectivement 4^m,50 sur 3^m,50, 5^m,00 sur 4^m,15 et 5^m,00 sur 3^m,65, sont à mon avis trop exigus. Les élèves, placés face à face des deux côtés d'un pupitre double, y sont, d'ailleurs, installés d'une manière fort défectueuse. Il conviendrait de modifier ces dispositions.

Il y a encore à regretter l'absence d'une estrade pour le professeur, qui, lorsqu'il s'assied, est à peine aperçu des élèves.

Le grand dortoir a une superficie de 147 mètres carrés et une hauteur de 4^m,80, ce qui donne un cube total de 707^m,136 ou de 28^m³,29 par élève. Il est muni d'une série de cassettes pour recevoir les objets des élèves, d'une piscine alimentée par un réservoir supérieur pour la toilette du matin et d'un lieu d'aisance.

Cinq rangées de lits en bois, distantes l'une de l'autre de 0^m,95, occupent cette vaste pièce. Il y a dans chaque rangée cinq lits accolés, tête contre pied. Lorsque le nombre d'élèves dépassera vingt-cinq, on utilisera un petit dortoir contigu au premier et qui peut contenir aisément cinq lits.

L'état d'entretien des locaux et du matériel ne laisse rien à désirer.

Le terrain qui entoure l'école et qui mesure 3 hectares 53 ares est divisé en quatre parties principales : un jardin anglais, clôturé par une haie et destiné à recevoir des arbres et arbustes d'agrément, occupe la partie qui se trouve entre le bâtiment et le chemin de fer ; derrière vient un jardin fruitier de 80 ares, puis un jardin potager d'un demi-hectare.

Le jardin fruitier et le jardin potager sont entourés de murs de 3 mètres de hauteur et séparés l'un de l'autre par un mur haut de 2 mètres. Le développement total de ces murs, qui ont reçu des espaliers sur les deux faces, est de 564 mètres environ.

En dehors des murs se trouve une zone de terrain qui a sur les côtés 20 mètres et derrière le mur du fond 14 mètres de largeur ; elle recevra des plantations d'arbres fruitiers et forestiers. Un fossé et une haie clôturent la propriété à la limite de cette zone.

Des couches d'environ 40 mètres de longueur ont été établies dans le jardin potager.

VI. — COURS PUBLIC DE TAILLE DES ARBRES FRUITIERS.

Les leçons publiques et gratuites faites chaque année par M. de Bavay sur la taille et la conduite des arbres fruitiers continuent à attirer un grand nombre d'auditeurs, dont la plupart s'imposent, pour y assister, des déplacements considérables.

Ce cours, qui comprend en totalité dix leçons, se donne en deux périodes : celle d'hiver a commencé le 23 février pour se terminer le 10 avril ; celle d'été a duré du 27 avril au 6 juillet.

Il y a des conférences particulières pour les jardiniers de profession et d'autres pour les amateurs. Les premières ont lieu les dimanches, à midi en langue française, et à 2 heures en flamand ; les secondes ont lieu les jeudis de 3 à 4 heures et elles se font seulement en français.

Le nombre des auditeurs, en 1862, s'est élevé à six cent trente; voici la manière dont ils se distribuaient entre les divers cours et les différentes provinces :

PROVINCES.	NOMBRE D'AUDITEURS.			TOTAL PAR PROVINCE.
	AMATEURS.	Jardiniers du cours français.	Jardiniers du cours flamand.	
Anvers.	58	4	74	116
Brabant	80	63	186	329
Flandre occidentale	»	»	1	1
Flandre orientale	»	3	53	56
Hainaut	6	51	3	62
Liège	»	24	1	25
Limbourg	3	»	22	25
Namur.	1	15	»	16
TOTAUX.	128	160	342	630

Deux auditeurs ont suivi à la fois les conférences en français et en flamand.

Il y a eu, les 29 et 30 août 1862, des examens pour les jardiniers qui, après avoir suivi le cours dont il vient d'être question, désiraient obtenir un diplôme de capacité.

Soixante-sept candidats s'étaient fait inscrire, mais cinquante seulement se sont présentés devant le jury, qui était composé des mêmes personnes que pour les examens de sortie des élèves de l'école, auxquelles avaient été adjoints MM. Gilkens et De Brichy.

Sur ce nombre, douze ont été ajournés et trente-huit ont fait preuve des connaissances nécessaires pour obtenir un diplôme.

Bruxelles, le 4 février 1863.

L'Inspecteur de l'agriculture et des chemins vicinaux,

J. LECLERC.

ANNEXE N° 13.

ÉCOLE D'HORTICULTURE DE L'ÉTAT A GENDBRUGGE.

Relevé des dépenses de l'année 1862.

Personnel enseignant	fr.	8,700
Bourses des élèves		2,400
Frais divers		900
Total de la dépense nette	fr.	12,000

ANNEXE N° 14.

Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur par la commission de surveillance de l'école d'horticulture de Gendbrugge, pour l'année 1862.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Dans son rapport sur la situation de l'école d'horticulture de Gendbrugge, en 1861, la commission de surveillance de cet établissement disait : cette école répond complètement au but de sa fondation, et, nous sommes heureux de le déclarer, elle donne les plus légitimes espérances.

Dans le rapport que nous avons l'honneur de vous adresser aujourd'hui, sur l'état de l'école pendant l'année qui vient de finir, nous avons la satisfaction de pouvoir tenir le même langage.

Conformément à l'art. 12 de l'arrêté royal du 25 octobre 1860, nous avons visité l'école à différentes reprises, indépendamment des séances auxquelles l'un

de nous a assisté, à l'époque des différents examens, nous avons pu constater que les règlements étaient observés avec exactitude, les programmes suivis avec ponctualité, et que l'ordre et la propreté régnaient dans tout l'établissement.

Durant cette année, il n'y a eu aucune modification dans le personnel enseignant; M. le directeur et MM. les professeurs, auxquels nous avons déjà rendu justice, continuent à s'acquitter de leurs devoirs; trois leçons seulement n'ont pu être données aux jours fixés, par suite de l'indisposition d'un professeur, et les succès du corps enseignant ont, du reste, été démontrés par les examens du mois d'août dernier, aussi bien que dans les examens généraux que viennent de subir les élèves actuels de l'école.

Le nombre des élèves a été de vingt-deux pendant l'année 1862, il sera encore le même au moins pour 1863; de sorte que le nombre des élèves que le directeur s'est engagé à accepter est toujours dépassé.

Quant à la discipline, elle est constamment bonne, les peines prononcées ont été légères et en petit nombre.

L'état sanitaire de l'école a été satisfaisant; dans ces derniers temps seulement, il y a eu quelques cas d'angines; un seul élève du cours préparatoire a été obligé de quitter momentanément l'institution.

Les cours publics donnés par M. Burvenich, avec un succès toujours croissant, ont été suivis, cette année, par un auditoire plus nombreux encore que les années antérieures.

Pour la première fois, il y a eu, au mois d'août dernier, des examens pour les auditeurs de ces cours; le résultat, comme vous avez pu le constater, Monsieur le Ministre, par les comptes rendus qui vous ont été transmis, ont dépassé l'attente générale, et nous avons la conviction qu'aucun diplôme n'a été remis à des personnes qui n'en fussent pas tout à fait dignes.

La commission regrette, Monsieur le Ministre, que les lacunes qu'elle a signalées par son rapport de l'année dernière, quant au musée, subsistent toujours, et elle croit devoir appuyer auprès de vous les demandes diverses formulées dernièrement par le conseil.

En résumé, la commission peut déclarer que l'état de l'école d'horticulture de Gendbrugge est très-satisfaisant, et elle émet le vœu que MM. les professeurs soient compris dans les propositions d'augmentation de traitement dont le personnel de votre Département est l'objet.

Gand, le 29 janvier 1863.

Pour la commission :

Le Président,

J. VANDEN HECKE DE LEMBEKE.

ANNEXE N° 13.

Rapport de l'inspecteur de l'agriculture, etc., sur la situation de l'école d'horticulture de Gendbrugge, pour l'année 1862.

I. — ORGANISATION. — DÉPENSES.

Je n'ai aucun changement à signaler dans l'organisation générale de l'école d'horticulture de Gendbrugge, qui est restée en tous points conforme aux dispositions de la loi du 10 juillet 1860 et de l'arrêté organique du 23 octobre suivant.

Le directeur, se fondant sur la cherté exceptionnelle des vivres, avait réclamé une majoration de 100 francs sur le prix de la pension, fixée à 500 francs par l'art. 20 de l'arrêté organique ; mais cette demande n'a pas été accueillie. La rétribution payée par les élèves de Gendbrugge a paru convenablement établie, relativement à celle qui a été adoptée pour les autres écoles d'agriculture ; le Département de l'Intérieur a craint que l'adoption de la mesure sollicitée par M. Vanhoutte n'eût une fâcheuse influence sur la fréquentation de l'établissement qu'il dirige.

Le conseil de perfectionnement, dans sa séance du 11 décembre 1862, a, de son côté, appelé l'attention du Gouvernement sur l'utilité qu'il y aurait à rétablir le cour de dessin de fleurs qui existait avant la réorganisation. Cette proposition, sur laquelle il n'a pas encore été statué, me paraît se concilier assez mal avec le caractère essentiellement pratique que présente aujourd'hui l'école.

On a tenu compte, d'ailleurs, des observations que j'avais présentées dans mon dernier rapport, en ajoutant quelques ouvrages classiques à ceux dont on se servait précédemment ; ce sont l'*Arithmétique*, de Ritt, le *Manuel d'arboriculture*, de la bibliothèque rurale ; le *Traité d'arpentage*, de la même collection ; la *Botanique populaire*, de Lecocq ; le *Traité de culture maraîchère*, de Rodigas ; la *Géographie*, de Meissas et Michelot, avec l'atlas général de Pergameni ; la *Géométrie*, d'Eysseric, et la *Chimie appliquée*, de Stockardt.

Les matières de l'enseignement et leur subdivision entre les trois années d'étude sont conformes aux prescriptions de l'art. 23 du règlement du 26 octobre 1860, sauf que l'on n'enseigne point le flamand.

Les herborisations prescrites par l'art. 24 du même règlement ont été rendues plus fructueuses par suite de la réduction que le Département des Travaux Publics a consenti à accorder, sur le prix du voyage en chemin de fer, aux élèves qui voulaient se transporter à une certaine distance de l'école, jusqu'à Aeltre, Bloemendael et Wetteren.

Une vacance supplémentaire de quinze jours a été accordée, comme l'année dernière, en vertu d'une autorisation ministérielle spéciale.

La commission de surveillance reste composée de MM. Van den Heeke de Lembeke, président ; Van de Woestyne, et Ch. Leirens, secrétaire.

Le subside accordé à l'école de Gendbrugge par le Gouvernement s'est élevé, pour l'exercice 1862, à 4,300 francs ; on demande, pour l'exercice 1863, une somme de 4,715 francs, dans laquelle les bourses entrent pour 3,150 francs.

Il faut ajouter à cette dépense une somme de 7,700 francs, représentant les traitements du personnel enseignant, et qui est liquidée directement sur le budget de l'Intérieur.

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

En vertu de l'art. 7 de l'arrêté organique du 23 octobre 1860, complété par l'arrêté royal du 25 octobre 1861, le personnel de l'école comprend : un directeur, chargé d'une partie de l'enseignement ; trois professeurs, dont l'un remplit les fonctions de maître d'études ; un démonstrateur et un chef de culture.

Ces fonctions restent confiées respectivement à MM. Van Houtte, Crépin, Pynart, Rodigas, Burvenich et Van Eeckhout.

M. le vicaire Foubert continue à prêter son concours à l'établissement, où il fait tous les samedis, de 11 à 12 heures, des conférences sur la religion et la morale.

Tous les membres du personnel enseignant s'acquittent avec beaucoup de zèle et de talent des fonctions qui leur sont confiées.

Le registre tenu en exécution de l'art. 8 du règlement ministériel du 26 octobre 1860 constate que les leçons se donnent avec toute la régularité désirable.

III. ÉLÈVES.

Population de l'école. — Par suite des modifications qui ont été introduites à la fin de 1860 dans l'organisation de l'école de Gendbrugge, cet établissement était encore l'an dernier dans une période de transition qui comportait deux catégories d'élèves, les uns soumis à l'ancien régime, et les autres, aux nouveaux règlements. A partir du mois de février 1863, l'établissement se trouve dans des conditions normales.

La population de l'école a été, pendant l'année 1862, de vingt-deux élèves. Trois d'entre eux, qui composaient la division supérieure, sont partis au mois d'août, après avoir terminé leurs études. D'autre part, un élève de la division inférieure et deux de la division moyenne ont quitté l'établissement vers la fin de l'année :

Sous le rapport de la nationalité, les élèves qui ont fréquenté l'école en 1862, se subdivisent comme suit : Belges quinze ; Anglais cinq ; Savoisien un ; Norvégien un ; total vingt-deux.

Aucun élève n'a fréquenté l'établissement en qualité d'externe ; mais deux jeunes gens ont été admis à suivre les cours préparatoires, respectivement le 1^{er} mai et le 9 septembre.

Application. — Les professeurs s'assurent, par de fréquentes interrogations, que les élèves ont bien compris ce qui leur a été enseigné, et ils tiennent des notes d'études, qui sont transmises régulièrement au directeur et consignées dans un

régistre, selon les prescriptions des art. 4 et 9 du règlement ministériel du 26 octobre 1860. — Il y a, en outre, à la fin de chaque trimestre, une composition écrite sur quelques-unes des branches de l'enseignement.

Le démonstrateur et les chefs de culture fournissent aussi des notes sur l'aptitude dont les élèves font preuve dans les travaux pratiques.

J'ai consigné la moyenne des points obtenus par les élèves dans les interrogations, les compositions et les travaux pratiques de l'année 1862, dans un tableau dont l'inspection prouve que la marche des études, sans être irréprochable, est cependant assez satisfaisante pour la plupart des élèves.

Discipline. — La conduite des élèves est généralement bonne, et ils s'acquittent régulièrement de leurs devoirs religieux.

Pendant l'année 1862, onze élèves ont encouru chacun une consigne et deux élèves chacun deux consignes pour des fautes de peu de gravité. Il n'y a eu que quatre cas de punition plus grave.

Régime alimentaire. — Les élèves font par jour quatre repas, auxquels assistent le maître d'études, le chef de culture et quelques employés de l'établissement de M. Van Houtte.

L'ordinaire, qui n'a point été modifié, est parfaitement suffisant; la nourriture est de bonne qualité et préparée avec soin.

État sanitaire. — Aucune maladie sérieuse ne s'est produite à l'école durant l'année 1862. Huit élèves ont eu des indispositions légères qui n'ont apporté que des interruptions très-courtes dans leur études.

IV. EXAMENS.

Examen de sortie. — Trois élèves, qui étaient entrés à l'établissement avant l'époque de la réorganisation, ont terminé cette année leurs études. Les examens auxquels ils ont été soumis ont eu lieu du 2 au 4 août 1862, devant un jury présidé par M. Van de Hecke de Lembeke, président de la commission de surveillance, et composée du directeur et des professeurs de l'école, auxquels étaient adjoints MM. Gailly, directeur des jardins royaux à Lacken, et Van Hulle, jardinier en chef du jardin botanique de Gand.

Suivant les dispositions de l'ancien règlement du 27 septembre 1855, l'épreuve théorique a roulé sur la botanique, l'horticulture, la comptabilité, la chimie appliquée, l'architecture des serres et des jardins. Il y a eu, en outre, une épreuve pratique.

Les points obtenus par les récipiendaires ont varié, pour l'épreuve théorique, de 405 à 507 sur un *maximum* de 600, et, pour l'épreuve pratique, de 332 à 397 sur un même *maximum*.

Les trois candidats ont reçu le diplôme de capacité; l'un d'eux a subi son examen avec distinction.

Examens généraux. — Les examens généraux destinés à reconnaître si les élèves possèdent les connaissances nécessaires pour être admis à une division supérieure ont eu lieu les 9 et 10 décembre 1862, en présence du directeur et

des professeurs de l'école, sous la présidence de M. Van den Hecke de Lembke, et conformément à l'art. 31 du règlement ministériel du 26 octobre 1860.

Ils comprennent un examen écrit et un examen oral sur toutes les branches respectivement enseignées à chaque division, plus une épreuve pratique.

En tenant compte, dans les résultats obtenus, conformément à l'art. 33 du règlement, des notes attribuées aux élèves dans les interrogations, les compositions trimestrielles et les travaux pratiques de l'année, on constate :

1° Que sur les sept élèves qui composaient la division moyenne, à la fin de 1862, six seront admis à la division supérieure, et qu'un seul devra doubler ;

2° Que des neuf élèves de la division inférieure, un seul ne pourra pas passer à la division moyenne.

Ces résultats peuvent être considérés comme très-satisfaisants.

Examens d'admission. — L'examen des jeunes gens qui se présentaient pour entrer à l'école, en 1863, a eu lieu le 11 décembre 1862, devant un jury composé de la même manière que pour les examens généraux.

Six candidats s'étaient fait inscrire, parmi lesquels deux avaient été admis à suivre les cours préparatoires pendant l'année dernière.

Quatre candidats seulement se sont présentés, et tous ont été reçus.

Le jury a tenu, le jeudi 6 février 1863, une seconde session pour l'examen de deux élèves étrangers et celui d'un jeune homme de Gand qui n'avait pas pu se présenter plus tôt pour cause de maladie. Ces trois candidats ont également été admis à l'école.

L'école comptera donc en 1863 vingt-trois élèves, savoir : six dans la division supérieure, neuf dans la division moyenne et huit dans la division inférieure.

V. LOCAUX ET MATÉRIEL.

Les locaux affectés au service de l'école de Gendbrugge sont restés dans la même situation qu'à l'époque de mon précédent rapport.

Je dois noter, toutefois, que la salle qui servait précédemment aux récréations des élèves a été munie de banes, d'une estrade et d'un tableau noir, de manière à pouvoir être utilisée en même temps comme auditoire, en sorte que le nombre des classes est maintenant égal à celui des sections.

Toutes les pièces à l'usage des élèves sont tenues dans un remarquable état de propreté.

Le matériel est convenable. Il n'y a d'exception que pour les grandes cartes de géographie, qui se trouvent dans un état de délabrement tel qu'il devient impossible de s'en servir. J'ai déjà signalé cette circonstance dans un précédent rapport, et je crois devoir insister pour que cette partie du matériel nécessaire à l'enseignement soit renouvelée le plus tôt possible. La dépense de ce chef ne sera pas considérable.

Le procès-verbal de la séance tenue, le 11 décembre 1862, par le conseil de perfectionnement a, d'un autre côté, appelé l'attention du Gouvernement sur l'utilité qu'il y aurait à pourvoir l'école :

1° D'un microscope qui servirait à des démonstrations de botanique ;

2° D'une collection d'instruments de météorologie, comprenant : un baromètre,

un anémomètre enrégistreur, un psychromètre d'August, un thermomètre de Rutherford et un udomètre ;

3° D'un plateau de verre pour la machine électrique ;

4° D'une balance de précision.

Il sera peut-être possible de trouver dans la partie des collections du musée de l'industrie, qui deviendra superflue par suite de la réorganisation de cet établissement, les instruments que réclame l'école de Gendbrugge.

L'exploitation mise à la disposition des élèves pour l'enseignement pratique, et dont j'ai donné ailleurs l'étendue et la subdivision, présente toutes les ressources désirables. Elle s'est accrue en 1862 d'environ un hectare, en sorte qu'elle comprend aujourd'hui près de 18 hectares.

VI. COURS PUBLIC DE TAILLE DES ARBRES FRUITIERS.

Conformément à l'art. 6 de l'arrêté organique du 23 octobre 1860 et à l'art. 27 du règlement ministériel du 26 octobre suivant, il y a, chaque année, à l'école de Gendbrugge, des conférences publiques sur la taille des arbres fruitiers ; elles sont faites par le démonstrateur, M. Burvenich.

Le cours comprend deux périodes : la première, composée de sept conférences, a commencé l'année dernière le 23 février, et les leçons ont été continuées les dimanches suivants jusqu'au 6 avril inclus ; la seconde se compose de trois conférences qui ont eu lieu le 11 mai, le 1^{er} juin et le 6 juillet.

Il y a eu chaque fois une conférence en langue flamande, de 10 à 11 heures du matin, pour les deux périodes, plus une conférence en langue française, de 11 1/2 à 12 1/2 heures, pour la période d'hiver, et de 2 à 3 heures de relevée, pour celle d'été.

Il n'y a point de cours spécial pour les amateurs, comme le prescrit l'art. 28 du règlement du 26 octobre 1862 ; ceux-ci doivent donc assister aux mêmes conférences que les jardiniers de profession.

Le nombre d'auditeurs s'est élevé, en 1862, à trois cent soixante-scize ; il se répartit de la manière suivante :

PROVINCES.	NOMBRE D'AUDITEURS.		TOTAL PAR PROVINCE.	Observations.
	DU COURS FRANÇAIS	DU COURS FLAMAND		
Anvers	»	7	7	
Brabant.	»	3	3	
Flandre occidentale	4	23	24	
Flandre orientale.	25	313	340	
Hainaut.	»	2	2	
TOTAUX.	26	330	376	

Les examens institués par l'art. 62 du règlement ministériel du 26 octobre 1860 pour les jardiniers qui ont suivi le cours de taille des arbres fruitiers, ont eu lieu au local de l'école, les 4 et 5 avril 1862, devant un jury composé de MM. Van den Hecke de Lembeke, président, Van Houtte, Crépin, Pynaert, Burvenich, Vanhulle, Gailly, et Rodigas, secrétaire.

Sur dix-neuf candidats qui s'étaient fait inscrire pour subir l'examen, dix-huit ont répondu à l'appel et treize ont fait preuve des connaissances nécessaires pour obtenir un diplôme.

Bruxelles, le 11 février 1863.

L'Inspecteur de l'agriculture et des chemins vicinaux,

J. LECLERC.

ANNEXE N° 16.

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET GRATUITES.

Résumé des conférences qui ont été ouvertes en 1862.

Province d'Anvers.

ANVERS. — *Conférences sur l'horticulture et l'agriculture, instituées par un arrêté ministériel du 30 avril 1861, et organisées par les soins de la société dite ANTWERPSCH KRUIDKUNDIG GENOOTSCHAP.*

Ces conférences, au nombre de quarante-deux, ont été données régulièrement en langue flamande dans le courant des mois de février à octobre.

Voici comment s'exprime le conseil administratif de cette société dans le compte qu'il rend de la mission qu'il s'était imposée :

« Dit jaer hebben wy in ons genootschap, te rekenen van zondag 16 february tot en met zondag 26 october, op alle zondagen als ook nog eenige op werkdagen, kostelooze en openbare conferentiën over land- en tuinhouwkunde, alsmede over de boomsnoeijety en toegepaste schei- en natuerkunde gegeven. Daer wy tot hiertoe nog zoo gelukkig niet zyn een lokaal voor het geven der lessen en eenen tuin tot het nemen van proeven te bezitten, zyn wy, even als de voorgaende vyf jaren, nog voortdurend verplicht van de goedheid en opoffering van den heer De Beucker gebruik te maken, welke zynen hof met fruitboomen en bloemkassen ter beschikking van ons genootschap heeft willen stellen, waer wy dan ook alle proefnemingen op fruitboomen en andere gewassen mogen uitoefenen.

» Tusschen de tydruimte van 16 february en 26 october, zyn er veertig lessen gegeven, welke onder en door onze professors als volgt verdeeld en gegeven zyn geweest :

21	conferentiën over landbouw, tuinbouw, boomsnoeijery, door M. De Beucker.
7	— over de kruidkunde, door M. Van Heurek.
4	— over de boomsnoeijery, door M. De Moor.
4	— over de scheikunde op den landbouw toegepast, door M. Ch. Cogels.
2	— over de artsnykunde op de gezondheidsleer der dieren, door M. Van Montfort.
2	— over de natuerkunde op het plant- en dierenleven toegepast, door M. De Smet.

» Alle de conferentiën zyn door menigvuldige personen uit alle standen aenhoord en gevolgd geworden, doch de tuiniers maken er de groote meerderheid van uit. Volgens juiste aenteekeningen waermede onze sekretarissen gelast zyn, telde men het *minimum* op zestig en het *maximum* op drie honderd twee en zeventig.

» UEd. zal wel verstaen, dat het getal der aenhoorders veel van de gesteldheid van het weder afhangt, daer velen onzer aenhoorders uren ver moeten komen; de verhandelingen duren 2 uren, en wy mogen ons vleijen dat de aendacht en stilte stiptelyk onder de aenhoorders geëerbiedigd worden.

» Op zondag 2 maert, is ons genootschap op eigene kosten met hondert vyf en zestig leden-leerlingen de groote plantententoonstelling van Gent gaen bezigtigen en by die gelegenheid hebben wy de planten-gestichten der heeren L. Van Houtte en Ambr. Verschaffelt bezocht. Onder die wandeling hebben onze heeren professors hunne gezellen uitleg van alle de byzonderste in het oog vallende gewassen gegeven. Deze reis is in de beste orde en met eene aen elk innige voldoening afgelegd.

» Ook zyn er met alle onze leerlingen nog verscheidene wandelingen gedaen geweest ter onderzoek der verschillige gronden, overzigt der veldgewassen, alsmede om de by ons nog zoo nadeelige en onredelyke snoeijery der woudboomen aen te wyzen.

» Verders hebben wy dit jaer drie hoven van eigenaers bezocht, die te weten van de heeren J.-B.-E. Van Montenaecken, baron Ed. Osy en baron Constantin de Caters, en ter plaetse, by de gevormde vruchtboomen, uitleggingen en mededeelingen aen onze toehoorders gegeven.

» Om de denkkraft onzer tuiniers en landbouwers meer en meer te ontwikkelen en hun verstand meer vatbaer te maken, heeft de heer Ch. Cogels, voorzitter der Wetenschappelyke Vereeniging, alle onze leden en leerlingen in het lokaal dier Maetschappy uytgenoodigd, heeft hun aldaer eene wel verstaenbare en uitgebreide les over de electriciteit gegeven en hun door de werktuigen zelf doen zien op welke wyze door de klopdraden de spraekwisseling wordt uitgevoerd.

» Ziet daer de werkzaamheden die ons Genootschap dit jaer volbragt heeft, en wy blyven de hoop koesteren om de land- en tuinbouwelyke volksbeschaving al meer en meer te zien uitbreiden, opdat eens de tyd moge komen wanneer elke

landbouwer, tuinier en boomsnocijer van alle zyne werken de oorzaken en gevolgen zal kennen. »

DUFFEL. — *Conférences sur l'agriculture à Duffel, instituées par l'arrêté ministériel du 20 juin 1861.*

L'organisation pratique donnée à ces conférences, qui ont lieu en langue flamande, la façon dont la section agricole de Duffel s'y prend pour diriger ces réunions vers un but éminemment utile, nous déterminent à publier le rapport détaillé où elle rend compte de ses travaux en 1862.

« De zitting van 20 January verloofde eene verhandeling over de rapen en peën. M. Van Montfort heeft het grootste gedeelte der conferentie aen die voedingstoffen, welke hier zonder uitzondering door alle landbouwers gekweekt worden, toegewyd. Hunne weerde als voedingstoffen, hunne samenstelling, hun gebruik, het bereiden, hunne uitwerking op de gezondheid der dieren, hebben hem daertoe genoegzame stof verleend, dewyl M. Hellemans over de bebouwing en de middelen om ze des winters tot provisiën door te brengen, het gesprek verlengde, en de vergadering zeer aenbelangend voor het praktische maakte.

» Den 27 January is het woord moeten verleend worden aen M. Cusseneers, die in de voorgaende vereeniging ter oorzake aen tydgebrek, zyne verhandeling over de verbastering der aardappelen niet had kunnen volbrengen. M. Cusseneers verwaent zich niet de ware rede der verbastering te kunnen aenduiden, nogtans moet, volgens hem, het planten van onvolkomene en van middelbare aardappelen daer eenigzins bygebragt hebben. In deze omstandigheid heeft de landbouwer uit het oog verloren het princip dat hy op alle andere zaeideelen toepast : degene, van de beste en de volkomenste zaeisels te gebruiken. Sedert verscheidene jaren plant hy schoone en volkomene aardappelen, en het schadelyk dat die handelwys hem veroorzaekt, wordt hem rykelyk vergoed met den opvolgenden aardappel-oogst. Hy raedt de landbouwers dit tot beproeven aen.

» De beet is eene wortelplant op dewelke de heer Van Montfort de aendacht der aenhoorders wekte; minder bebouwd als de rapen en peën ter oorzake van de samenstelling onzer gronden, is hy even eene goede voederplant, hy dient in de nyverheid, en na deze al geleverd te hebben, dient hy wederom als voedingstof onder den naem van pulpe, daer het gebruik onder de landbouwers zich van tracht te verspreiden.

» M. Hellemans handelt voor het sluiten over de meststoffen. Van den guano, den drek, de asche, het gerotte kaf, heeft hy de hoedanigheden aengehaeld, en hoe die mesten het profytelykst en het best op onze landen en vruchten kunnen gebezigd worden. Zyne voordragt, die gansch op praktische proeven beruste, is door andere landbouwers in de vergadering tegenwoordig, goedgekeurd en aengeprezen geworden.

» In de vergadering van 3 february, moest er gehandeld worden over de navruchten in de wisseling, door J. Vercammen, en over den keus der dieren welke de vetting moeten onderstaen, toegepast op het koeijen- en verkensras, door C. Vercammen. Door onpasselykheid van dezen laetsten, heeft zyne voordragt geene plaats kunnen hebben, echter waren een groot getal aenhoorders tegen-

woordig, want C. Vercammen is bekend in dit vak, dewyl hy sedert verscheidene jaren en met het grootste onderscheid verschillende pryzen met den vetten os in de stad Antwerpen behaalde. J. Vercammen brengt de voordeeligste vruchtwisseling voor na rapen, na beet, na wortelen, na speurie en klaver.

» Zyne praktische verhandeling was gegrond op leemgronden; andere leden die in ligte landen labeuren, hebben verscheidene opmerkingen tegen de vruchtwisseling van Vercammen opgeworpen, welke voor zyne landen immers toch ook niet aenneembaer zyn.

» M. Van Montfort nam in de vergadering van 10 february het woord over den spoeling, den draif der stokeryën, brouweryën en bloemfabrieken. Alle deze waren, uit dewelke de nyveraers tot het laetste vezeltje styfselmeel putten, laten weinige stof van voedingskracht aen de dieren over. Zy kunnen nog slechts het drinken en den eetlust bevoordeelen en dus bydragen tot de melkrykheid en de vetting gelyk dagelyks het geval plaets heeft met den spoeling der stokeryën.

» Na het voordragen dezer stoffen kan de verhandeling van C. Vercammen: welke in de voorgaende vereeniging had moeten verschoven worden, eene goede plaets innemen.

» Hy heeft ons doen kennen, dat hy voor den kampstryd van den *kleinen os* onze kempische rassen aen alle andere verkiest, omdat hun vet vaster en beter verdeeld is dan by andere.

» Deze overtuiging is hem zeer ingedrongen, en met den laetsten kampstryd nog versterkt geworden, dewyl het verschil van zynen kempischen os tegen den bekroonden, die van engelsch ras was, in gewigt merkelyk verschol, en de dikte van het vet maer 0^m,002 millimeters minder was.

» Eene ronde borst, zachte oogen, fyne en glansende horens op het hoofd, malsch vel, uiteengezette kwartieren, ronde heupen en eene goede gestalte zyn allen teekens die hoofdzakelyk zyn om gemakkelyk en goed te vetten.

» M. Hellemans heeft de verdeeling der meststoffen doen kennen. Echter zyne verdeeling was geschikt volgens den aerd der meststoffen en wel volgens de beste praktische wyzen om op de verschillende vruchten en saizoenen te kunnen gebruikt worden.

» Eene verhandeling over de graenvoeding door de grassen en bladeren, door M. Van Montfort, en eene voordragt over de bebouwing van den beet, door Cusseneers, wordt in de vergadering van den 17 february voorgehouden.

» De Heer Van Montfort doet zien welke omzigtigheid moet te werk gesteld worden op het oogenblik dat de dieren de drooge voeding verlaten om de groene voeding aen te nemen. De ziekten welke het gevolg der omzigtigheid wezen kunnen zyn: opzwellingen, verstoppingen, waterzuchten, verders gerackheden en onstekingen zoowel by het koeijen- als peerdenras.

» M. Cusseneers is voorstaender van het bebouwen van den beet; hy erkent dat hare voortbrenging nogtans hier niet algemeen zyn kan. De beet verlangt eene diepe bebouwing, een welgemesten grond van leemachtige hoedanigheid.

» De beetopbrengst, welke hy inoogst wordt naer het suikerfabriek overgebracht, ten pryze van 18 franken de 1,000 kilos, en in tegendeel brengt hy pulpe naer zyne hofstede ten pryze van 10 franken de 1,000 kilos.

» De heer Vermeersch roept in de zitting van 24 february de aendaecht op het

bebouwen van het sloorzaed. Deze voordeelige nyverheidsplant is sedert eenige jaren hier minder bebouwd geworden, ter oorzake der duerte van de aardappels en tot heden schynt het dat de landbouwer voor hare bebouwing geen en nieuwen moed hervat, sedert de duerte van het vlas, de duerte der aardappelen schynt te vervangen. Hy raedt op de bebouwing van het sloorzaed weder te keeren, dewyl het eene verdienstelyke nyverheidsplant is, waervan de bebouwing in onze omstreken zeer bekend is

» M. Hellemans geeft uitlegging over het gebruiken van het koeimest; voor welke vruchten het geraedzaam is het te werk te stellen, of het verdient voor of na den winter ondergedolven te worden; en op welke manier men het voordeeligst zyne hoedanigheden kan bewaren.

» Op zondag van 9 meert deed het genootschap eenen uitstap naer de gemeente Waerloos.

» Gelyk het in zulke omstandigheden het gebruik is, hebben al de leden hunne bemerkingen onder den weg gemaekt over het bebouwen der landen, over het ruimen der waterloopen en het onderhouden der beurtwegen.

» In een aengeduid locael heeft de voorzitter gehandeld over de kenteekens der onverteringen en de verstoppingen der peerden; het opzwellen en de kalverziekte van het koeijenras; de middelen welke de gezondheidsleer voorschryft om deze ziekten voor te komen en de eerste middelen te gebruiken eer men den vee-arts heeft kunnen raedplegen.

» Den 17 meert zyn de leden ten 3 ure buitengewoon in vergadering geroepen geworden om den dorschmolen, met peerden bewogen, by den ondervoorziter V. Segers te gaen bewonderen, een groot getal leden en verscheidene vreemde persoonen vergezellen den stoet.

» Iedereen was te vreden dit werktuig te zien. De conferentie van des avonds, werd echter aen de dorschmolens toegewyd en de besondere voordeelen welke zy opleveren, deed de leden besluiten den aankoop van zulk werktuig te doen.

» Deze beslissing bragt ten gevolg dat de genaemde Jan Francis Van Camp, P.-F. Van Camp, Jos. Peeters en J.-F. De Bie het genootschap bytraden.

» De voedingplanten welke hier niet bebouwd worden zyn niet zeer talryk, wy tellen slechts de aardappelpeer, de rutabagas, de zoogezegde *palate* en *igname* waervan de hoedanigheden van voedingrykheid nog immers in twyfel getrokken worden.

» De verhandeling van J. Ver Cammen over den guano sloot de zitting van den 24 meert.

» M. J. Ver cammen is voorstander van den guano. Hy heeft ons verschillende proeven aengehaeld welke hem overtuigd hebben dat zyne werking zich by het eerste jaer niet bepaelt. Zyne vergelyking hadt plaets met drek. Hy zegt dat de guano in gunstige omstandigheden moet gebruikt worden en wel voor regen of vochtigheid.

» Den 31 meert wordt er kennis van den brief van het bestuer van de Landbouw-Maetschappy « het Noorden » genomen, waerdoor het landbouwers genootschap als afdeeling dier maetschappy aenveerd wordt.

» In deze vergadering geeft J. Verstraelen uitleggingen over het aenleggen der vlocibeemden langs de Nethe gelegen, welke met de tyen der rivier aen overstroo-

mingen kunnen onderworpen worden. Het vernietigen van onkruid in de vloeibeemden bewerkt hy met kalk op biezen; het zner en de vlokke waterplanten doet hy verdwynen met groote lei-sloten te graven om het water te kunnen lossen.

» Over de bebouwing van den gerst door V Segers en over het water en dranken tot spyzing dienende, door Van Montfort, is insgelyks gehandeld geworden, en hebben het eerste jaer der conferentiën en het instellen van het Genootschap gesloten.

» Volgens het reglement door het genootschap aenveerd, moeten de conferentiën van den zomer eens ter maend plaets hebben. In degene van 7 april heeft men kennis genomen van den brief van den bestuerraed der Landbouw-Maetschappy « het Noorden », welk aenkondigt dat de afdeeling den 15 der maend zal ingesteld worden.

» Het zout is bekend als hebbende byzondere hoedanigheden om den eetlust te bevoordeelen. Deze stof is echter nog ten hoogste noodzakelyk om de levenskrachten te onderhouden. Het dient om bedorvene eetstoffen te verbeteren en kan in zekere omstandigheden als byzonder middel om de gezondheid te vrywaren, gebruikt worden. Van Montfort heeft breedvoerig over het zout gesproken en al de punten aengehaeld welke zoo wel in het voordeel als in nadeel door de geleerden voorgedragen zyn. Dit was oorzaak dat M. Hellemans zyne verhandeling over de bewaring der voederplanten zeer kort heeft moeten maken; hy heeft zich bepaeld by het schicken der groeven, welke de wortelgewassen des winters moeten inhouden om ze van den vorst en het bederf te bevryden.

» Op 15 april is het Landbouwers-Genootschap door de heeren De Cannart d'Hamale, voorzitter der Landbouw-Maetschappy « het Noorden, » Canoy, lid en Sinoti gedelegeerde van gemelde Maetschappy, ingesteld geworden, gelyk blykt uit het proces-verbael hier nevens gevoegd.

» De heeren De Beucker en Ch. Cogels hebben den 21 april eene buitengewooné conferentie gegeven; de eerste over het droogmaken van klaver, het hooi, het inoogsten van het sloorzaed, raepzaed en het bebouwen der vroege aerdappelen.

» Jonker Cogels heeft vier byzondere hoofdvragen aengeraekt te weten : 1° Weer de planten hunne stoffen zoeken? 2° waeruit trekken de planten die stoffen? 3° welke stoffen gebruiken zy? en 4° wat is lucht, grond en water? De vier hoofdstoffen, te weten : de koolstof, de brandstof de leefstof en de stikstof, heeft hy ons door scheiding doen zien, de hoedanigheden van doen kennen met proeven, die den besten indruk na hen gelaten hebben.

» Voor het bereiden der spyzen welke tot voedsel der dieren moeten dienen, zyn wy in onze landstreek voorwaer niet ten achter. De heer Van Montfort doet zien welke voordeelen door deze werkingen verkregen worden. Betere en meer voedingskrachten, meer eetlust voor de dieren, dewyl de reinigheid voor de wortelplanten, het hooi en het strooi meer opgepast en onderhouden worden.

» De handelwys op dewelke de Engelsche hunne dieren voeden, welke proeven te werk gesteld geworden zyn om het vee het voordeeligst te voeden, hebben de zitting van den 5 mei gesloten.

» De wandeling naer Rumpst is den 11 mei afgeloopen met verhandelingen over bebouwing der omstrekkende landeryën, het onderzoek van cenige kruiden

en eene voordragt over het aenkoopen van peerden en de kennis om keupelende peerden te onderscheiden.

» De heer Van Montfort deed de voordragt over de uitwerking der voederstoffen en de noodzakelykheid der verandering van spyzen by de dieren. De grondregelen der gezondheidsleer verdienen wel in acht genomen te worden met de verandering der seizoenen, wanneer de dieren van droog of winter-voedsel op het groen of zomer-voedsel en vice-versa gesteld worden. De werkzaemheden waeraen de dieren onderworpen zyn, moeten in deze omstandigheid grootendeels 'spachters leidsman wezen en de voeding in evenredigheid met het uit te voeren werk doen paren.

» Het overige der conferentie is afgeloopen met de laetste schikkingen te nemen voor het aenkoopen van eenen dorschmolen en de reis naar Gembloux.

» Zeven-en-dertig leden namen den 9 juny deel aen deze reis.

» De byzondere en kunstige uitvoering van den Luxemburgschen yzeren spoorweg, het schoone en weelderige Soniën-bosch, de verschillende aerd, de schikking en ligging der gronden, de verscheidenheid van bebouwing deden op onze landbouwers, die aen zulke veranderingen niet gewoon zyn, eenen diepen indruk. De tyd ontbrak schier om alles te kunnen in acht nemen, toen wy reeds te Gembloux aengekomen waren. De ligging van het gesticht van den Staet is byzonderlyk uitgekozen, en de onthaling welke wy er genoten hebben van den heer Bestierder en professor Fouquet was hoffelyk en verdient onze ware dankbetooning voor de uitleggingen en de gulhartigheid met dewelke zy ons het stoomdorschtuig, hunne geschikte mesthoopen, hun magazyn van werktuigen, hunnen melkkelder, hunne stallen met talryke en heerlyke veeassen van koeijen, schapen, verken, volzet, hunne landeryën hebben aangewezen.

» De heeren Bestierder en Fouquet hadden nog de goedheid gebruikt de zaciwerktuigen in werking te laten brengen; immers tydgebrek belette ons, tot groot spyt, het schoon gesticht door den Staet te Gembloux gevormd te verlaten. Hetgeen wy te Gembloux vernomen en gezien hebben, was nieurws voor onze landbouwers: de stoomdorschmolen, hunne veeassen en manier van bebouwing, hunne werktuigen, verwekten ieders aendacht en deden het verlangen uiten deze verbeteringen in onze omstreken te zien invoeren; bygevolg deed het genootschap op zyne terugreis onmiddelyk eenen stoomdorschmolen by den heer Fauvel te Brussel vervaerdigen.

» Den 29 juny had de wandeling naer Waelhem plaets. Deze reizen geven altoos gelegenheid van gesprekken over akkerbouw-belangen. Wy hebben deze mael de vlocibeemden van M^{me} Verhagen onderzocht. Deze beemden waren over eenige jaren nog zandbergen, met heide en dennenhout bekleed, en hedendaegs moeten zy als de beste en de vruchtbaerste der omstreken aenschouwd worden, met de overstroming der wateren van den Nethe.

» M. Vermeersch heeft gehandeld over de vervalsching van het lyzemeel.

» In de vergadering van den 15 september doet de voorzitter de reden kennen waerom de buitengewoone conferentie van den heer De Beucker en Jonker Ch. Cogels geene plaets hebben kon. Deze heeren waren te reis- en wel de heer De Beucker om eene zending naer Londen te vervullen.

» De inrigting der stallen verdient grootelyks de aendacht der landbouwers.

Het is door hunne verluchting, hunne ruimte, hunne gelegenheid, hunne schikking dat vele ziekten verwekt of gemeden worden.

» Het voornaemste is echter de verluchting door den invloed welke de leefstof op de dieren uitoefent.

» M. J. Ver Cammen heeft het woord gevoerd over den rang en de beurt welke de tarwe in de vruchtwisseling moet bekleeden, en de hoeveelheid in den aerd der meststoffen welke ze verlangt.

» Op maendag 22 september had de buitengewoone conferentie voor de pachteressen plaats. Acht-en-negentig personen, landbouwers-leden en hunne vrouwen, woonden deze zitting by. De heer Canoy handelde over het huishouden en het bestuer van de hofstede, het beheerschen van den man en de rol welke de vrouw nevens hem te vervullen heeft. M. De Beucker heeft het onderscheid der vlaemsche van degene van vrouwen van andere landen voorgedragen... De werkzaamheid, de spaerzaamheid, de liefde voor het kroost, reinigheid zyn hunne schoonste sieraden.

» De winteroefeningen hebben met 6 october aenvang genomen. In deze zitting hebben wy eenen algemeenen oogslag geworpen over de werkzaamheden welke het genootschap gedurende het zomertydstip in de conferentien ten uitvoer bragt. Deze uitslag vermengt zich met de algemeene opmerkingen welke op het einde dezes inhouds voorgebragt worden.

» Het in bezit treden door het genootschap van den stoomdorschmolen, doet het gedacht voorkomen, ons op pik- en maemachines toe te leggen. De heer Van Montfort geeft uitleggingen en doet het mecanismus zulker werktuigen kennen, zoo als hy ze heeft kunnen bemerken in de tentoonstelling der Maetschappy Lineus. Overigens denkt men op deze werktuigen later terug te komen.

» Hellemans doet in de vergadering van 13 october zyne bemerkings over den oogst van 1862. Hy acht de tarwe, de gerst en de haver betamelyk goed. Degene van het koren zal van den anderen kant veel minder wezen. Hy denkt dezen uitslag te moeten toeigenen aen de ongunstige luchtgesteldenis in den bloecityd van het koren. De lucht was in dit tydstip overladen met stoffen welke onze landbouwers honigdauw noemen, omdat, zoo het schynt, de ondervinding hun gezegd heeft dat zulke luchten de rykheid van den bieënoogst bevoordeelen. Het weder is echter, in 1862, gunstig geweest.

» M. Cusseneers, volgens eene belofte in eene vroegere zitting gedaen, heeft den uitslag doen kennen door het planten van groote aerdappelen behaeld. De proefnemingen werden gedaen met groote en ryppgewordene aerdappelen, welke voor het wintertydstip op drooge plaatsen gelegerd hadden. Met den winter waren ze met de andere in den put gestoken en met het open weder, op den zolder gebragt geweest tot plantenstydtyd. Zy waren dan zorgvuldig opgenomen geworden om de scheuten niet te kwetsen, om deze met den aerdappel in den put te kunnen zetten.

» M. Cusseneers bebouwt in gewanten van omtrent acht voeten breedte. Op het eene, en vervolgens by afwisseling, bragt hy vier en op het andere vyf putten op eene uitgestrektheid gronds van een hectare. Na het inoogsten leverden de gewanten met vier planten schoonere en zoo veel aerdappelen als degene welke met vyf stammen bekleed geweest waren.

» De proefnemingen door de heeren Vermeersch, Cusseneers, Hellemans, Van Camp, J. Verammen en Verstraeten met altringhamse peën, witte koolen van Bronswyk, raep-eclipse, reuzenspeurrie en serradelle gedaen, zyn allen niet gunstig geweest. In de zitting van den 3 november hebben wy vernomen dat slechts de witte koolen van Bronswyk bebouwd door M. Hellemans, de reuzenspeurrie van J. Verammen en waermede het genootschap den tweeden prys in de laetste tentoonstelling der Maetschappy Linnée behaelde, en de serradelle van Verstraeten, voordeeligen uitslag gegeven hebben.... M. Hellemans denkt dat de raep-eclipse hier ook goeden uitslag opleveren zal, indien zy op bracklanden mag bebouwd worden. In deze zitting beslist men twee hectoliters australische tarwe aen te koopen om de leden als proefzaed te worden uitgedeeld.

» Al wat de voederplanten betreft is van groot nut. Nieuwe voederplanten invoeren, degene welke wy bezitten verbeteren, verdient ieders aendacht, want van hen hangt het bestaan en den voortgang van den landbouw steeds af; dewyl het verbeteren en de behoudenis der veerassen eruit voortspruit, zonder dewelke wy hier nog eene ware woestyn zouden bewoonen. Deze verhandeling van den 10 november is den 16 voortgezet geworden, ter gelegenheid der wandeling naer Linth, gehucht van Contich. Wy hebben al gaende ons kunnen overtuigen van den prys en de zorg welke de landbouwer aen het bebouwen der wortelen en rapen hecht. Wy hebben de velden nog overdekt gevonden met eene ontalryke hoeveelheid rapen, als tweede vrucht het land bekleedende.

» In de vergadering van den 24 november heeft M. Van Montfort, door de belangrykheid van het ontwerp overtuigd, nogmaels de aendacht der landbouwers opgewekt over de inrigting en de zuiverheid der stallen. De uitwasemingen der meststoffen, de ontbinding van het ammoniak, oefenen uitwerkingen die de rassen verbasteren.... Wel is waer het zou groote kosten verwekken zyn, indien al de stallen onmiddelyk op het voordeeligst moesten geschikt worden en vele eigenaers zouden zich er tegen verzetten; er blyft ons nogtans de hoop dat de kennis der wetten van gezondheidleer, naermate ze meer in de bevolking dringen, aen dien staet eene verandering zullen weten te brengen.

» Het doorwinteren, het bewaren en de keus der zaden is voor den landbouwer een van de belangrykste punten van den akkerbouw. De zorgen welke de landbouwer daer aen toewydt, zyn goed beloond, omdat goed zaeisel geschikt is om goede vruchten voort te brengen en dat men zonder haer vruchteloos op goeden uitslag rekenen mag.

» In de zitting van 1 december heeft M. Van Montfort ontleed op welke voorwaerden de dieren in gezondheid leven. Deze voorwaerden berusten: op de gesteltnis der verteerende organen en de hoeveelheid en de hoedanigheid van het voedsel op het stelsel der longen en de lucht welke ze inademen, op de werking der afscheidsorganen, die allen in verband behoeven te staen met het werk door de dieren uit te oefenen; de reinigheid, de stalling en al wat in aenraking met de dieren is. De voornaemste en de meeste ziekten worden verwekt in de spysverteerende organen en door het voedsel.

» De verhandeling over den keus der melkkoeijen, was den 15 december aen de orde van den dag.

» Dewyl de rekening en het budjet van het genootschap, den 20 december aen

het bestuer der Landbouw-Maetschappy « het Noorden » moest toegekomen zyn, is zy door de zitting van den 3 januarij vervangen geworden.... Het budget en de rekening hier neven gevoegd geven den uitslag van deze vergadering.

» Op 26 december hebben de Heeren De Beucker en De Smedt, deze laetste in vervanging van jonker Ch. Cogels, ons eene buitengewoone conferentie komen geven.

» De heer De Smedt handelende over scheikunst, heeft ons de grondbeginselen dier wetenschap doen kennen, de vaste, de vloeibare en gasstoffen ontleed, en ons verder met den invloed van het licht op de dieren en planten bezig gehouden. Na zyne redevoering is hy met algemeene toejuiching als eere-lid uitgeroepen.

» De werktuigen welke de heer De Beucker op de tentoonstelling van Londen heeft bemerkt zyn : stoomploegen, eggen, pik- en maemachines, hooispreiders, dorschmachines, botertuigen met stoom, draineer-stelsels, melktuigen, snygerieven van allerlei vorm en door talryke werkhuizen ten toon gesteld. De oorzaken waerom de engelsche natie ons verre in het gebruik der werktuigen vooraf gaet is toe te schryven aen het gebruik van handen, en aen de noodzakelykheid van veel en spoedig en goed werk te verrigten.

» Bovengemelde uitleggingen zyn gegeven geworden in negen en twintig gewoone conferentiën door leden van het genootschap. Deze verhandelingen hebben zich allen onderscheiden door voorbeelden meest alle op praktische proeven berustende, en zeer grondig door de voordragers opgevat.

» Vier buitengewoone conferentiën in dewelke wy de gelegenheid hadden, de heeren Canoy, De Beucker, Ch. Cogels en De Smedt te aenhooren, werden iedermael door een talryk publiek waeronder wy de treffelykste personen aentreffen, bygewoond. Het genootschap blyft steeds in het publiek ieders gunst genieten, zoo blykt uit het getal leden welke wy in 1862 bywierven, dewyl niemand het gezelschap verlaten heeft.

» De indruk en de uitwerkselen der conferentiën hebben den iever en steeds het vernuft onzer landbouwers opgewekt. Een stoomdorschmolen is in ons midden aengekocht geworden en heeft, sedert wy er in bezit van zyn, by acht-en-twintig landbouwers gewerkt. Hy dorscht gemiddeld vyf duizend vyf honderd zes duizend schooven per dag, hetgeen op een en zeventig dagen dat hy werkzaam is, dry honderd negentig duizend vyf honderd schooven uitmaekt, terwyl hy ook het graen zuivert om te kunnen gezolderd worden. Het stoomtuig verslindt slechts 1 1/2 hectoliter kolen per dag. Nog dertig pachters hebben het verlangen gëuit ervan bediend te worden.

» Twee leden landbouwers hebben in hunne hofsteden stoomwerktuigen om te boteren ingevoerd. Het laetste geplaatst by P. Stuyck, kan, terwyl het boteren gang maekt, het fornys koken en den strooi of rapen-kliever in werking stellen. Dit werktuig kost 350 franken en verslindt een vierde hectoliter kolen per bewerking.

» Strootisnyders, raepklievers, aertuigen, nieuwe zaden van graen en voederplanten zyn ingevoerd geworden. Het genootschap heeft zich bezig gehouden met het invoeren van eene nieuwe schuerploeg en verbeterende werktuigen door verloting, het daerstellen van eene biblioteek tot welker stichting de Staet mildryk medewerkt.

» Voor de uitvoering dezer werkzaamheden heeft het Gouvernement eene bydrage van 200 franken verleend, terwyl het landbouwers-genootschap van Duffel, als byzondere afdeling van de Landbouw-Maetschappy aenveerd wierd en de eerste prys voor de voortreffelykste verzameling voederplanten, de tweede prys voor de nieuwste voederplant onlangs ingevoerd, en eene loffelyke melding voor het nieuwste werktuig in de tentoonstelling der koninglyke Maetschappy Linneus in 1862 behaalde.

» Er blyft ons steeds de moed om te volherden over, om het Landbouwers-Genootschap van Duffel, op het pad van vooruitgang te behouden. Dewyl het aen den iever onzer medeburgers niet ontbreekt, hoopt het bestuer der Maetschappy niet te zullen achterstallig blyven om de tack, haer door het genootschap opgelegd en toevertrouwd, uit te voeren...

» Dit is het kort verslag van het bestuer over de werkzaamheden van 1862.

» Namens het bestuer :

- » *De Schryver,*

» J.-B. DE KEYZER.

De Voorzitter,

B. VAN MONTFORT. »

SECTIONS DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE DU NORD.

Conférences sur l'agriculture organisées par les soins de cette Société.

Ces conférences agricoles ont été organisées dans les différentes sections de la Société, elles ont été données en langue flamande par MM. Debeucker, Cañoy, Van Montfort, Cogels et Desmedt.

On s'y est occupé spécialement de l'amendement du sol, de la culture des céréales, des plantes fourragères ou potagères, de la culture et de la taille des arbres fruitiers, de l'amélioration du bétail, des soins hygiéniques à leur donner, etc.

Ces conférences, qui ont été ouvertes à Anvers, Borgerhout, Contich, Merxem, Oorderen, Brecht, Santhoven, Ranst, Schilde, Calmpthout, Esschen, Wuestwezel, Duffel, Herenthals et Westerloo, ont été suivies par un grand nombre de cultivateurs.

Province de Brabant.

CUREGHEM. — *Conférences publiques de maréchalerie données à l'école de médecine vétérinaire de l'État.*

Ce cours, composé de dix conférences, a continué à être donné dans les deux langues à l'école de médecine vétérinaire de l'État; deux cent treize maréchaux-ferrants y ont pris part, en 1862; les conférences françaises ont été suivies par cent cinq praticiens et les leçons flamandes par cent huit.

M. Defays, professeur de l'école, et M. Demoor, médecin vétérinaire du Gouvernement, à Alost, sont chargés de donner ces conférences.

Des certificats de capacité ont été délivrés à quarante-deux maréchaux-ferrants, qui ont fait preuve de connaissances suffisantes tant dans l'examen théorique que dans les épreuves pratiques auxquelles ils ont été soumis.

Les quarante-deux maréchaux-ferrants pourvus de certificats se répartissent comme suit entre les provinces, savoir :

Brabant onze, Hainaut onze, Flandre orientale huit, Liège six, Anvers deux, Flandre occidentale deux, Namur deux.

Depuis la création de ces cours, deux mille soixante onze maréchaux-ferrants y ont pris part, et des certificats de capacité ont été délivrés à trois cent neuf d'entre eux.

VILVORDE. — *Conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers, données à l'école d'horticulture de l'Etat.*

Comme les années précédentes, des conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers ont été données, en 1862, à l'école d'horticulture de Vilvorde par M. de Bavay, directeur de cet établissement.

Malgré le grand nombre de conférences de ce genre organisées dans toutes les provinces, les auditeurs qui se sont rendus à Vilvorde ont atteint un chiffre plus considérable encore qu'en 1861 ; il n'y en a pas eu moins de six cent trente répartis de la manière suivante :

Leçons flamandes	342	jardiniers.
— françaises	160	—
Cours spécial pour les amateurs	128	personnes.

Depuis l'institution de ces conférences à l'école d'horticulture de Vilvorde, en 1851, elles ont été fréquentées par trois mille neuf cent soixante-deux jardiniers et amateurs.

LOUVAIN. — *Conférences sur la culture forestière, la culture et la taille des arbres fruitiers, instituées par l'arrêté ministériel du 19 février 1862.*

Ces conférences sont données en langue flamande, sous la direction de la Société d'arboriculture de Louvain, par M. Mallinus, amateur, membre de ladite Société.

Quatre séances ont été consacrées à la culture forestière et à l'élagage, et vingt-deux séances à la culture des arbres fruitiers.

Voici l'extrait du rapport dans lequel le conseil administratif de la Société rend compte du résultat de cette institution :

« Notre professeur, dont vous connaissez tous le zèle et le dévouement, pour donner un nouvel attrait à son enseignement, résolut d'inaugurer son cours par quelques conférences sur la taille et la culture forestière.

» Vous vous rappelez quel fut le succès de cette innovation heureuse qui,

nulle part encore, n'avait été tentée et dont la nécessité pourtant était aussi généralement reconnue pour cette culture que pour la culture fruitière.

» A peine ces conférences furent-elles annoncées, qu'un grand nombre de personnes se firent inscrire pour leur fréquentation, et nous ne fûmes pas peu surpris de compter en majorité les cultivateurs, qui se déplaçaient de deux et de trois lieues, pour s'y rendre.

» Le nombre des inscriptions dépassa cent vingt, et à aucune conférence on ne compta moins de cent auditeurs.

« Le professeur s'acquitta de cet enseignement tout nouveau, à la satisfaction générale, et dans les quatre conférences qui roulèrent sur ce sujet, et dans lesquelles il traita successivement de la plantation des haies, routes, parcs et forêts, des diverses essences propres à chacune de ces plantations, du sol et de l'élagage qui leur convient, il sut captiver l'attention de ses auditeurs et leur inculquer des principes dont jusqu'alors ils n'avaient pas même soupçonné l'existence. Aussi rien ne fut négligé pour donner à cet enseignement toute l'utilité désirable. C'est ainsi qu'il se rendit, à diverses reprises, avec ses nombreux élèves, sur les boulevards de la ville, pour en faire élaguer les arbres, en sa présence, et prouver qu'en joignant la pratique à la théorie, le progrès ne se fait pas attendre.

» Les cours d'hiver sur la culture et la taille des arbres fruitiers s'étaient anticipativement ouverts au mois d'octobre 1861, par quelques conférences sur l'utilité de la plantation *avant l'hiver*, qui présente, pour une grande partie de notre sol, des avantages marqués, surtout pour les fruits à noyaux. Ils furent repris, au mois de février, pour la taille et la culture, et formèrent la matière de quinze conférences, qui durèrent toutes, en moyenne, une heure et demie. Ces cours furent régulièrement suivis par plus de cent cinquante jardiniers et cultivateurs, sur environ deux cents inscrits.

» Indépendamment de ces cours gratuits, donnés exclusivement pour les personnes étrangères à la Société, les mêmes conférences furent données en français avec non moins de soins pour les sociétaires qui, eux aussi, y assistèrent en nombre, et bravèrent souvent les intempéries de la saison pour acquérir des connaissances utiles et se créer une occupation agréable.

» Les cours de la période d'été, formant la matière de sept leçons, furent fréquentés par un nombre non moins considérable de jardiniers et de sociétaires que ceux d'hiver, et, simultanément, des répétitions commencèrent pour ceux qui, voulant obtenir leur certificat de capacité, désiraient, à la fin de l'année, se présenter à l'examen.

» Ces répétitions furent suivies presque exclusivement par des jardiniers et des campagnards. L'utilité en est évidente, puisque des sept élèves qui se présentèrent à l'examen, cinq reçurent un diplôme (après une année de fréquentation des cours); un seul fut ajourné, et un autre se trouva dans l'impossibilité de se présenter devant le jury.

» Ce résultat si satisfaisant vint couronner dignement l'exercice 1861-1862 et prouver, une fois de plus, la solidité de l'enseignement de notre professeur M. Mallinus.

TIRLEMONT. — *Conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers, instituées par arrêté ministériel du 17 février 1862.*

Ces conférences, au nombre de onze, ont été données en langue française par le sieur Millet H., horticulteur, et répétées en langue flamande, par le sieur Van Welkenhuyzen, son premier jardinier.

Elles ont attiré un auditoire de près de deux cents personnes.

Le président de la section agricole de Tirlemont, sous la direction de laquelle ces conférences sont établies, en rend compte dans un rapport dont nous extrayons les passages suivants :

« Les conférences publiques sur la taille des arbres fruitiers, que M. le Ministre de l'Intérieur a bien voulu, à notre sollicitation, instituer à Tirlemont, sous la direction de M. Millet, pépiniériste, viennent d'être terminées, pour la taille d'hiver.

» M. Millet s'est acquitté de cette mission avec un zèle et un talent remarquables. Déjà, à sa première conférence, qui a eu lieu le 23 février, on pouvait pressentir le succès qui était réservé au jeune professeur ; une vingtaine d'auditeurs seulement assistaient à cette première réunion, mais la manière distinguée dont M. Millet a donné sa leçon, fut bien vite connue, et avant la seconde conférence cent trente personnes s'étaient fait inscrire. Le nombre des inscriptions est aujourd'hui de cent soixante, non compris tous les membres de la section, qui ont droit d'y assister sans devoir se soumettre à cette formalité.

» Le professeur a suivi ponctuellement le programme adopté par le Gouvernement, à l'école d'horticulture de l'État de Vilvorde, pour les cours publics d'arboriculture fruitière, donnés par M. de Bavay. M. Millet a suivi dans ses leçons, le traité sur la matière de cet éminent professeur.

» M. Millet a montré un zèle au-dessus de tout éloge, il a doublé ses cours, c'est-à-dire que le jeudi de chaque semaine, il a donné une répétition de la leçon du dimanche précédent ; il a, en outre, fait pratiquer la taille, sous ses yeux, par tous ceux qui voulaient s'y prêter, et il a donné une leçon sur la greffe de l'arbre fruitier ; il a mis à la disposition des membres de la Société, et gratuitement, des greffes de ses meilleurs fruits : il a consacré une conférence sur la dégénérescence des végétaux et l'utilité de les renouveler.

» Je pense qu'il serait très-utile que M. Millet fût nommé professeur d'horticulture à Tirlemont, avec l'obligation de donner pendant toute l'année des leçons publiques, d'après un programme à convenir avec le Département de l'Intérieur. »

BIRGHES. — *Conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers, instituées par l'arrêté ministériel du 12 mars 1862.*

Ces conférences, données en langue française, au nombre de dix, par M. Hellembrandt, diplômé de l'école de Vilvorde, ont été ouvertes dans le courant des mois de mars à juillet, elles ont été suivies avec beaucoup d'intérêt par un nombre toujours croissant d'auditeurs qui s'est élevé à cent trente environ.

Province de la Flandre occidentale.**YPRES. — Conférences sur l'agriculture et l'arboriculture fruitière.**

L'association agricole d'Ypres, qui se distingue entre toutes les sociétés du pays par le zèle et l'intelligence qu'elle met dans le choix des mesures propres à développer les progrès de l'agriculture, avait ouvert déjà, en 1861, des conférences sur l'arboriculture fruitière.

Elle a pris, en 1862, un règlement pour organiser des conférences régulières sur diverses branches de l'agriculture. Voici ce règlement :

« LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'ASSOCIATION AGRICOLE,

» Vu la décision prise en assemblée générale du 11 décembre 1861,

» ARRÊTE :

» ART. 1^{er}. — Il sera organisé, par les soins de la société, un certain nombre de conférences sur des sujets ayant trait à l'agriculture ; tels sont : la chimie et la physique appliquées à l'agriculture, l'arboriculture, le drainage, la maréchalerie, la physiologie des plantes, la culture maraîchère, l'élevage du bétail, l'irrigation, les améliorations à apporter aux prairies, etc., etc.

» ART. 2. — Chaque sujet devra occuper deux séances au moins et quatre au plus. Un résumé des leçons devra être remis à la commission pour être inséré au bulletin de l'association.

» ART. 3. — Seront admises à donner ces conférences, toutes personnes, même étrangères à l'arrondissement, qui en feront la demande ; cette demande devra être adressée au Président, un mois, au moins, avant le jour fixé pour la première leçon.

» ART. 4. — Ces conférences devront être données à Ypres, un samedi matin, entre neuf heures et midi.

» ART. 5. — Des primes et des médailles seront accordées aux auteurs des meilleures conférences ; les primes varieront de 50 à 150 francs et seront fixées par la commission, d'après le mérite de chaque conférence et en tenant compte du temps que l'auteur aura consacré à son travail.

» Ainsi fait et arrêté le 18 janvier 1862.

» *Le Secrétaire,*

» ED. VAN BIESBROUCK.

Le Président,

HENRI CARTON. »

Un arrêté ministériel, daté du 11 avril 1862, a sanctionné l'institution de ces conférences, qui ont été données en langue flamande, à Poperinghe, sur l'arboriculture, à Ypres, par M. Benoot, sur le drainage, et par M. Vandenberghe, ancien professeur à l'école d'agriculture de Thourout, sur la chimie et les sciences naturelles appliquées à l'agriculture.

Les cours ont été suivis avec empressement, par un grand nombre d'auditeurs.

Province de la Flandre orientale,

GENDBRUGGE. — *Conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers, données à l'école d'horticulture de l'État.*

Un cours public de taille et de culture des arbres fruitiers est ouvert, chaque année, à l'école d'horticulture de Gendbrugge; il est donné par M. Burvenich, démonstrateur de l'école. Comme à l'école de Vilvorde, le nombre des personnes qui y assistent va en augmentant, il a atteint, en 1862, le chiffre de trois cent soixante-seize, lequel se répartit de la manière suivante :

- Conférences pour les jardiniers	350	auditeurs.
— pour les amateurs	26	—

Les premières conférences publiques sur cette matière ont eu lieu à l'école de Gendbrugge en 1836; depuis cette époque jusqu'en 1862, les conférences ont été suivies par deux mille cent soixante personnes.

L'empressement et l'exactitude avec lesquels les conférences publiques sur la culture et la taille des arbres fruitiers, données dans les établissements de l'État de Vilvorde et de Gendbrugge, sont fréquentées, prouvent combien leur utilité est généralement reconnue.

GAND. — *Conférences sur l'horticulture, l'arboriculture, et la culture maraîchère.*

Ces conférences, instituées par un arrêté ministériel du 30 mai 1861, sous la direction de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand, se donnent en langue flamande, par M. Van Hulle, jardinier en chef du jardin botanique de l'université.

La Société royale a rendu compte, dans les termes suivants, du résultat de ces conférences, pendant la période de 1861 à 1862 :

« Nous avons l'honneur de vous faire parvenir le rapport que vous nous avez demandé sur les conférences horticoles, ouvertes sous notre direction, au local de la Société.

» Ces conférences, au nombre de quatorze, ont été données, à partir du 9 décembre 1861 jusqu'au 31 mars suivant.

» Dans l'intérêt des ouvriers horticoles qui les ont suivies en très-grand nombre, elles ont eu lieu en langue flamande, le lundi de chaque semaine, dans la soirée.

» De nombreux horticulteurs-amateurs y ont également assisté.

» Les sujets de chaque conférence ont été successivement portés à la connaissance du public, par la voie des journaux, et nous avons pu constater toute l'utilité de cette mesure.

» Les diverses matières qui figuraient au programme que nous avons eu l'honneur de soumettre à M. le Ministre de l'Intérieur y ont été traitées, à savoir :

» 9 décembre. — Introduction. — Généralités sur le mode de développement des organes de la végétation, tels que : racine, tige, branches, feuilles, etc.

» 16 décembre. — Continuation de l'organographie, spécialement *organes de la reproduction*, tels que fleurs, fruits, graines, etc.

» 23 décembre. — *Fonctions des parties* déjà connues : fécondation, germination, nutrition, etc.

» 30 décembre. — *Influence exercée sur la végétation par les agents extérieurs*, tels que l'air, la chaleur, la lumière, etc.

» 6 janvier. — *Arboriculture* : choix des sujets ; plantation des arbres à demeure.

» 13 janvier. — *Principes de la taille* et bases sur lesquelles elle repose.

» 20 janvier. — *Taille d'hiver et taille d'été*. Nécessité de l'une et de l'autre.

» 27 janvier. — *Formes les plus convenables à donner aux arbres*. — Équilibre à maintenir.

» 3 février. — A la demande des auditeurs : culture et traitement *de la vigne* tant à l'air libre que sous abri.

» 10 février. — *Nomenclature horticole*.

» 17 février. — *Culture maraîchère*. Travaux préalables et soins généraux à donner au potager.

» 18 mars. — *Multiplication des plantes*, couchages et semis.

» 24 mars. — *Multiplication des plantes*, greffes diverses.

» 31 mars. — *Propagation*, choix des porte-graines, hybridation.

» Il nous reste à parler de la manière dont les conférences ont été données par celui que nous avons proposé au choix de M. le Ministre de l'Intérieur.

» M. Van Hulle qui n'en était pas à son début, a pleinement répondu à notre attente, et nous nous faisons un devoir de déclarer qu'il s'est acquitté de sa tâche avec une distinction à laquelle tous ses auditeurs ont rendu hommage.

» M. Van Hulle, d'ailleurs, ne s'est pas borné à développer les questions portées au programme ; il s'est mis, avant et après chaque réunion, à la disposition de ceux qui désiraient avoir des explications sur les objets traités, et, sous ce rapport, il a beaucoup ajouté à l'intérêt que présentaient déjà ses conférences.

» Nous avons dit que les conférences ont été fort suivies par les ouvriers horticoles. Nous avons remarqué cependant qu'aux deux dernières, celles du 24 et du 31 mars, ces ouvriers étaient en moins grand nombre, circonstance qui s'explique par l'augmentation de besogne qu'amènent les premiers jours du printemps.

» Nous pensons, en conséquence, qu'il sera bon à l'avenir de commencer les conférences le premier lundi de novembre, et de les terminer à la fin du mois de février.

» *Le Président de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand.*

» V. VANDEN HECKE DE LEMBEKE.

» *Le Secrétaire,*

» CHARLES LEIRENS. »

SECTIONS DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

Conférences sur l'agriculture, instituées par l'arrêté ministériel du 11 février 1862 :

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Vu le deuxième paragraphe de l'art. 3 de la loi du 18 juillet 1860, portant que des conférences destinées à propager l'instruction agricole et horticole pourront être organisées dans les localités où l'utilité en sera reconnue ;

Vu la demande de la société agricole de la Flandre orientale ;

Vu l'avis de M. le gouverneur de cette province,

ARRÊTE :

ART 1^{er}. Des conférences publiques sur les différentes branches de l'agriculture seront ouvertes, en 1862, dans chacune des sections de la société agricole de la Flandre orientale.

ART. 2. Ces conférences, dont le nombre est fixé à deux pour chaque section, seront données en langue flamande par M. Depauw, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire ; elles se tiendront, aux lieux, jours et heures à déterminer par le conseil administratif de la société agricole provinciale, et avis en sera donné dans le journal de ladite société (*de Akkerbouw*).

ART. 3. Seront admises gratuitement à ces conférences toutes les personnes qui se seront fait inscrire, au préalable, chez le secrétaire de la section.

ART. 4. Une indemnité à fixer ultérieurement sera allouée au sieur Depauw, du chef de la mission dont il est chargé par l'art. 2 ci-dessus.

ART. 5. M. le Gouverneur de la Flandre orientale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 11 février 1862.

ALP. VANDENPEEREBOOM.

Ces conférences ont été données avec beaucoup de succès, ainsi qu'il résulte du rapport ci-après du conseil administratif de la société agricole, sous la direction de laquelle elles ont été placées :

» Aussitôt que l'arrêté ministériel du 11 février 1862 eut paru, le conseil administratif de la société agricole de la Flandre orientale s'est réuni pour arrêter, de concert avec M. Depauw, le programme des vingt conférences, et déterminer dans quelles communes, quels jours, et à quelles heures elles auraient été données.

» Ces décisions ont été portées à la connaissance des cultivateurs par des annonces, plusieurs fois répétées, dans l'*Akkerbouw*.

» La première conférence fut donnée, le 25 mars, à Alost.

» La seconde, le 21 avril, à Alost.

» La troisième, le 7 mai, à Deynze.

» La quatrième, le 11 mai, à Wachtebeke.

» La cinquième, le 29 mai, à Grammont.

- » La sixième, le 9 juin, à Mariakerke.
- » La septième, le 30 juillet, à Eccloo.
- » La huitième, le 15 juillet, à Tronchiennes.
- » La neuvième, le 20 juillet, à Melsen.
- » La dixième, le 28 juillet, à Termonde.
- » La onzième, le 6 août, à Aeltre.
- » La douzième, le 31 août, à Vracene.
- » La treizième, le 16 septembre, à Assenede.
- » La quatorzième, le 23 septembre, à Audenaerde.
- » La quinzième, le 29 septembre, à Grammont.
- » La seizième, le 6 octobre, à Sleydinge.
- » La dix-septième, le 12 octobre, à Bottelaere.
- » La dix-huitième, le 19 octobre, à Vracene.
- » La dix-neuvième, le 23 octobre, à Audenaerde.
- » La vingtième, enfin, le 8 décembre, à Termonde.

» Nous aimons à constater, Monsieur le Gouverneur, que ces conférences ont été couronnées d'un plein succès dans les campagnes. Tous les auditeurs, et nous pouvons en porter le nombre, pour la province entière, à plus de sept cents, se sont rendus à l'appel de la fédération avec la conviction qu'il y a encore de notables améliorations à introduire dans notre agriculture, et que les conférences agricoles peuvent contribuer puissamment à les faire connaître et à les répandre partout. Dans quelques-unes de ces réunions, on comptait cent cinquante et jusqu'à deux cents personnes. Nous citerons particulièrement les conférences de Wachtebeke, Melsen, Mariakerke, Tronchiennes et Vracene comme celles qui ont réuni le plus grand nombre d'auditeurs.

» M. l'inspecteur Depauw s'est acquitté de sa tâche avec un dévouement qui mérite les plus grands éloges. Sa parole facile et toujours claire, la confiance qu'il inspirait aux cultivateurs en les interrogeant et en répondant chaque fois aux observations qui lui étaient faites, ont assuré, dès le début, le succès de cette nouvelle institution.

» Dans quelques jours, Monsieur le Gouverneur, nous aurons l'honneur de vous soumettre le texte complet de chacune des conférences, qui seront imprimées en brochure et distribuées gratuitement à tous les membres de la société, par les soins de MM. les éditeurs de l'*Akkerbouw*. »

Province de Hainaut.

COURCELLES. — *Conférences sur l'arboriculture fruitière, instituées par l'arrêté ministériel du 25 février 1862.*

Ces conférences sont données par le sieur Gillekens, élève diplômé de l'école d'horticulture de Vilvorde, dans le jardin de M. J. Houtart, propriétaire à Courcelles.

Les rapports fournis par l'administration communale de Courcelles et par le

membre de la commission provinciale d'agriculture chargé de suivre les conférences, constatent qu'elles ont été données avec beaucoup de succès et que le professeur a fait preuve d'aptitude et de talent. Elles ont été suivies par deux cent quarante-trois personnes, parmi lesquelles se trouvaient un assez grand nombre d'instituteurs communaux.

THUIN. — Conférences sur l'arboriculture fruitière, instituées par l'arrêté ministériel du 7 mars 1861.

Le nombre des auditeurs qui, en 1861, avait été de cent trente-cinq, s'est élevé, en 1862, à deux cent vingt-quatre. M. Buisseret, régent à l'école moyenne de Thuin, chargé de donner les dix conférences, a continué de s'acquitter de sa mission de la manière la plus heureuse. Les rapports officiels sur ces conférences constatent la faveur dont elles jouissent auprès du public.

MONS. — Conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers, instituées par l'arrêté ministériel du 6 mars 1862, sous la direction de la société horticole et agricole du Hainaut.

Ces conférences, au nombre de vingt, ont été données par le sieur Gustin, élève diplômé de l'école d'horticulture de Vilvorde; elles ont obtenu un succès complet, ainsi qu'il résulte du rapport ci-après adressé aux bourgmestre et échevins de la ville de Mons, par la société horticole et agricole du Hainaut :

« MESSIEURS,

» Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la manière dont les conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers ont été données à Mons, cette année, par M. N.-J. Gustin, élève diplômé de l'école d'horticulture de Vilvorde, désigné à cet effet par M. le Ministre de l'Intérieur.

» La demande que notre société avait adressée un peu tardivement à ce haut fonctionnaire, le 22 janvier 1862, pour obtenir l'institution, dans notre ville, de conférences horticoles, bien que instruite très-rapidement et avec une bienveillance dont nous avons été profondément touchés, ne put être accueillie que le 6 mars suivant. Nous avons dû prendre les mesures les plus promptes pour que la décision ministérielle reçût immédiatement son exécution, et, dès le 16 du même mois, notre professeur était en position d'ouvrir utilement ses cours pour la période d'hiver, lesquels ont été continués les 23 et 30 mars, 6, 13, 20 et 27 avril pour les jardiniers, et les 20 et 27 mars, 3, 10, 17 et 24 avril et 1^{er} mai pour les amateurs. Pour la période d'été, les conférences ont eu lieu les 11 mai, 8 juin et 13 juillet, pour les jardiniers, et les 15 mai, 12 juin et 17 juillet, pour les amateurs.

» Des programmes imprimés contiennent le sommaire des leçons données par M. Gustin.

» Soixante-quatre personnes étrangères à notre société se sont fait inscrire pour suivre ces cours. Un quart de ce nombre était composé de jardiniers. D'autres horticulteurs y ont été admis sur leur simple présentation par un membre de la société.

» Il n'est peut-être pas inutile de vous faire remarquer, Messieurs, que nos sociétaires, dont le chiffre s'élève actuellement à cent vingt, avaient le droit d'assister aux conférences sans devoir remplir aucune formalité.

» Chaque conférence réunissait, au *minimum*, de quarante à cinquante auditeurs. Il y en eut une qui en avait attiré plus de quatre-vingts.

» Nous sommes en droit de constater, et nous le faisons avec bonheur, que ce genre d'instruction publique est goûté, non-seulement par nos jardiniers, mais plus encore par les nombreux amateurs de notre ville et de ses environs.

» Accueillie presque avec défiance à son début, par les jardiniers qui n'en comprenaient pas tous les bienfaits, l'institution des conférences arboricoles est aujourd'hui regardée par eux comme un puissant moyen de faire progresser l'horticulture, l'une des sciences les plus agréables et les plus utiles, et qui serait la première, sans la science agricole, dont elle est le splendide complément.

» Comme toute innovation, cette institution a d'abord effrayé les timides ; elle a trouvé aussi ses détracteurs. Mais elle est enfin sortie victorieuse de la lutte, et l'épreuve qu'elle a subie n'a servi qu'à en faire ressortir les avantages immenses.

» Ce qui n'a pas peu contribué à cet heureux résultat, nous aimons à le proclamer ici, Messieurs, c'est l'acte posé par M. le Ministre de l'Intérieur, dans sa sollicitude éclairée pour tout ce qui regarde l'horticulture et l'arboriculture. Nous voulons parler de l'arrêté ministériel du 26 mai dernier, qui rend applicables aux cours publics ouverts dans les diverses localités du pays, les dispositions des art. 62 à 63 des règlements des écoles d'horticulture de Vilvorde et de Gendbrugge. Aujourd'hui, les jardiniers qui fréquentent nos conférences sont assimilés aux élèves de ces écoles, et il leur suffit de subir un examen devant le jury institué par l'État pour obtenir un diplôme de capacité.

» La mesure prise par M. le Ministre donne une importance si grande à nos conférences, qu'elle les met tout d'un coup sur le même rang que celles qui sont données à Vilvorde. Les jardiniers l'ont si bien compris qu'ils se sont promis de suivre, l'an prochain, nos conférences avec un nouveau zèle, afin d'être à même de passer avec distinction leur examen devant le jury. Ils trouveront ainsi le même avantage que celui qui était réservé autrefois aux écoles de l'État, sans avoir besoin de se déplacer et de faire les frais, toujours trop élevés pour des artisans, d'un internat dans une école.

» Nous pouvons donc espérer, sans être trop présomptueux, que les conférences nouvelles que nous ouvrirons de bonne heure, l'an prochain, seront suivies avec assiduité par une foule de jardiniers. Déjà de différents points de la province, les jardiniers en service dans les châteaux se préparent à venir puiser des connaissances utiles et précieuses dans nos conférences. Une louable émulation, qui fait concevoir les meilleures espérances, s'est emparée d'eux, et elle est comme le présage d'un succès éclatant qui doit accueillir la réouverture des cours publics donnés par M. Gustin.

» A propos de ce professeur, nous devons dire ici, qu'il a su se montrer digne de l'honneur que M. le Ministre de l'Intérieur lui a fait, en le choisissant pour donner des conférences arboricoles dans notre ville. Il a fait preuve de talent dans la démonstration des divers sujets d'étude qu'il a traités devant son auditoire. Son

début a été heureux, et tout nous fait penser qu'il saura remplir honorablement la mission que M. le Ministre a bien voulu lui confier.

» *Le Secrétaire,*
» AD. DUMONT.

Le Président,
JOS. BROHART. »

Province de Liège.

LIÈGE. — *Conférences sur l'arboriculture fruitière, instituées au Val-Benoît, par arrêté ministériel du 19 décembre 1860.*

Pour la deuxième fois ces conférences ont été données, en 1862, par M. Salu, élève diplômé de l'école d'horticulture de Vilvorde;

Les treize séances dont le cours se compose ont été suivies par deux cent quatre-vingt-sept personnes, dont plus de la moitié exercent la profession de jardinier.

ARRONDISSEMENT DE VERVIERS. — *Conférences sur l'agriculture, instituées dans l'arrondissement de Verviers, par l'arrêté ministériel du 8 mai 1861.*

Ces conférences se donnent par M. Beaufays, élève diplômé de l'école d'agriculture de Verviers; elles sont ouvertes au nombre de douze dans chacun des chefs-lieux de canton, savoir : à Verviers, à Spa, à Herve et à Stavelot. Quatre cents auditeurs environ, composés en grande majorité de cultivateurs et d'instituteurs, ont suivi ces conférences.

Dans le rapport de l'année dernière, on a publié le programme des leçons données pour la période de 1861 à 1862. Voici le programme des conférences autorisées pour la période de 1862 à 1863.

PREMIÈRE CONFÉRENCE, MAI 1862.

Agriculture. — Aperçu sommaire sur l'histoire de l'agriculture.

DEUXIÈME CONFÉRENCE, JUIN.

Architecture rurale. — Des constructions destinées à la conservation des récoltes. — Granges, meules, gerbiers, greniers à blé et à fourrage, silos, etc.

TROISIÈME CONFÉRENCE, JUILLET.

Botanique agricole. — Herborisations, dans lesquelles on s'attachera surtout à faire connaître les plantes nuisibles et utiles à l'agriculture, les graminées, etc.

QUATRIÈME CONFÉRENCE, AOUT.

Engrais et amendement. — Des engrais artificiels.

CINQUIÈME CONFÉRENCE, SEPTEMBRE.

Chimie agricole. — De la valeur nutritive et comparative des fourrages et autres aliments destinés aux animaux.

SIXIÈME CONFÉRENCE, OCTOBRE.

Entomologie agricole. — Histoire naturelle et démonstrations des insectes nuisibles et utiles à l'agriculture. — Moyens de destruction.

SEPTIÈME CONFÉRENCE, NOVEMBRE.

Génie rural. — Du drainage.

HUITIÈME CONFÉRENCE, DÉCEMBRE.

Économie forestière. — Aperçu théorique et pratique sur l'élagage des arbres.

NEUVIÈME CONFÉRENCE, JANVIER 1863.

Mécanique agricole. — De la charrue, examen détaillé de ses différentes parties. — Constructions, etc.

DIXIÈME CONFÉRENCE, FÉVRIER.

Arboriculture. — Principes généraux sur la taille des arbres fruitiers.

ONZIÈME CONFÉRENCE, MARS.

Cultures spéciales. — Culture des plantes-racines.

DOUZIÈME CONFÉRENCE, AVRIL.

Droit rural. — Résumé des principales lois et coutumes rurales en vigueur en Belgique.

Province de Luxembourg.

VIRTON. — Conférences sur l'arboriculture fruitière, instituées par l'arrêté ministériel du 11 mars 1862.

Pour la première fois, des conférences régulières sur cette matière ont été données dans la province de Luxembourg, où les bons jardiniers font complètement défaut. C'est le sieur François, élève diplômé de l'école d'horticulture de Vilvorde, pépiniériste à Virton, qui a été chargé de cet enseignement pratique. Les séances ont été suivies en moyenne par soixante-dix auditeurs, dont la moitié environ était composée d'instituteurs.

Les rapports qui ont été adressés sur le résultat de ces conférences témoignent de l'utilité qu'elles présentent et du succès qu'elles ont obtenu.

Province de Namur.

SECTIONS DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE ET FORESTIÈRE.

La Société agricole et forestière de la province de Namur, qui depuis deux ans déjà a organisé des conférences dans les diverses sections, a voulu compléter, en le régularisant, ce mode d'enseignement devenu très-populaire dans cette province.

Elle a demandé, à cet effet, l'intervention du Gouvernement, et a désiré qu'il chargeât de donner ces conférences un professeur de l'institut agricole de l'État. L'arrêté dont la teneur suit a satisfait à cette demande :

« LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

» Vu le deuxième paragraphe de l'art. 3 de la loi du 18 juillet 1860, relatif à l'organisation des conférences destinées à propager l'instruction agricole et horticole ,

» Vu la demande de la Société agricole et forestière de la province de Namur ;

» Vu l'avis de M. le Gouverneur de cette province,

» ARRÊTE :

» ART. 1^{er}. Des conférences publiques sur les différentes branches de l'agriculture seront ouvertes, en 1862, dans les sections de la Société agricole et forestière de la province de Namur.

» Ces conférences, dont le nombre sera déterminé par le conseil administratif de la Société, d'accord avec les sections, auront lieu aux jours et heures à fixer par le conseil, et seront annoncées par un avis publié dans l'*Agronome*, journal de la Société.

» ART. 2. M. G. Fouquet, professeur à l'institut agricole de l'État, est chargé de donner une ou deux conférences à chacune des sections de la Société.

» ART. 3. Seront admises gratuitement à ces conférences, toutes les personnes qui se seront fait inscrire au préalable dans ce but, chez le secrétaire de la section.

» ART. 4. M. le Gouverneur de la province de Namur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Bruxelles, le 25 mars 1862.

» ALP. VANDENPEEREBOOM. »

En exécution de cet arrêté, onze conférences ont été données par M. le professeur Fouquet, dans neuf sections de la Société.

M. Scheler, également professeur à l'institution agricole de l'État, a donné aussi une conférence sur l'alimentation du bétail ; M. Clément, agronome du Roi, a donné de même quelques conférences à Beauraing et à Ciney.

Toutes ces réunions ont été suivies par un très-grand nombre de cultivateurs.

Pour faire apprécier le succès de ces conférences et le talent qu'y ont déployé les professeurs chargés de les donner, nous croyons devoir nous borner à reproduire le rapport ci-après du conseil administratif de la Société agricole et forestière de la province de Namur :

« MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

» A la suite de la demande que nous avons eu l'honneur d'adresser à M. le Ministre de l'Intérieur, par notre lettre du 23 décembre 1861, ce haut fonctionnaire a bien voulu vous charger, par sa dépêche du 30 janvier 1862, n° 3585/49494, de nous informer que M. Fouquet, professeur à l'institut de

Gembloux, se mettait à la disposition de la Société agricole et forestière de la province de Namur, pour donner quelques conférences dans les sections de cette Société. M. le Ministre faisait observer toutefois, que ces conférences ne devaient pas être multipliées au point d'entraver les cours de ce professeur.

» Par notre lettre du 14 mars 1862, n° 1104, nous avons eu l'honneur de vous faire connaître quelles étaient les sections qui avaient accueilli avec empressement l'idée des conférences à donner par M. Fouquet; nous en avons indiqué le nombre, les dates auxquelles chacune d'elles désirait qu'elles fussent fixées, ainsi que les sujets à y traiter.

» Un arrêté ministériel du 25 mars 1862 autorisa les conférences de la Société.

» Les demandes des sections étaient trop nombreuses pour pouvoir être admises toutes sans sortir de la limite tracée par M. le Ministre, et, à la suite de votre dépêche du 1^{er} avril suivant, D, n° 689499, nous eûmes l'honneur de nous entendre avec M. Fouquet, pour fixer, de commun accord, la date des conférences qu'il lui était possible de donner dans chaque section.

» Communication de cette décision fut faite aux sections intéressées, et nous les informâmes, en même temps, que M. Fouquet les pria de lui indiquer les sujets à traiter.

» Pour satisfaire au dernier paragraphe de votre dépêche du 2 de ce mois, nous venons vous présenter le rapport demandé par M. le Ministre sur les conférences données ensuite de l'arrêté du 25 mars dernier.

» Sur les treize sections dont se compose actuellement la Société, onze ont manifesté le désir de voir donner à leurs membres des conférences dans des localités désignées.

» Des circonstances indépendantes de la volonté du comité des sections de Dinant et de Fosse, ainsi que de celle de l'honorable M. Fouquet, ont fait ajourner les conférences qui y avaient été projetées; il ne nous reste donc, Monsieur le Gouverneur, qu'à vous entretenir de ce qui s'est passé dans les neuf autres.

» Pour apporter dans notre travail la clarté et la méthode nécessaires, nous suivrons l'ordre alphabétique des sections: nous dirons d'abord le nombre des conférences, puis les sujets traités, et enfin nous ferons suivre cette mention de quelques lignes extraites du compte rendu de chacune de ces réunions. L'opinion qui s'y trouve énoncée nous paraît d'autant mieux être l'expression de la pensée commune, que nous avons assisté à plusieurs de ces conférences, et que nous avons toujours remarqué dans leur compte rendu une grande exactitude et un cachet de vérité.

» *Section de Beauraing.* — Une conférence.

» Sujets traités :

» Des prairies naturelles et artificielles; de leur influence sur l'amélioration et le rapport de la ferme.

» 1^o Des prairies naturelles; — soins qu'elles exigent; — irrigations: règles à suivre; — dispositions légales sur l'irrigation, les prises d'eau, etc.

» 2^o Prairies artificielles.

» Cette leçon donnée en termes clairs et précis, a été écouté avec une attention

très-soutenue par les nombreux cultivateurs accourus de tous les points du canton pour entendre le professeur distingué de l'institut de Gembloux.

» *Section de Bièvre.* — Une conférence sur les assolements et les engrais.

» M. Fouquet a su se faire comprendre, et a su captiver l'attention de son auditoire uniquement composé de quarante-cinq cultivateurs qui, après la séance, ont exprimé le désir de voir l'excellent professeur venir leur donner une seconde conférence.

» *Section de Ciney.* — Deux conférences. — 1^{re}. Des assolements.

» M. Fouquet a traité avec son talent habituel, devant plus de quatre-vingts personnes, la question des assolements, et a démontré, avec une force de logique incontestable, que l'établissement d'un assolement rationnel exige une connaissance exacte des conditions où il doit être appliqué, ainsi que des ressources du cultivateur.

» 2^e. Prairies naturelles et artificielles.

» Cette conférence a eu lieu devant un public plus nombreux et plus sympathique encore qu'à la première.

» *Section d'Éghéezée.* — Deux conférences.

» 1^{re}. Des assolements.

» Les paroles du professeur ont été saluées par des applaudissements sincères et prolongés. M. Fouquet possède une éloquence qui doit nécessairement plaire à tout auditeur : elle appartient au genre démonstratif ; elle est simple, précise, claire, exempte de toute affectation. Presque tous les membres de la section y assistaient ainsi que bon nombre d'étrangers.

» 2^e. La production fourragère.

» Cette deuxième conférence a été non moins bien goûtée que la première, et les applaudissements et les félicitations n'ont point fait défaut à l'orateur.

» *Section de Gedinne.* — Une conférence sur les sujets suivants :

» 1^o Formuler un assolement de nature à entretenir le sol en bon état et à en tirer la plus grande somme de produits ; la rotation à lui faire suivre et l'étendue à donner à chaque espèce de récoltes : grains d'automne, marsagès, plantes-racines, prairies artificielles, pâturages, etc ;

» 2^o Indiquer le moyen d'augmenter la masse du fumier et la meilleure application à en faire sous le rapport de la quantité et de l'emploi.

» Ces questions, si brillamment traitées au point de vue de notre agriculture, ne laisseront pas que d'éveiller l'attention des cultivateurs, qui en tireront le meilleur parti. La réunion était des plus nombreuses, environ cent personnes, bien qu'une pluie battante, qui n'a cessé qu'après midi, ait empêché les membres éloignés de la section de s'y rendre.

» *Section de Gembloux.* — Une conférence sur les soins à donner aux prairies et sur le drainage.

» Cette conférence a eu lieu en présence d'un public très-nombreux et très-sympathique, qui a prêté au professeur la plus grande attention et l'a salué de ses applaudissements.

» *Section de Namur.* — Une conférence.

» La question à traiter était celle-ci : rechercher l'étendue qu'il convient de donner aux fourrages dans toute exploitation bien tenue.

» Cette thèse a été examinée devant un public nombreux, avide d'entendre la parole de l'éminent agronome et qui l'a suivi avec le plus vif intérêt dans tous ses développements.

» La démonstration de l'honorable professeur a été écoutée dans un religieux silence, qui n'a été interrompu que par les fréquents applaudissements de l'auditoire.

» Après les dernières paroles de M. Fouquet, M. le président lui a remis une médaille de vermeil, grand module, votée par l'Assemblée générale, comme un témoignage de gratitude pour la conférence donnée en juillet 1861, et l'a remercié cordialement du concours désintéressé et sympathique qu'il prête à la section.

» *Section de Philippeville.* — Une conférence.

» Sujets : des différents terrains, de leurs qualités et de leurs défauts. Moyens de corriger les uns et d'augmenter les autres. Emploi de la chaux.

» Une foule compacte, — plus de deux cents personnes — encomrait la vaste salle de l'hôtel de ville. Plusieurs membres ont fait *trois et quatre lieues* pour venir entendre M. Fouquet, dont la conférence aura d'excellents résultats pour l'agriculture du canton. Il a été écouté, pendant une heure et demie avec une attention soutenue et un religieux silence.

» *Section de Rochefort.* — Une conférence. — Amendement des terres.

» M. Fouquet a donné sa conférence avec toute l'autorité de sa parole et de son talent. Les auditeurs étaient nombreux. Ils ont écouté le savant professeur avec une attention soutenue et la satisfaction a été générale. D'unanimes acclamations ont salué le brillant orateur.

» Nous venons de présenter les détails de l'accueil réservé aux enseignements de l'honorable M. Fouquet, et de faire connaître l'opinion conçue et généralement admise sur leur valeur dans chaque section ; nous avons maintenant, Monsieur le Gouverneur, à en résumer l'ensemble et à émettre notre appréciation sur les résultats heureux que doivent exercer dans l'avenir les conférences de l'habile professeur. Nous sommes d'autant plus à l'aise pour formuler notre pensée, qu'elle se trouve d'accord avec le sentiment public, et nous n'hésitons pas à dire que ces conférences ont un caractère sérieux, un côté utile qui n'échappera pas à l'observateur ; les leçons de l'honorable M. Fouquet produiront un effet d'autant plus grand, plus certain et plus durable, qu'elles sont données dans un langage élégant, clair, concis, qui met les explications à portée de toutes les intelligences.

» Bien que le dernier paragraphe de la lettre à laquelle nous avons l'honneur de répondre en ce moment ne concerne que M. le professeur Fouquet, nous regardons comme un devoir d'équité et de gratitude de signaler à votre attention deux honorables membres de la Société, qui ont bien voulu céder au désir manifesté par diverses sections. Nous citerons d'abord M. Scheler, professeur de zootechnie à l'institut agricole de Gembloux, qui, dans une conférence donnée dans cette localité, a traité un sujet d'une importance extrême pour l'économie rurale : de l'alimentation du bétail.

» Veuillez nous permettre, Monsieur le Gouverneur, d'indiquer ici le thème développé par le savant professeur.

» Il a d'abord mentionné le rôle économique que joue le bétail dans l'industrie agricole. Comparant celle-ci à l'industrie manufacturière, il a démontré que les animaux domestiques constituent pour l'agriculteur les agents indispensables de transformation et de production de la plupart des produits sur lesquels ou par lesquels il opère : consommateurs de la matière première, telle que le sol la fournit, ils la rendent manufacturée, sous forme de travail, de viande, de lait, de laine, etc., propres à l'usage de l'homme, et de fumier qui est réincorporé au sol pour servir à de nouvelles transformations. Le but à atteindre, c'est d'obtenir ces produits au plus bas prix possible, c'est-à-dire de faire rembourser aux animaux, à un taux avantageux, les frais de nourriture et d'entretien.

Le savant professeur de Gembloux a traité son sujet avec une grande hauteur de vues et un talent qui dénote un remarquable esprit d'examen.

» M. Clément, agronome du Roi, est le second orateur sur lequel nous avons aussi, Monsieur le Gouverneur, à attirer votre bienveillante attention. M. Clément a rendu d'éminents services à la Société en général, mais il était plus particulièrement dévoué à la section de Beauraing, où il a donné de nombreuses et utiles conférences ; il s'était aussi mis à la disposition d'autres sections, et a donné, dans les commencements de cette année, à Cincy, des séances qui ont été fort goûtées. Il est à regretter qu'un prochain départ nous prive désormais du concours éclairé qu'il prêtait à la Société et par sa parole et par son talent.

» Nous ne parlerons pas ici des conférences qui ont eu lieu dans les sections, en dehors de celles données par les hommes distingués dont nous venons de citer les noms, nous aurons ultérieurement l'occasion d'en faire mention dans notre rapport général sur les travaux de la Société pendant l'année 1862.

» Daignez, Monsieur le Gouverneur, recevoir l'assurance de notre respectueux dévouement.

» *Le Secrétaire,*

» *Le Président de la Société.*

» Cap. STIENNON.

» L. DINON. »

En adressant au Département de l'Intérieur le rapport qui précède, M. le gouverneur de la province apprécie dans les termes ci-après les résultats de l'institution des conférences :

« Le nombre de sections qui ont demandé de pouvoir entendre M. Fouquet, le nombre toujours croissant de cultivateurs qui se pressaient pour entendre sa parole tout à la fois si concise et si claire, prouvent que l'utilité des conférences est hautement appréciée par nos populations rurales.

» Dans mon opinion, il n'est rien qui puisse coopérer plus efficacement au progrès agricole, par la diffusion des connaissances raisonnées destinées à vaincre la routine encore si puissante dans la province. On doit reconnaître, en effet, que la masse de nos cultivateurs sont encore loin du degré de perfection atteint par les agriculteurs flamands ; qu'ils doivent faire encore bien des efforts pour retirer d'un sol relativement riche et assis en grande partie sur le calcaire, tout ce qu'il

pourrait leur donner, eu égard à sa constitution incontestablement meilleure que celle du sol sablonneux du pays de Waes.

» Il importe donc de faire comprendre à nos cultivateurs que les procédés routiniers qu'ils emploient ne sont pas rationnels et doivent être considérablement modifiés. Or, rien n'est plus propre à atteindre ce but que des conférences telles que les sait donner l'habile professeur de Gembloux, dont la parole simple et lucide attire la sympathie et la confiance du cultivateur. Le même rapport constate aussi le succès d'une conférence donnée par un autre professeur de l'institut agricole, M. Scheler, et rappelle les services marquants rendus à l'agriculture de l'arrondissement de Dinant et surtout dans le canton de Beauraing, par M. Clément, agronome du domaine royal, qui a bien voulu également donner des conférences avec autant d'habileté que de désintéressement.

» *Le Gouverneur de la province,*

» (Signé) COMTE DE BAILLET. »

NAMUR. — *Conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers.*

Ces conférences ont été instituées par un arrêté du 7 juin 1862, à la demande et sous la direction de la société royale d'horticulture de Namur.

Cette association s'est engagée à mettre à cet effet, à la disposition du public, un jardin qu'elle possède au faubourg d'Herbatte.

Les conférences ont commencé au mois de novembre 1862, pour être continuées dans le courant de l'année 1863, aux époques les plus convenables.

M. Buisseret, professeur à l'école moyenne de Thuin, a été chargé de donner ces conférences.

RÉSUMÉ.

Il résulte des renseignements qui précèdent que, dans le courant de l'année 1862, il a été donné dans le royaume :

- 151 conférences sur l'agriculture, ouvertes dans cinquante-trois localités et suivies par plus de quatre mille personnes ;
- 161 conférences sur l'arboriculture fruitière, ouvertes dans onze localités et suivies par plus de deux mille cinq cents personnes ;
- 56 conférences sur l'horticulture, tenues dans deux localités et suivies par environ trois cents personnes ;
- 4 conférences sur la culture et la taille des arbres forestiers, tenues dans une localité, suivies par cent vingt personnes ;
- 20 conférences sur la maréchalerie, tenues dans une localité et suivies par deux cent treize personnes.

Ce qui fait un total de 392 conférences, données dans soixante-huit localités et suivies par plus de sept mille personnes ; deux cent cinq conférences ont été données en langue flamande et cent quatre-vingt-sept en langue française.

Outre les conférences que nous venons de mentionner, il y en a eu encore un

grand nombre dans l'institution desquelles le Gouvernement n'est pas intervenu. Telles sont les conférences ouvertes à Bruxelles, par la Société royale Linnéenne et par la Société royale de Flore, à Anvers, par la Société d'Horticulture, etc.

Divers arrêtés de date récente ont institué, pour 1863, de nouvelles conférences sur l'agriculture, dans la province d'Anvers, sur la maréchalerie, à Namur, sur l'arboriculture fruitière, à Malines, Nivelles, Bruges, Audenarde, Peruwelz, Saint-Trond, Tongres, Hasselt et Huy.

On voit donc que l'institution des conférences a pris un développement considérable, qui prouve que ce mode d'enseignement entre complètement dans les goûts de nos populations rurales.

ANNEXE N° 17.

Arboriculture fruitière. — Examens. — Certificats de capacité.

Des dispositions des règlements organiques des écoles d'horticulture de l'État établies à Vilvorde et à Gendbrugge, autorisent les jurys de ces écoles à délivrer des certificats de capacité aux personnes qui ont suivi les cours publics et gratuits institués auprès de ces établissements.

Dans le but de favoriser le progrès de l'arboriculture fruitière et d'engager les personnes les plus intéressées à suivre avec zèle les conférences qui se donnent sur cette matière dans un grand nombre de localités, le Gouvernement a rendu ces dispositions applicables aux personnes qui suivent toutes les conférences publiques autorisées.

Voici le texte de l'arrêté qui est intervenu sur cet objet :

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

» Vu les art. 62 à 65 des arrêtés ministériels du 30 septembre et du 26 octobre 1860, réglant les examens à subir par les personnes qui ont suivi les cours publics institués aux écoles d'horticulture de Vilvorde et de Gendbrugge sur la culture et la taille des arbres fruitiers ;

» Attendu que, par suite de l'ouverture d'autres cours publics dans diverses localités du pays, il y a lieu de généraliser ces mesures, de manière que toutes les personnes qui ont suivi ces cours puissent faire constater les connaissances qu'elles ont acquises ;

» Vu la loi du 18 juillet 1860,

» ARRÊTE :

» ART. 1^{er}. Les dispositions des art. 62 à 65 des règlements des écoles d'horticulture de Vilvorde et de Gendbrugge sont applicables à toutes les personnes qui, ayant suivi les conférences ou les cours publics autorisés par le Gouvernement,

sur la culture et la taille des arbres fruitiers, désirent faire constater leurs connaissances et obtenir un certificat de capacité.

» **ART. 2.** Les personnes qui veulent jouir du bénéfice de la disposition qui précède doivent se faire inscrire chez le professeur dont elles ont suivi les conférences, en désignant l'école où elles désirent subir l'examen.

» Le professeur transmet cette liste aux directeurs de l'école, avant le 15 du mois d'août, pour l'école de Vilvorde, et avant le 1^{er} décembre, pour l'école de Gendbrugge.

» Pour l'année 1862, seulement, cet envoi devra être fait au directeur de l'école de Gendbrugge, avant le 15 du mois de juillet.

» **ART. 3.** Ne sont admises à l'examen que les personnes qui ont suivi régulièrement, pendant une année au moins, des conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers.

» **ART. 4.** Les directeurs des écoles préviendront les récipiendaires du jour où ils auront à se présenter pour subir l'examen.

» Bruxelles, le 26 mai 1862.

» ALP. VANDENPEEREBOOM. »

Voici les articles du règlement des écoles d'horticulture de l'État, dont il est question ci-dessus :

« **ART. 62.** Le jury, nommé conformément à l'art. 36, soumet à un examen les personnes qui, après avoir suivi les cours publiés de l'école, se sont fait inscrire, à cet effet, chez le directeur.

» Cet examen, qui est oral et pratique, se fait d'après les mêmes règles que l'examen de sortie de l'école.

» **ART. 63.** L'examen a particulièrement pour objet la culture, la taille et la conduite des arbres fruitiers.

» L'examen oral comprend les matières suivantes :

» *A.* Notions d'anatomie et de physiologie végétale ;

» *B.* Connaissance des meilleurs fruits et soins à leur donner avant, pendant et après la cueillette ;

» *C.* Maladies qui affectent les arbres fruitiers et moyens de les en garantir.

» L'examen pratique a pour objet les opérations de la taille et de la conduite des arbres, appliquées :

» *A.* Aux divers genres d'arbres fruitiers à pépins ;

» *B.* Aux divers genres d'arbres fruitiers à noyau ;

» *C.* A la vigne cultivée dans les jardins.

» Les récipiendaires sont soumis à des exercices pratiques concernant chacune des catégories indiquées aux lettres *A*, *B* et *C* ci-dessus.

» **ART. 63.** Le nombre de points représentant un travail parfait est fixé, pour l'épreuve orale, à 50, et, pour l'épreuve pratique, à 100.

» **ART. 65.** Des certificats de capacité sont délivrés par le jury, au nom du Ministre de l'Intérieur, aux personnes qui ont obtenu la moyenne des points indiqués ci-dessus, dans chacune des deux épreuves.

Les dispositions qui précèdent ont été mises à exécution dès l'année 1862. Hors

des examens qui ont eu lieu dans le courant des mois de juillet et d'août derniers, plusieurs personnes qui ont suivi les conférences nouvellement établies dans quelques localités se sont déjà présentées pour obtenir un certificat, et huit d'entre elles l'ont obtenu. Voici le relevé de ces examens :

A Vilvoorde, soixante-deux personnes ont été inscrites pour y prendre part; cinquante se sont présentées; trente-huit ont satisfait à l'examen et ont reçu le certificat; de ce nombre :

30	avaient suivi des conférences publiques de Vilvoorde ;
5	— — — — — de Louvain ;
2	— — — — — de Courcelles ;
1	— — — — — de Thuin.

A Gendbrugge, dix-neuf personnes étaient inscrites et se sont présentées; treize ont reçu un certificat de capacité :

11	avaient suivi les conférences de Gendbrugge ;
1	— — — — — Courcelles ;
1	— — — — — Tirlemont.

En résumé cinquante et une personnes ont été jugées, en 1862, aptes à recevoir le certificat; de ce nombre, deux exercent la profession d'instituteur; une, celle de pharmacien; et quarante-huit, celle de jardinier.



TABLE DES MATIÈRES.

Rapport présenté par le Ministre de l'Intérieur sur l'enseignement agricole en 1862 . . . 3

—♦—

ANNEXES.

École de médecine vétérinaire.

N° 1. Relevé des dépenses, pendant l'exercice 1861	9
2. Rapport de l'inspecteur de l'agriculture, des chemins vicinaux, etc. (année scolaire 1862-1863)	10

Institut agricole.

5. Relevé des dépenses de l'institut, pendant l'exercice 1861	18
4. Budget pour l'exercice 1862,	19
5. Recettes et dépenses du fonds des tiers	20
6. Compte rendu annuel de l'exploitation annexée à l'institut agricole de l'État (1861-1862).	<i>ib.</i>
7. Arrêté royal du 7 mars 1863 relatif aux examens de sortie	44
8. Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur par la commission de surveillance de l'institut, pour l'exercice 1862	50
9. Rapport de l'inspecteur de l'agriculture, etc., sur la situation de l'institut (année scolaire 1862-1863).	55

École d'horticulture de Vilvorde.

10. Budget des dépenses pendant l'année 1862	64
11. Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur par la commission de surveillance de l'école, pour l'année 1862	65
12. Rapport de l'inspecteur de l'agriculture sur la situation de l'école (année scolaire 1862-1863)	68

École d'horticulture de Gendbrugge.

13. Relevé des dépenses de l'année 1862	72
14. Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur par la commission de surveillance de l'école, pour l'année 1862	<i>ib.</i>
15. Rapport de l'inspecteur de l'agriculture, etc., sur la situation de l'école, pour l'année 1862	74

Conférences.

N° 16. Résumé des conférences qui ont eu lieu en 1862	79
<i>Province d'Anvers</i>	
Conférences sur l'horticulture et l'agriculture, à Anvers.	79
Conférences agricoles, à Duffel	81
Conférences agricoles ouvertes dans les sections de la société agricole du Nord	89
<i>Province de Brabant</i>	
Conférences sur la maréchalerie, à Cureghem.	<i>ib.</i>
Conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers, à Vilvorde.	90
Conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers et la culture forestière, à Louvain	<i>ib.</i>
Conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers, à Bierghes.	92
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>	
Conférences sur l'agriculture et l'arboriculture fruitière, à Ypres	93
<i>Province de la Flandre orientale.</i>	
Conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers, à Gendbrugge.	94
Conférences horticoles, à Gand	<i>ib.</i>
Conférences agricoles dans les sections de la société agricole provinciale.	96
<i>Province de Hainaut</i>	
Conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers, à Courcelles	97
Conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers, à Thuin	98
Conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers, à Mons.	<i>ib.</i>
<i>Province de Liège</i>	
Conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers, à Liège	100
Conférences agricoles dans l'arrondissement de Verviers	<i>ib.</i>
<i>Province de Luxembourg.</i>	
Conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers, à Virton	101
<i>Province de Namur</i>	
Conférences agricoles dans les sections de la société agricole et forestière	<i>ib.</i>
Résumé du nombre des conférences	107
17. Examen des personnes qui ont suivi les conférences sur la taille et la culture des arbres fruitiers. — Certificats de capacité. — Arrêté ministériel du 26 mai 1862.	108